

LES FEMMES EN POLITIQUE

Tendances locales et européennes



L'Europe
locale & régionale

EDITION

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE)

RÉDACTION

Annelies **Coessens**, Chargée de mission du CCRE - Égalité des genres et diversité, et la migration

RECHERCHE DOCUMENTAIRE ET ANALYSE DES DONNÉES

Vincent **Furlan**, Ancien conseiller du CCRE pour la recherche et les études

RELECTURE DE LA VERSION FRANÇAISE

Elisa **Decourcelle**, Project Officer et Lise **Jerlin**, Stagiaire

ORIENTATION ET CONTRIBUTION

Carol **Thomas**, Conseillère politique principale du CCRE pour la gouvernance et les relations institutionnelles

SUPERVISION

Federica **Bordelot**, Directrice de la politique et de l'impact du CCRE

DIRECTION

Fabrizio **Rossi**, Secrétaire général du CCRE

COMMUNICATION

André **Soares Fernandes**, Chargé de la communication numérique du CCRE et Fiorella **Lavorgna**, Chargée de communication du CCRE

ÉVALUATION PAR LES PAIRS

Hannah **Phillips**, chercheuse, Université d'Oxford

CONCEPTION GRAPHIQUE

Studio Marmelade

Information à jour en septembre 2024

CLAUDE DE NON-RESPONSABILITÉ

Les analyses, résultats et recommandations exprimés dans cette étude sont ceux du CCRE. Ils ne reflètent pas nécessairement la position officielle des collectivités locales et/ou régionales, de leurs associations ou des institutions ou organisations multilatérales dont les noms figurent dans cette étude.

Bien que nous mettions tout en œuvre pour garantir l'exactitude et l'actualité des informations fournies, nous ne pouvons exclure la possibilité d'inexactitudes, d'oublis ou d'erreurs techniques involontaires dont nous assumons l'entière responsabilité. De même, des informations incorrectes peuvent résulter de développements survenus après la date de rédaction.

Copyright © 2024 Conseil des Communes et Régions d'Europe

Tous droits réservés. Ce matériel est protégé par des droits d'auteur mais peut être reproduit, par quelque moyen que ce soit, uniquement à des fins non commerciales ou éducatives, à condition que la source soit citée et qu'une autorisation formelle soit obtenue. Toute copie dans d'autres circonstances ou utilisation dans d'autres publications doit faire l'objet d'une autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur.

Les commentaires sur l'étude sont les bienvenus et toutes les demandes d'utilisation publique ou commerciale et de droits de traduction doivent être envoyées à studies@ccre-cemr.org.

www.cemr.eu | info@ccre-cemr.org

Abréviations

CCRE : Conseil des municipalités et régions d'Europe

LGBTQI+ : Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers, intersexuels et autres identités sexuelles

EIGE : Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes

CdR : Comité européen des régions

UE : Union européenne

PE : Parlement européen

MEP : membre du Parlement européen

CGLU : Cités et Gouvernements Locaux Unis

CoE : Conseil de l'Europe

PNUD : Programme des Nations Unies pour le développement

UIP : Union interparlementaire

ONG : Organisations non gouvernementales

NWCI : Conseil national des femmes d'Irlande

REMERCIEMENTS

Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à tous les membres de nos associations ainsi qu'au personnel et aux stagiaires du Conseil des communes et régions d'Europe, dont les nombreuses contributions et analyses ont rendu cette étude possible.

Des mentions spéciales et des remerciements particuliers sont adressés à notre ancien conseiller pour la recherche et les études, Vincent Furlan, qui a réalisé un travail remarquable de collecte et d'analyse des données, ainsi qu'à nos merveilleuses stagiaires, Lilian Madureira Teles et Elma Isufi, qui ont assisté Vincent, et dont le dévouement, le travail acharné et la passion pour le sujet ont contribué à assurer le succès de cette étude.

Nous tenons également à remercier Penny Yim-Barbieri pour la révision du texte, Hannah Phillips pour l'évaluation de l'étude par les pairs, Hearts and Minds infographies 2023 et Studio Marmelade, un studio de conception graphique et visuelle exclusivement féminin, pour la mise en page et les graphiques de l'étude.

TABLE DES MATIÈRES

ABRÉVIATIONS	2
REMERCIEMENTS.....	3
PRÉFACE	5
RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS DU CCRE	6
INTRODUCTION	7
MÉTHODOLOGIE.....	8
PARTIE 1: LE RÔLE DES FEMMES EN POLITIQUE: PERSPECTIVES D'EUROPE .	13
Les femmes dans la vie politique locale.....	13
Les femmes dans la politique nationale	20
Les femmes au Parlement européen	22
Les femmes au Comité des régions	24
Les femmes au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe..	26
Les femmes au Conseil des communes et Régions d'Europe.....	27
Portfolios	28
Fiches pays.....	29
PARTIE 2: LA PARTICIPATION POLITIQUE MENACÉE: LUTTER CONTRE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES EN POLITIQUE.....	71
Définir la violence à l'égard des femmes en politique.....	73
Cartographie de la violence à l'égard des femmes en politique: Une perspective locale.....	75
Spotlight sur la cyberviolence sexiste à l'encontre des femmes en politique ...	78
Lutter contre la violence à l'égard des femmes en politique.....	80
CONCLUSION	84
L'EXPÉRIENCE DES FEMMES VIS-À-VIS DE LA VIOLENCE EN POLITIQUE...	86
RECOMMANDATIONS.....	88
LISTE DES ASSOCIATIONS MEMBRES DU CCRE	89
BIBLIOGRAPHIE	91
CONTACTEZ-NOUS.....	93

PRÉFACE

En tant que présidente du CCRE - la deuxième seulement depuis la création du CCRE - j'ai le plaisir de vous présenter cette étude actualisée sur la représentation des femmes dans la vie politique. Ces dernières années, le paysage politique européen a été témoin d'un déclin inquiétant du nombre de femmes participant aux sphères politiques à travers l'Europe. Malgré des avancées significatives vers l'égalité des genres, la représentation des femmes en politique est sous pressions. Cette régression n'est pas seulement un recul pour l'égalité des genres, c'est une menace pour le fondement même de nos valeurs démocratiques. Les femmes apportent des perspectives et des solutions diverses au discours politique, et le fait de réduire leur présence compromet la diversité de représentation, vitale à une gouvernance inclusive et égalitaire, ainsi qu'à une élaboration efficace des politiques.

Les personnes qui entrent en politique le font pour diverses raisons : le désir de contribuer à la société, d'améliorer la vie des gens, un sens aigu du devoir, de servir leur communauté ou de représenter les besoins de communautés spécifiques. En s'impliquant en politique, les citoyens savent qu'il s'agit d'un environnement de travail difficile, car c'est un domaine exigeant, dans le collimateur du public, peu importe le genre. Cependant, cette expérience ne devrait pas impacter davantage l'un ou l'autre des genres.

La montée de la violence à l'encontre des femmes en politique est troublante. Ce problème dépasse les frontières nationales et nécessite un effort concerté à tous les niveaux de gouvernement, de la société civile et des organisations internationales. Les représentants politiques, en particulier les femmes, sont de plus en plus souvent victimes de menaces, de harcèlement et de violences physiques. Les données récentes mettent en évidence une dure réalité : non seulement les femmes sont moins nombreuses à accéder à des fonctions politiques, mais celles qui le font sont confrontées à de plus hauts niveaux d'hostilité et d'agression. Cette violence n'est pas seulement physique ; elle se manifeste par du cyber-harcèlement, des intimidations psychologiques et des obstacles systémiques qui restreignent leurs capacités.

Cette atmosphère étouffante sape les fondements de nos institutions démocratiques et décourage les femmes d'intégrer la sphère politique. Lorsque les femmes sont réduites au silence ou écartées de la vie politique, nous perdons la diversité des perspectives et des idées qui sont essentielles à l'élaboration de politiques solides. En outre, la normalisation de cette violence crée un dangereux précédent qui peut décourager les futures générations de femmes d'aspirer à des rôles de direction.

Malgré ces défis, l'espoir est permis. Dans toute l'Europe, de nombreuses initiatives et de nombreux mouvements voient le jour pour affronter cette violence. Les gouvernements locaux, les organisations de la société civile et les organismes internationaux collaborent plus que jamais pour créer des environnements plus sûrs et plus favorables aux femmes en politique. La résilience et la détermination des femmes leaders qui continuent à servir malgré l'adversité nous inspirent tous et soulignent l'importance de notre mission.

Le Conseil des Communes et Régions d'Europe et ses membres doivent agir de manière décisive et collective pour inverser ces tendances inquiétantes. Il s'agit notamment de mettre en place des protections plus fortes pour les femmes en politique, d'encourager une culture de respect et d'égalité, et de responsabiliser les auteurs de violence. Le CCRE s'engage à travailler avec toutes les parties prenantes pour mener le changement et progresser dans ce domaine. Nous attendons également avec impatience de voir comment la nouvelle Commission européenne répondra à ce défi dans le cadre de son prochain mandat. Ensemble, nous pouvons ouvrir la voie à un climat politique plus juste et égalitaire, libéré de la peur de la violence et où les contributions des femmes sont honorées et reconnues.



Gunn Marit Helgesen
Présidente du Conseil des communes et régions d'Europe

RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS DU CCRE

L'étude du Conseil des Communes et Régions d'Europe "Les femmes en politique: Tendances locales et européennes" examine l'état de la représentation des femmes dans la gouvernance locale et régionale à travers l'Europe entre 2019 et 2024. L'étude met en évidence l'augmentation progressive de la participation politique des femmes à différents niveaux de gouvernement, mais souligne aussi que d'importantes disparités entre les sexes subsistent, en particulier dans les rôles de direction.

L'étude cherche à attirer l'attention sur le thème de la violence à l'égard des femmes en politique, qui peut constituer un obstacle important à leur engagement politique. Malgré les progrès réalisés dans certains pays, l'égalité des genres (en politique) est encore loin d'être acquise.

RECOMMANDATIONS

- **DÉVELOPPER UN CADRE RÉGLEMENTAIRE EUROPÉEN** garantissant la représentation égale des femmes, en particulier celles issues de milieux marginalisés et de contextes intersectionnels, au sein de tous les organes politiques.
- **AMÉLIORER L'ACCÈS AU FINANCEMENT** pour les candidates féminines et minoritaires à des fins de campagne, pour assurer des conditions de concurrence plus équitables pour tous.
- **FOURNIR AUX GOUVERNEMENTS LOCAUX ET RÉGIONAUX** des programmes financés par l'UE pour la collecte et l'analyse de données réparties par genre.
- **METTRE EN PLACE UNE PLATEFORME EUROPÉENNE** réunissant plusieurs niveaux de gouvernance et diverses parties prenantes afin de favoriser le dialogue, de partager des bonnes pratiques et de mener des collaboratives sur les moyens de surmonter les obstacles à la participation des femmes à la vie politique.

INTRODUCTION

Les femmes,
dans
toute leur
diversité,
apportent
des points
de vue et des
expériences
uniques aux
débat.

La représentation des femmes au niveau infranational de la politique à travers l'Europe reste un aspect crucial du discours plus large sur l'égalité des genres. À l'aube de l'année 2025, il est clair que l'amélioration de la participation politique et de la représentation des femmes n'est pas seulement une question de principe, mais aussi essentielle à la force et à la diversité des institutions démocratiques. Les systèmes politiques qui reflètent la diversité de leur population sont mieux à même de répondre aux besoins de tous les citoyens. Cependant, cet objectif reste difficile à atteindre, comme en témoigne la probabilité que la nouvelle Commission européenne soit moins équilibrée en termes de genre que les mandats précédents. Ce développement reflète une tendance plus large qui met en péril les progrès considérables réalisés au cours des dernières décennies pour garantir une représentation égale des femmes dans la vie politique.

L'importance de s'attaquer à l'inégalité des genres en politique va au-delà des chiffres ; elle est cruciale pour l'avancement des femmes dirigeantes et pour garantir que la diversité des expériences féminines informe les processus de gouvernance et de prise de décision. Les femmes, dans toute leur diversité, apportent des points de vue et des expériences uniques aux débats, ce qui est essentiel pour des politiques inclusives et réactives. Cependant, malgré des progrès significatifs au niveau local, les femmes continuent d'être sous-représentées dans divers domaines politiques, notamment dans les postes de leadership, ce qui renforce les structures de pouvoir existantes et limite les opportunités de changement. Les femmes issues de milieux marginalisés et intersectionnels, telles que les femmes de couleur, les femmes handicapées, les femmes LGBTQI+ et celles provenant de communautés économiquement défavorisées, rencontrent des obstacles spécifiques qui aggravent les problèmes de sous-représentation politique.

La situation est aggravée par la question croissante de la violence contre les femmes

en politique, un phénomène qui dissuade de nombreuses femmes d'entrer ou de rester dans la vie publique. La violence, qu'elle soit physique, psychologique ou économique, est fréquemment utilisée pour faire taire les femmes et les décourager de briguer des postes politiques. Ce type de violence peut prendre de nombreuses formes, notamment des menaces, du harcèlement et même de la cyberviolence, qui contribuent toutes à l'effet dissuasif empêchant les femmes d'assumer des rôles de leadership.

La dimension territoriale de la politique européenne souligne encore plus l'urgence de traiter cette question. Les gouvernements locaux et régionaux sont souvent plus proches des citoyens et plus directement impliqués dans la fourniture de services publics essentiels à l'échelle infranationale. L'augmentation de la représentation des femmes à ces niveaux de gouvernance peut donc avoir un impact profond sur l'amélioration de la qualité de vie de tous les citoyens. Pourtant, les données de l'étude montrent que la représentation des femmes au niveau local reste inférieure à celle des hommes, même dans des pays souvent considérés comme des leaders en matière d'égalité des genres.

Alors que nous avançons, il devient évident que la promotion de l'égalité des genres en politique à travers une perspective intersectionnelle est à la fois une obligation morale et une nécessité pratique pour améliorer la gouvernance démocratique en Europe. Cependant, pour que cela se produise, des efforts concertés sont nécessaires afin de surmonter les obstacles qui empêchent les femmes de participer pleinement à la vie politique, y compris la prévalence croissante de la violence contre les femmes en politique. Cette étude explorera l'état actuel de la représentation des femmes aux niveaux local et infranational en Europe, examinera les facteurs contribuant à la sous-représentation des femmes et proposera des recommandations pour favoriser un paysage politique plus inclusif et équitable à l'avenir.

MÉTHODOLOGIE

CHAMP GÉOGRAPHIQUE ET TEMPOREL

Notre étude couvre les différents niveaux de gouvernement - local, intermédiaire, régional, national et européen - entre 2019 et 2024.

Les conclusions de cette étude sont basées sur la situation aux niveaux local, intermédiaire, régional et national dans les 41 pays où le CCRE a des membres:

Albanie, Allemagne, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldavie, Monténégro, Macédoine du Nord, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Türkiye et Ukraine.

Malgré nos recherches approfondies et les demandes adressées aux instituts nationaux de statistiques compétents, nous n'avons pas toujours été en mesure d'obtenir toutes les données nécessaires. Ainsi, nous ne pouvons pas fournir de données fiables sur la situation des femmes dans les cas suivants :

- Allemagne: l'organe exécutif au niveau intermédiaire en 2023,
- Israël: le niveau local (à l'exception du nombre de femmes maires) en 2023,
- Moldavie: le niveau régional en 2023,
- Ukraine: l'organe exécutif au niveau intermédiaire, ainsi que la chambre basse.

L'absence de cette information affecte le calcul d'un éventuel progrès. Pour simplifier les choses dans le cadre d'une étude comparative, il a été décidé de soustraire les données en question de la moyenne 2024.

Au niveau européen, les 27 pays membres de l'UE ont été étudiés pour notre analyse du Parlement européen et du Comité des régions (CdR). Pour le Congrès du Conseil de l'Europe, nous avons analysé ses 46 pays membres.

les termes « Europe » et « moyenne européenne » désignent les

41

pays membres du CCRE participant à cette étude.

DÉFINITION DES FONCTIONS POLITIQUES EXAMINÉES

En ce qui concerne les organes et fonctions politiques choisis pour l'analyse, considérant l'absence de terminologie commune en Europe pour certains organes ou fonctions spécifiques, comme celle de maire, notre étude et recherche a retenu la nomenclature utilisée dans l'étude 2021 du CCRE, Gouvernance territoriale, pouvoirs et réformes sur l'Europe¹.

Ainsi, dans le cas de la fonction de maire ou de président d'un niveau infranational, nous avons pris soin de baser nos observations sur le rôle des femmes à des postes équivalents. Dans certains pays, cela se fait par le biais d'une élection (directe ou indirecte) ; dans d'autres, cela se fait par le biais d'une nomination par un conseil de membres élus.

RÉFÉRENCES AUX GROUPEMENTS DE PAYS

Aux fins de la présente publication, les termes « Europe » et « moyenne européenne » désignent les 41 pays membres du CCRE participant à cette étude.

« L'Union européenne » désigne les 27 États qui en sont membres au moment de la collecte des données pour l'étude.

Pour comparer les données entre les régions européennes, nous avons regroupé les pays en grandes catégories géographiques : les Balkans, le bloc de l'Est, les pays nordiques, les pays de l'Europe du Nord-Ouest et les pays de l'Europe du Sud².

1 Council of European Municipalities and Regions (CEMR). "Territorial Governance, Powers and Reforms in Europe." 2021. TERRI Report: Territorial Governance, Powers and Reforms in Europe (2021).

2 Les pays des Balkans : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro, Macédoine du Nord, Serbie, Slovénie.
Les pays du bloc de l'Est : Bulgarie, Estonie, Géorgie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Moldavie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Ukraine et Tchèque.
Les pays nordiques : Danemark, Finlande, Islande, Norvège, Suède

Il est important de noter que l'utilisation de ces groupes de pays a facilité la mesure de tendances régionales, mais qu'ils ne sont pas nécessairement indicatifs de la situation particulière d'un pays individuel.

COLLECTION DES DONNÉES ORIGINALES DU CCRE

Le CCRE a mené une enquête anonyme³ afin de recueillir des données sur les attributions des femmes élues en matière de portefeuille thématique ainsi que sur les expériences de violence sexospécifique rencontrées au cours de leur carrière politique. L'enquête a été divisée en cinq sections et envoyée aux associations du CCRE pour qu'elles la diffusent à leur réseau d'élus locaux. Au total, 2 602 réponses ont été reçues de 34 pays européens.

Les résultats présentés dans cette étude sont basés sur les réponses reçues entre août 2023 et mars 2024.

L'enquête anonyme en ligne comprenait un total de 32 questions, spécifiquement adaptées aux élues locales. Son objectif était double : d'une part, identifier les portefeuilles détenus par les femmes élues au niveau local en leur demandant directement de préciser leurs domaines de responsabilité, en utilisant principalement les catégorisations présentées dans le rapport Terri⁴ ; d'autre part, recueillir des données provenant de toute l'Europe sur les cas de violence dont elles ont été victimes.

Cette dernière partie du questionnaire a été conçue pour mettre en lumière les incidents de violence à l'encontre des femmes élues au niveau local, en explorant plusieurs aspects

Les pays de l'Europe du Nord-Ouest : Allemagne, Autriche, Belgique, France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse, Royaume-Uni.

Les pays du sud de l'Europe : Chypre, Grèce, Israël, Italie, Malte, Portugal, Espagne, Turquie.

³ Council of European Municipalities and Regions (CEMR). Survey "Thematic portfolio attributions and experiences of violence." 2023-2024. [CEMR's survey on thematic portfolio attributions and experiences of violence.](#)

⁴ Council of European Municipalities and Regions (CEMR). "Territorial Governance, Powers and Reforms in Europe." 2021. [TERRI Report: Territorial Governance, Powers and Reforms in Europe \(2021\).](#)

de ces événements. Elle étudie, par exemple, le signalement de ces actes de violence aux autorités, les raisons d'une éventuelle sous-déclaration et les conséquences potentielles pour les auteurs. En outre, elle examine l'impact de ces actes de violence sur la vie privée et publique des femmes élues concernées. Grâce à cette enquête en ligne, nous évaluons également l'existence et l'efficacité perçue d'initiatives locales visant à aider ces femmes à faire face à de tels défis, individuellement et au sein de leurs communautés.

Le questionnaire complet utilisé dans l'enquête en ligne est disponible à titre de référence⁵.

L'enquête en ligne a été diffusée avec le soutien de nos associations membres et l'assistance d'organisations partenaires sélectionnées, telles que la Fondation pour les études progressistes européennes et le Comité européen des régions. Compte tenu de la sensibilité du sujet traité, l'enquête a été conçue de manière anonyme afin de garantir le respect de la vie privée et la confidentialité des personnes interrogées. Seules les personnes qui ont exprimé leur volonté de discuter plus avant de leurs expériences personnelles et qui ont souhaité communiquer leurs coordonnées ont eu l'occasion de le faire. Cette approche a permis de préserver l'intégrité du processus de collecte des données tout en respectant les préférences des participants et en sauvegardant leur identité.

RECHERCHE DOCUMENTAIRE

Après avoir collecté toutes les données, nous avons mené des recherches complémentaires pour compléter les informations manquantes aux niveaux infranational et national (voir la bibliographie pour la liste complète des sources). Nous avons recueilli des données à partir de deux sources différentes : la base de données statistiques sur le genre de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) et les offices statistiques nationaux d'Autriche, de Belgique, d'Italie, de

⁵ CEMR study: Women in Politics 2023-2024 questionnaire. <https://cemrcce.surveyparrot.com/s/wip-2023-2024---final/tt-sTM5TQeFxmEeD1wF5Mba>

Au cours d'un mandat, il y a un renouvellement annuel moyen d'environ 20 % des membres, en raison des dates des élections locales et de la durée variable des mandats dans les différents pays.

Moldavie, de Suisse et du Royaume-Uni. Les données utilisées pour exploiter les résultats de l'EIGE sont celles publiées dans sa base de données statistiques sur le genre, qui fournit des informations précieuses sur la représentation des femmes et des hommes dans les rôles décisionnels.

Lorsque des divergences de données ont été identifiées, une étude plus approfondie a été réalisée à l'aide de ressources supplémentaires afin de déterminer les chiffres les plus vérifiables. En l'absence de conclusion définitive, la priorité a été donnée aux données collectées par les associations membres du CCRE.

■ DONNÉES AU NIVEAU EUROPÉEN

Les données relatives au *Parlement européen* ont été obtenues auprès du service en ligne DODS People et du site web du Parlement Européen⁶. Elles concernent les femmes élues au Parlement lors des élections de 2009 et de 2019 (afin d'observer les changements sur une période de dix ans). Elles ne prennent pas en compte les éventuelles démissions suite à ces élections et/ou les nouvelles nominations.

Pour les comparer et calculer les moyennes européennes, nous avons décidé d'utiliser une moyenne simple des proportions.

Les données du *Comité européen des régions* (CdR) nous ont été transmises directement par cet organe, par l'intermédiaire de Diliانا Raeva. Les membres du CdR sont nommés par le Conseil pour un mandat de 5 ans. Le mandat actuel du CdR (7th) s'étend du 26/01/2020 au 25/01/2025. Au cours d'un mandat, il y a un renouvellement annuel moyen d'environ 20 % des membres, principalement en raison des dates des élections locales et de la durée variable des mandats dans les différents pays. L'État membre concerné informe par lettre le secrétaire général du Conseil du nom du membre⁷ ou du suppléant à nommer

en remplacement. Le changement peut avoir lieu rapidement ou prendre un certain temps, en fonction de la situation dans chaque État membre.

Par conséquent, les totaux utilisés ne correspondent pas au nombre total officiel de membres/suppléants du CdR (329 dans les deux cas) car, à la date de référence, le Conseil n'avait pas encore nommé les remplaçants d'un certain nombre de membres qui avaient démissionné ou perdu leur mandat à la suite d'élections locales/régionales dans leurs États membres respectifs.

Il est important de noter que le processus de nomination des membres du CdR par les autorités nationales diffère d'un État membre à l'autre. Bien que le CdR n'exerce aucune influence sur la sélection des membres à nommer par ses États membres, en tant qu'assemblée de l'UE composée de représentants locaux et régionaux des 27 États membres, le CdR adhère pleinement à la promotion de l'égalité des genres et de la participation politique des femmes dans ses travaux, « l'objectif ultime étant la parité entre les membres du CdR », comme l'indique son avis *Une Union pour l'égalité: Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2020-2025*. Dans le même esprit, avec l'initiative « Pour plus de femmes en politique », le CdR appelle à un meilleur équilibre entre les hommes et les femmes en politique à tous les niveaux de gouvernement, y compris aux niveaux local et régional.

Nous avons également obtenu des données directement auprès du *Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe*, appelé le Congrès. Le Congrès se compose de deux chambres: la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Après avoir examiné les informations reçues, nous avons choisi d'utiliser toutes les données du Congrès, sans faire de distinction entre les deux chambres.

■ MESURER LES PROGRÈS

En ce qui concerne les périodes de référence 2019 et 2024 utilisées pour suivre les progrès, les résultats spécifiques donnés ne sont pas nécessairement une analyse situationnelle correspondant aux années exactes de 2019 et 2024. En raison des différentes dates électorales et pour assurer la fiabilité de nos données, nous avons travaillé avec les chiffres obtenus lors des élections les plus récentes par rapport à notre date de référence.

⁶ "DODS People", n.d. <http://www.dodspeople.eu/>

⁷ Comité européen des régions. "Opinion of the European Committee of the Regions – A Union of Equality: Gender Equality Strategy 2020-2025." 2020. [OJ 2020/C 440/16 of 18.12.2020](https://www.cer.europa.eu/440/16%20of%2018.12.2020)

Malgré l'exactitude statistique d'un calcul mathématique selon une formule précise, cette méthode standard de quantification du changement et donc d'évaluation des progrès peut parfois prêter à confusion et induire des erreurs de compréhension. Nous avons donc choisi de présenter les progressions (ou régressions) en indiquant les différences de proportions de femmes élues en points de pourcentage, ce qui permet également d'assurer que toutes les analyses soient formulées selon le même modèle.

PROPORTIONS ET MOYENNES

Nous avons entrepris d'évaluer la présence des femmes en politique à chaque niveau en Europe. Nous avons décidé d'utiliser la proportion de femmes comme indicateur, à chaque niveau, dans chaque pays. Les chiffres absolus pour les maires et les présidents des niveaux infranationaux sont indiqués dans les fiches pays.

Pour les comparer et calculer les moyennes européennes (pour les 41 associations membres du CCRE), nous avons décidé d'utiliser une moyenne simple des propositions. Nous avons fait ce choix pour que chaque pays soit sur un pied d'égalité, indépendamment de sa taille géographique et de son nombre total d'élus. En d'autres termes, nous avons examiné la part moyenne des femmes à chaque niveau de gouvernance en Europe.

CHOIX MÉTHODOLOGIQUES PAR PAYS

En raison des spécificités de la structure politique de chaque pays, certaines remarques méthodologiques méritent d'être mentionnées. Nous les détaillons ci-dessous :

- **En Autriche**, les élections locales ont lieu à des dates différentes dans les neuf régions. Par conséquent, les chiffres utilisés pour le pays comprennent des dates électorales différentes.
- **Pour la Belgique**, en raison des spécificités de la structure politique du pays, le processus de collecte des données a fait appel à des sources multiples. Alors que les données pour la Région flamande et la Région de Bruxelles-Capitale ont été fournies par les membres du CCRE, les chiffres présentés pour la Wallonie ont été extraits de sources secondaires.
- **Pour la République tchèque**, nous avons complété les données fournies par les membres du CCRE par une source secondaire afin de présenter le pourcentage de femmes maires dans le pays.
- **En 2022, la Finlande** est passée d'un système infranational unique à un système infranational à deux niveaux. Le niveau local se compose des municipalités et le niveau régional englobe 21 comtés (*hyvinvointialue*) et la région autonome des îles Åland. Il existe également 18 conseils régionaux (*maakuntavaltuustot*), qui sont des autorités municipales conjointes statutaires. Les données relatives au niveau régional en Finlande incluent les statistiques des comtés (*hyvinvointialue*) et des îles Åland, tout en reconnaissant leur statut particulier au sein du pays, mais elles ne prennent pas en compte les conseils régionaux (*maakuntavaltuustot*), car leurs représentants ne sont pas élus au suffrage universel direct. Au niveau exécutif, 7 municipalités ont des maires (*pormestari*) directement élus, tandis que les autres ont des directeurs généraux (*kunnanjohtaja*) qui sont des employés du service public élus par les conseils locaux. Les données relatives à ce niveau englobent à la fois les maires et les directeurs généraux.
- **Pour l'Allemagne**, nous avons considéré comme niveau local la Kreisfreie Stadt, le Stadtkreis, le Land (Stadtstaaten Berlin, Bremen, Hamburg), et le Kommunalverband besonderer Art. Les données pour le niveau intermédiaire prennent en compte les Landkreis et les Kreis. Comme il n'y a pas de date d'élection uniforme pour les niveaux locaux, intermédiaires et régionaux, les chiffres pour le pays représentent la situation en juin 2023.
- **Pour Israël**, le contexte géopolitique régional actuel limite la disponibilité de données actualisées sur la composition par sexe des gouvernements locaux et régionaux.
- **Pour l'Italie**, nous avons considéré le *Presidente della provincia* et le *Sindico metropolitano* comme des présidents élus et le *Presidente della provincia* et le *Sindico metropolitano* + *Consigliere* comme l'ensemble des représentants élus des provinces. Les données ont été collectées à partir d'une source secondaire, le ministère italien de l'intérieur.

Au total,

2 602

réponses ont été reçues de

34

pays européens

- **En Lettonie**, le niveau régional (*plānošanas reģions*) est composé de régions de planification, qui ne sont pas directement élues.
- **Pour la Moldavie**, nous avons collecté des données d'une source secondaire: les dernières élections locales dans le pays, qui ont eu lieu en octobre 2019.
- **Les données pour la Pologne** se réfèrent aux dernières élections locales dans le pays, qui ont eu lieu en 2018. Les élections initialement prévues en 2023 ont été reportées au printemps 2024, et nous avons conclu la collection des données le 31 mars 2024. Nos données sont donc les mêmes que celles présentées dans l'édition 2019 de notre étude.
- **Au Portugal**, les données pour le niveau local prennent en compte les municipalités (*municípios*) et les paroisses civiles (*freguesias*), sans distinction.
- **Pour la Slovénie**, nous avons reçu des réponses des deux associations membres, ZMOS et Skupnost občin Slovenije. Le nombre de représentants élus à l'assemblée locale (total) diverge: 3382 (ZMOS) contre 3339 (Skupnost občin Slovenije). Les deux associations ont fourni des données pour les élections de 2022 mais ont utilisé des sources différentes, ce qui pourrait expliquer la divergence. Nous avons décidé d'utiliser la plupart des données fournies par Skupnost občin Slovenije.
- **En Suède**, l'île de Gotland a un double statut administratif en raison de ses caractéristiques historiques et géographiques particulières. Elle fonctionne à la fois comme une municipalité et comme une région. Par conséquent, les statistiques de Gotland sont incorporées deux fois dans les données collectées pour la Suède, aux niveaux local et régional.
- **Pour la Suisse**, nous avons utilisé les données fournies par le bureau fédéral de la statistique.
- **En Turquie**, les données fournies relatives au niveau local prennent en compte les municipalités (*belediye*) et les provinces (*il özel idaresi*), mais pas les villages (*köy*).
- **En Ukraine**, les données collectées reflètent la composition du gouvernement immédiatement après les élections locales de 2020. Toutefois, il convient de noter que des changements significatifs ont eu lieu au cours des dernières années. Le contexte géopolitique actuel du pays limite la disponibilité de données actualisées sur la composition par sexe des gouvernements locaux et régionaux.

PARTIE 1:

LE RÔLE DES FEMMES EN POLITIQUE: PERSPECTIVES D'EUROPE



Les femmes dans la vie politique locale

Malgré les progrès réalisés dans de nombreux domaines, les femmes continuent d'être sous-représentées en politique et dans la vie locale. Cette sous-représentation est évidente lorsque l'on examine la composition de la politique infranationale en Europe, depuis le Parlement européen jusqu'aux autorités locales. Quelles sont les tendances que nous continuons d'observer dans les données sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale en Europe ? Les femmes sont-elles plus nombreuses à être élues ? Quel est le nombre de femmes occupant un poste de maire ? Quels sont les changements intervenus depuis 2019 ? Bien que des progrès significatifs aient été accomplis, il reste encore beaucoup à faire pour progresser vers l'égalité.

Le CCRE représente 100.000 collectivités locales et régionales européennes de toute l'Europe, du Portugal aux pays baltes, de l'Islande à la Géorgie, ainsi que la Turquie. Nous avons pu rassembler des données complètes sur la place des femmes en politique, en particulier au niveau municipal et local, en grande partie grâce à l'aide inestimable de toutes les associations nationales membres du CCRE. La compilation de données peut être difficile, et la position unique du CCRE, avec son vaste réseau

dans 41 pays, rend ces informations d'autant plus précieuses qu'elles nous permettent de déterminer les tendances, les modèles et les changements qui ont eu lieu ces dernières années.

LES CONSEILS MUNICIPAUX (OU ÉQUIVALENTS)

En 2024, la proportion moyenne de femmes élues locales atteindra 32 %, contre 29 % en 2019. Cette moyenne correspond presque à la proportion de femmes aujourd'hui dans les parlements nationaux en Europe (31,8 %) mais reste inférieure à la proportion de femmes au Parlement européen (38,5 %).

LES PAYS AYANT LA PLUS FORTE REPRÉSENTATION DE FEMMES AU NIVEAU LOCAL EN 2024 SONT LES SUIVANTS :

Islande	___ 50,4 %
Suède	___ 43 %
France	___ 42,2 %
Albanie	___ 42 %

Femmes élues au niveau local

en % en 2024

■ > 40% ■ 30-40% ■ 20-30% ■ < 20%

En 2019, le pays le mieux classé est l'Islande (47,2 %), suivie de la Suède (43,1 %), de l'Ukraine (41,7 %) et de la France (40,3 %) ; alors qu'en 2008, le pays le mieux classé était l'Ukraine, suivie de la Lettonie, de la Suède et de la Norvège.

Plusieurs pays, comme la Finlande, la France, l'Espagne et la Suède, ont atteint la parité au Parlement européen. Au niveau local, cependant, seule l'Islande a très récemment atteint la parité, où la proportion de femmes élues a dépassé les 50 %.

Les pays nordiques sont parmi ceux qui comptent le plus grand nombre de femmes dans les collectivités locales, mais la proportion reste plus faible lorsqu'il s'agit du nombre de femmes nordiques membres du Parlement européen ou de leurs parlements nationaux.

Aujourd'hui, nous pouvons constater que le nombre de pays en Europe qui peuvent affirmer avoir élu plus de 40 % de femmes à des fonctions locales a augmenté : Albanie, Finlande, France, Islande, Norvège, Espagne et Suède. En 2019, il n'y avait que quatre pays : France, Islande, Suède et Ukraine. En 2024, vingt pays comptent entre 30 et 40 % de

femmes dans leurs conseils municipaux. Il y a seize ans, ils n'étaient que sept (2008).

En 2024, il y a dix-sept pays où les femmes représentent 20 à 30 % des conseils municipaux (ou équivalents). Dans cinq pays cependant, la proportion de femmes élues locales reste inférieure à 20 % : Bosnie-Herzégovine, Chypre, Grèce, Roumanie et Turquie. Néanmoins, c'est moins qu'en 2019, où il y avait sept pays, et qu'en 2008, avec quatorze pays. En 2024, selon l'analyse du CCRE, aucun pays ne tombe en dessous de 10 % de représentation en termes de femmes élues locales.

En ce qui concerne l'évolution à la hausse de la proportion de femmes élues au niveau local, l'augmentation la plus importante reste celle de 2008 à 2019, mais des progrès ont néanmoins été constatés dans la plupart des pays : en Géorgie, la proportion est passée de 13,4 % à 23,7 % (+10,3 %) ; l'Allemagne a également enregistré une hausse, passant de 27 % à 36,6 % (+9,6 %) ; et la Moldavie a également connu une augmentation de 29 % à 36,5 % (+7,5 %) du nombre de femmes élues à des fonctions publiques dans les municipalités. Seuls deux pays ont enregistré une

Proportion moyenne de femmes élues locales en Europe en 2019

29,2%

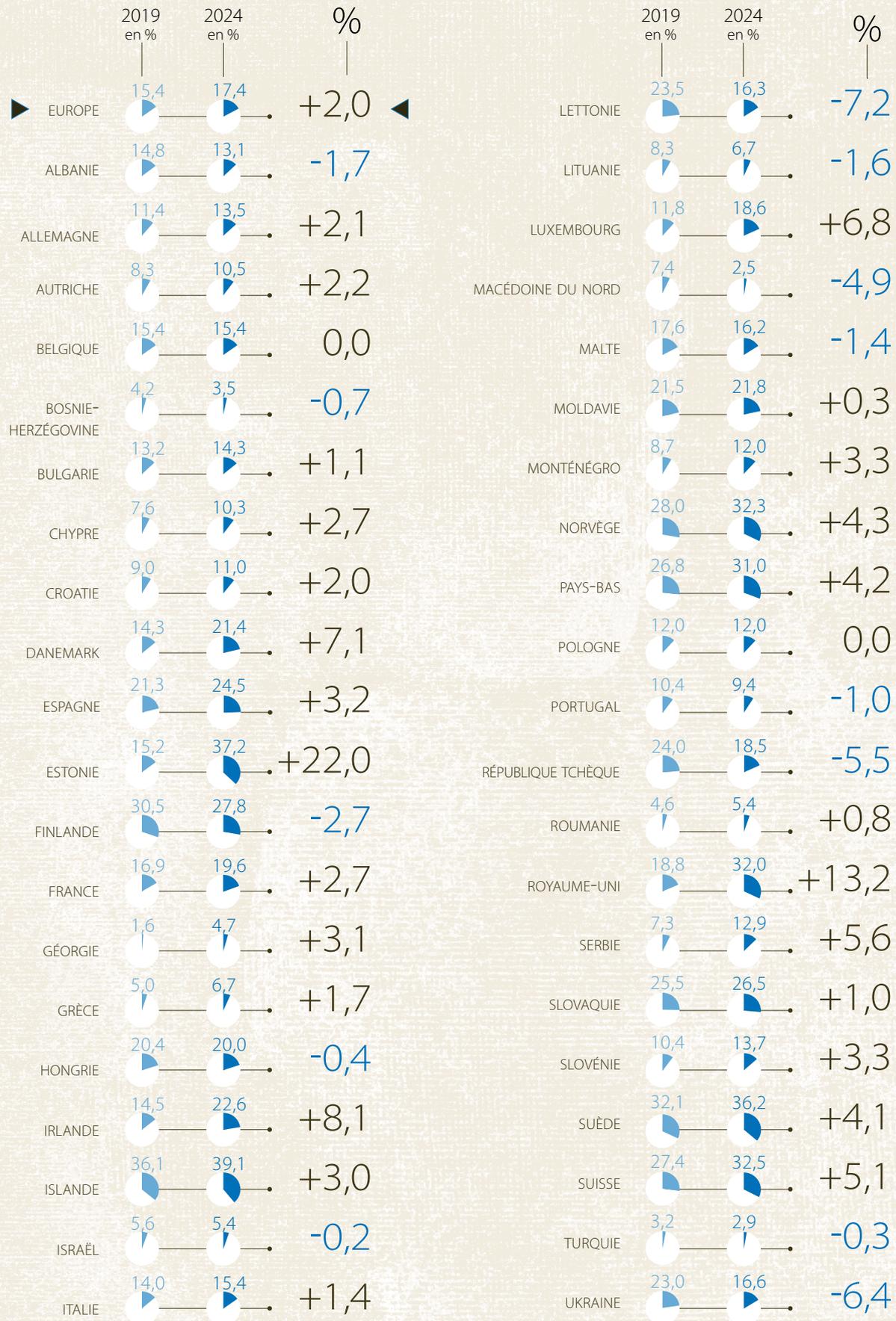
et en 2024

32%



FEMMES ÉLUES AU NIVEAU LOCAL

% par pays en 2019 et en 2024



baisse de la proportion de femmes élues au niveau local. La Lettonie et l'Ukraine ont connu des baisses continues, respectivement de 42,3 % en 2008, 34 % en 2019 et 29,8 % en 2024 pour la première, et de 43 % en 2008 pour la seconde, 41,7 % en 2019 et 37,2 % en 2024 pour ce dernier.

Aujourd'hui, nous pouvons constater que le nombre de pays en Europe qui peuvent affirmer avoir élu plus de 40 % de femmes à des fonctions locales a augmenté : Albanie, Finlande, France, Islande, Norvège, Espagne et Suède. En 2019, il n'y avait que quatre pays : France, Islande, Suède et Ukraine. En 2024, vingt pays comptent entre 30 et 40 % de femmes dans leurs conseils municipaux. Il y a seize ans, ils n'étaient que sept (2008).

En 2024, il y a dix-sept pays où les femmes représentent 20 à 30 % des conseils municipaux (ou équivalents). Dans cinq pays cependant, la proportion de femmes élues locales reste inférieure à 20 % : Bosnie-Herzégovine, Chypre, Grèce, Roumanie et Turquie. Néanmoins, c'est moins qu'en 2019, où il y avait sept pays, et qu'en 2008, avec quatorze pays. En 2024, selon l'analyse du CCRE, aucun pays ne tombe en dessous de 10 % de représentation en termes de femmes élues locales.

En ce qui concerne l'évolution à la hausse de la proportion de femmes élues au niveau local, l'augmentation la plus importante reste celle de 2008 à 2019, mais des progrès ont néanmoins été constatés dans la plupart des pays : en Géorgie, la proportion est passée de 13,4 % à 23,7 % (+10,3 %) ; l'Allemagne a également enregistré une hausse, passant de 27 % à 36,6 % (+9,6 %) ; et la Moldavie a également connu une augmentation de 29 % à 36,5 % (+7,5 %) du nombre de femmes élues à des fonctions publiques dans les municipalités. Seuls deux pays ont enregistré une baisse de la proportion de femmes élues au niveau local. La Lettonie et l'Ukraine ont connu des baisses continues, respectivement de 42,3 % en 2008, 34 % en 2019 et 29,8 % en 2024 pour la première, et de 43 % en 2008 pour la seconde, 41,7 % en 2019 et 37,2 % en 2024 pour ce dernier.

MAIRES (OU ÉQUIVALENT)

La proportion de femmes au sein des gouvernements locaux est un indicateur important de la mesure dans laquelle les perspectives des femmes sont représentées et incluses dans la vie quotidienne de leur communauté.

Le nombre de femmes élues maires est un indicateur significatif de leur réussite en tant que dirigeantes, occupant des postes d'autorité politique, établissant des politiques et exerçant une influence.

Pourtant, le pourcentage de femmes maires reste inférieur à celui des conseillères municipales élues, et cet écart notable persiste. En Europe, il y a en moyenne 14,6 % de femmes maires en moins que de conseillères municipales (en moyenne, les femmes représentent 32 % des élus locaux aujourd'hui en Europe, mais seulement 17,4 % des maires sont des femmes).

Les pays qui se distinguent quant au nombre de femmes maires sont l'Islande (39,1 %), l'Estonie (37,2 %) et la Suède (36,2 %). Sur une note prometteuse, par rapport à 2019, quatre pays supplémentaires ont franchi le seuil des 30 % (Pays-Bas, Norvège, Suisse et Royaume-Uni).

L'Europe compte 14 pays où plus de 20 % des maires sont des femmes, soit un gain de quatre pays par rapport à 2019. Parmi les pays qui ont connu une augmentation du pourcentage de femmes maires de plus de 10 % en 2024, deux en particulier ont enregistré des progrès significatifs : l'Estonie (de 15,2 % à 37,2 %) et le Royaume-Uni (de 18,8 % à 32 %).

En termes de proportions, trois pays ont connu une diminution du nombre de femmes maires en 2024 par rapport à 2008 : La Finlande, qui est passée de 30,5 % à 27,8 %, la République tchèque, où la proportion de femmes maires est passée de 24 % à 18,5 %, et la Lettonie, qui a connu une baisse de 23,5 % à 16,3 %.

Globalement, le pourcentage moyen de femmes maires s'élève à 17,4 % en 2024, en augmentation par rapport à 2019 (15,4 %), mais reste inférieur à la proportion moyenne de femmes élues dans les conseils municipaux (32 % en 2024 et 29 % en 2019).

ASSEMBLÉES INTERMÉDIAIRES (OU ÉQUIVALENT)

Sur les 41 pays étudiés dans la présente étude, sept pays possèdent un niveau intermédiaire. Les données obtenues dans ces pays semblent indiquer que la parité hommes-femmes parmi les conseillers n'a généralement pas progressé autant au niveau intermédiaire qu'aux niveaux local et régional.

Néanmoins, le pourcentage de conseillères au niveau intermédiaire (31,1 %) reste plus élevé que celui des présidentes (12,7 %) à ce

Il y a environ
15 162*
femmes
maires en 2024

* Le nombre est basé sur les données reçues de nos associations membres et de sources secondaires.



FEMMES MEMBRES DES ASSEMBLÉES RÉGIONALES

% par pays en 2019 et en 2024



même niveau. De plus, il y a sans doute eu une amélioration des deux situations depuis 2019 puisque le nombre de femmes présidentes est passé de 9,4 % à 12,7 % (76 sur 602 postes).

ASSEMBLÉES RÉGIONALES (OU ÉQUIVALENT)

En Europe, 26 pays organisent des élections régionales. Dans certains pays, les femmes bénéficient d'une forte représentativité : Finlande (53,3 %), Danemark (50,2 %), Suède (49 %), France (48,6 %), Norvège (46,8 %), Espagne (46,3 %) et Belgique (46,2 %). Dans sept autres pays, les femmes représentent 30 à 40 % des décideurs politiques élus au niveau régional.

Neuf pays ont atteint le seuil de représentativité de 20 à 30 % de femmes élues au niveau régional. Même s'il s'agit en fait du même nombre que celui atteint en 2019, les résultats diffèrent selon les pays. Certains pays ont vu la proportion de femmes augmenter, l'Albanie passant de 27,4 % à 33,2 % et la Suisse de 27,7 % à 33,5 %. En revanche, d'autres pays ont connu une baisse, comme la Lettonie, qui est passée de 20,2 % à 11,6 %. Enfin, quatre pays comptent moins de 20 % de femmes élues au niveau régional.

Il convient ici de noter que, contrairement à ce qui a été observé pour le pourcentage de femmes maires et conseillères locales, il y a

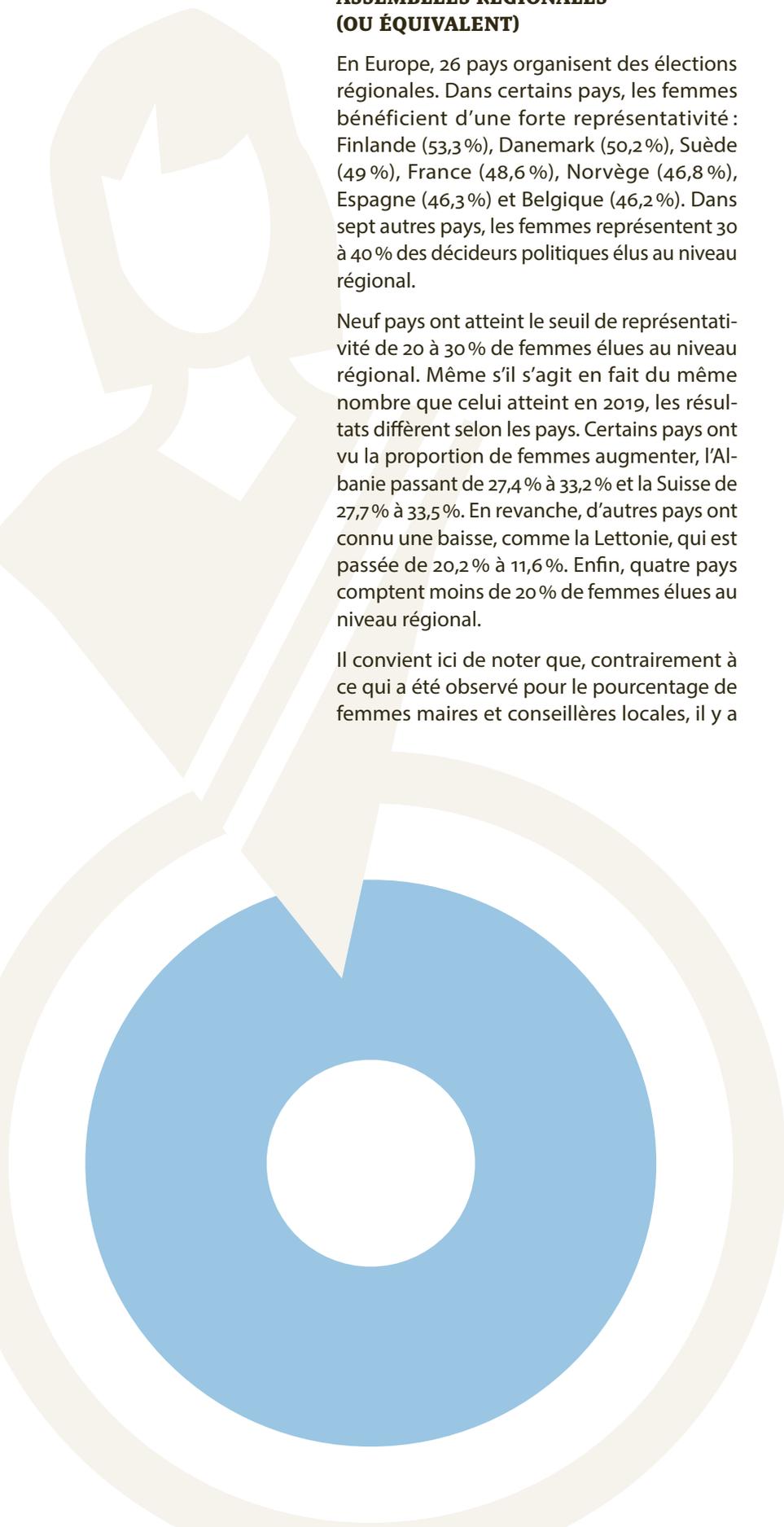
relativement moins de femmes présidentes de région que de femmes élues dans les assemblées législatives régionales. Il y a quelques exceptions notables comme la Finlande, le pays avec le meilleur résultat en 2024 pour les femmes conseillères régionales (53,3 %), ainsi que pour les présidentes de région (61,9 %).

La moyenne européenne des femmes élues au niveau régional a atteint 32,3 %, tandis que la moyenne des femmes présidentes de région est désormais de 23,3 % (à l'exclusion de la Moldavie).

En 2019, il n'y avait aucune femme présidente de région dans quatre pays : Belgique, Croatie, Portugal et Serbie. En 2024, une progression peut être observée dans la plupart de ces pays, avec quelques femmes exerçant désormais la fonction de présidente de région : 1 sur 5 en Belgique, 5 sur 21 en Croatie et 7 sur 45 en Serbie.

Si l'on compare la proportion de femmes conseillères régionales en 2019, des progrès ont pu être observés en Albanie (+5,8 %), en Bosnie-Herzégovine (+9,6 %), au Danemark (+11,7 %), en Finlande (+8,3 %), en Moldavie (+8,5 %) et en Roumanie (+6,2 %).

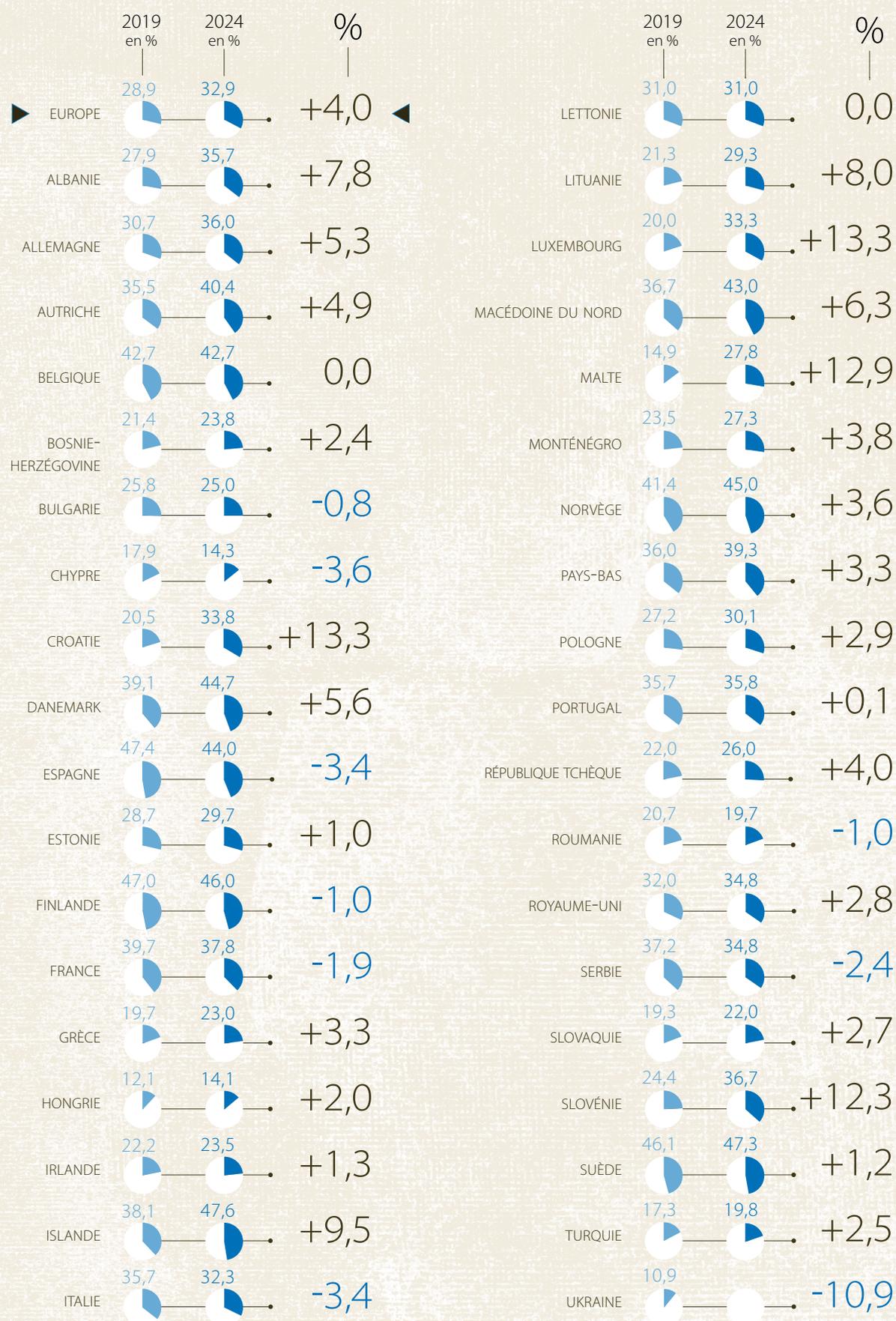
Cinq pays ont enregistré une diminution du nombre de représentantes dans leurs assemblées régionales : France (-0,4 %), Lettonie (-8,6 %), Serbie (-0,8 %), Slovaquie (-0,6 %), Slovénie (-0,5 %) et Ukraine (-0,2 %).





FEMMES ÉLUES À LA CHAMBRE BASSE OU AU PARLEMENT MONOCAMÉRAL

% par pays en 2019 et en 2024





Les femmes dans la politique nationale

En 2024⁸, sur 44 pays d'Europe, seuls 14 ont une femme élue ou nommée à la tête de l'exécutif⁹: Borjana Krišto, présidente du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine ; Mette Frederiksen, première ministre du Danemark ; Salome Zourabichvili, présidente de la Géorgie ; Katerina Sakellariopoulou, présidente de la Grèce ; Halla Tómasdóttir, présidente de l'Islande ; Giorgia Meloni, première ministre de l'Italie ; Giorgia Meloni, première ministre de l'Italie ; Giorgio Meloni, première ministre de l'Espagne ; Halla Tómasdóttir, présidente de l'Islande ; Giorgia Meloni, Premier ministre de l'Italie ; Vjosa Osmani, présidente du Kosovo ; Evika Siliņa, Premier ministre de la Lettonie ; Ingrida Šimonytė, Premier ministre de la Lituanie ; Myriam Spiteri Debono, présidente de Malte ; Maia Sandu, la présidente de la Moldavie ; Gordana Siljanovska-Davkova, la présidente de la Macédoine du Nord ; Nataša Pirc Musar, la présidente de la Slovénie ; et Viola Amherd, la présidente de la Suisse.

Proportion moyenne de femmes élues à la chambre basse ou monocamérale en Europe en 2019

28,5%

et en 2024

32,8

Cette section se concentre sur les parlements nationaux en tant qu'assemblées élues au suffrage universel (c'est-à-dire par le peuple), soulignant le fait que, même s'il y a plus de femmes aux postes de direction, l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas nécessairement plus une réalité au niveau national qu'au niveau local.

En 2024, les femmes représentent en moyenne 32,8 % des membres des assemblées parlementaires en Europe, contre 28,5 % en 2019. Cette moyenne est à peu près égale au pourcentage de femmes élues au niveau local (32 %), mais nettement inférieure au pourcentage de femmes au Parlement européen (38,5 %).

De 2019 à aujourd'hui, le pourcentage de femmes élues aux chambres basses ou aux législatures monocamérales dans chacun des pays européens a augmenté (de 28,5 % à 32,8 %), selon les données que nous avons pu collecter.

Aujourd'hui, les huit pays européens où la proportion de sièges occupés par des femmes dans la chambre basse ou monocamérale est la plus élevée sont les suivants :

Islande — 47,6 %

Suède — 47,3 %

Finlande — 46 %

Norvège — 45 %

Danemark — 44,7 %

Espagne — 44 %

Macédoine du Nord — 43 %

Belgique — 42,7 %

En 2019, les cinq premiers pays à cet égard étaient l'Espagne (47,4 %), la Finlande (47 %), la Suède (46,1 %), la Belgique (42,7 %) et la Norvège (41,4 %).

Dans plusieurs pays d'Europe centrale et orientale et des Balkans, la représentation des femmes dans les parlements nationaux a progressé par rapport à 2019 : la Croatie est passée de 20,5 % à 33,8 % (+13,3 %), la Slovénie est passée de 24,4 % à 36,7 % (+12,3 %), Malte est passé de 14,9 % à 27,8 % (+12,9 %) et la Macédoine du Nord est passée de 36,7 % à 43 % (+6,3 %).

Actuellement, les nations ayant la plus faible proportion de femmes élues à la chambre basse ou chambre unique du parlement sont la Turquie (19,8 %), la Roumanie (19,7 %),

8 En août 2024, date de la dernière vérification et mise à jour par le CCRE.

9 Dans le cadre de cette étude, on entend par chef d'entreprise le président, le premier ministre ou le président du conseil d'administration.

Chypre (14,3%) et la Hongrie (14,1%). En outre, nous avons observé dans certains pays une diminution du pourcentage de femmes parlementaires par rapport à 2019 : c'est le cas de Chypre (-3,6%), de la France (-1,9%), de l'Italie (-3,4%), du Portugal (-1,6%) et de l'Espagne (-3,4%).

Une analyse de nos données met en évidence que les femmes occupent rarement le poste le plus élevé de président des chambres parlementaires. En 2019, il y avait 10 femmes présidentes dans les chambres basses ou monocamérales, un chiffre qui reste inchangé en 2024. Une tendance peu claire à la stagnation semble persister au niveau des chambres hautes. Parmi les 14 pays étudiés, la proportion de femmes présidentes n'a pas changé au cours des cinq années de l'étude (le nombre reste de 4 femmes présidentes). On constate que la parité au sein du pouvoir législatif est absente dans toute l'Europe. La parité n'est pas encore atteinte.





Les femmes au Parlement européen

Quels postes les femmes ont-elles occupés au sein de la seule assemblée législative directement élue de l'UE au cours des 72 dernières années ?

Depuis 1958, il y a eu trente-deux présidents du Parlement européen (PE). Trois d'entre eux étaient des femmes : Simone Veil (1979-1982), Nicole Fontaine (1999-2002) et l'eurodéputée maltaise Roberta Metsola, qui a pris ses fonctions en janvier 2022 et a été réélue en juillet 2024. Entre 1952, année de la création du Parlement européen composé des six pays membres fondateurs, et 1979, année des premières élections au suffrage universel, seuls 31 membres du Parlement européen (MEP) étaient des femmes. À cette dernière date, l'UE comptait neuf pays membres. La proportion et le nombre total de femmes députées au Parlement européen ont suivi une trajectoire ascendante au fil du temps.

Proportion moyenne de femmes députées au Parlement européen en 2019

40,6%

et en 2024

38,5%

Suite aux dernières élections européennes, qui se sont déroulées du 6 au 9 juin 2024, la proportion de femmes eurodéputées est tombée à 38,5%, alors qu'en 2019, elle était passée à plus de 40,6%¹⁰. Malgré cette baisse du pourcentage de femmes eurodéputées, le niveau du PE reste toujours plus élevé que la moyenne européenne pour les parlements nationaux et les conseils locaux et régionaux.

Bien qu'il s'agisse d'une valeur fondamentale de l'Union européenne, la parité hommes-femmes n'est pas exigée de ses États membres, qui organisent les élections au Parlement européen conformément aux lois nationales. Toutefois, le Parlement européen encourage les partis politiques à veiller activement à ce que leurs processus de sélection soient équilibrés en termes de genre. Sur les 27 États membres, 10 ont adopté une législation visant à encourager une représentation équilibrée des sexes lors des élections du Parlement européen de 2024¹¹.

Lors des élections européennes de juin 2024, les 27 pays membres ont élu 278 femmes sur un total de 720 députés européens. Alors que le pourcentage de femmes eurodéputées n'a cessé d'augmenter après chaque élection depuis 1979, nous assistons actuellement à un recul de leur nombre. Cette tendance se vérifie dans tous les États membres. L'éventail va des pays qui ont réussi à rester à la parité ou à peu près, à ceux qui ont connu une augmentation de la proportion de leurs députées, tandis que d'autres ont enregistré une baisse significative. Une baisse du pourcentage d'eurodéputées a été constatée dans les pays suivants par rapport à 2019 : au Danemark (-12,9%), en Estonie (-4,7%), à Malte (-33,3%) et en Slovénie (-16,7%). Un seul pays a atteint la parité en 2024 : La Suède avec 55% de femmes députées.

Pour la législature 2014-2019, 40,6% des membres du Parlement européen étaient des femmes. La proportion de femmes élues a donc diminué de 2,1%. En 2019, les pays qui ont envoyé le plus grand nombre de femmes au Parlement européen, en élisant 50% ou plus de femmes eurodéputées, sont les suivants : Autriche (50%), Finlande (53,8%), France (50%), Lettonie (50%), Luxembourg (50%), Malte (50%), Pays-Bas (50%), Slovénie (50%) et Suède (55%).

Il convient de noter que même si nous assistons à une diminution de la proportion d'eurodéputées, le nombre réel de femmes élues au Parlement européen a en fait augmenté dans la plupart des pays au cours des 15 dernières années. La République tchèque et la Slovaquie ont toutes deux augmenté leur nombre d'eurodéputées, respectivement : de 4 sur 22 (2009), 7 sur 21 en 2019 à 8 sur 21 (2024) pour la première, et de 5 sur 13 (2009), 2 sur 13 (2019) à 7 sur 15 (2024) pour la seconde.

¹⁰ Parlement européen. Résultats des élections européennes de 2024. « Équilibre hommes-femmes des députés européens par pays en 2024. 6 septembre 2024. <https://results.elections.europa.eu/en/mep-gender-balance/2024-2029/>.

¹¹ Belgique, Croatie, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Pologne, Portugal, Slovénie et Espagne



FEMMES EURODÉPUTÉES

% par pays en 2019 et en 2024





Les femmes au Comité des régions

Ensuite, nous avons examiné la représentation des femmes au sein du Comité des régions (CdR), l'organe consultatif européen créé par le traité de Maastricht en 1992 pour représenter les collectivités locales et régionales des 27 États membres de l'UE.

Lors de la Conférence de Dublin en 1995, les élues du CCRE ont adopté une résolution adressée au Comité des Régions nouvellement formé, l'invitant à former un groupe de travail visant à atteindre la parité hommes-femmes lors de la nomination des membres et à prendre en compte l'égalité lors de la sélection des membres. Sous la direction de Rosemary McKenna qui, en tant que présidente de la Commission des élues locales et régionales du CCRE, a également supervisé un groupe de travail, cet objectif final est devenu une réalité au sein du CdR. Cependant, la parité parmi les délégués n'est pas encore atteinte. Selon les derniers chiffres communiqués par le CdR, seuls 27% de ses délégués (membres et suppléants) sont des femmes. Ce pourcentage place l'organe représentatif des collectivités locales et régionales de l'UE loin derrière le Parlement européen (39%) et en dessous de la proportion de femmes élues au niveau local (32%) et au niveau régional (32,2%).

REPRÉSENTATION TOTALE DES FEMMES AU SEIN DU CDR

Si l'on considère les membres et les suppléants de l'ensemble de la délégation, on constate que le pourcentage global de représentation des femmes au sein du CdR a augmenté de 2,8% depuis 2019 (27% des délégués sont des femmes). Il est important de noter que la nomination des membres du CdR est faite par les États membres. Le CdR, au plus haut niveau, œuvre par l'intermédiaire du Conseil pour encourager les femmes à nommer des membres féminins.

27%

des délégués
du CdR sont des
femmes

Cette augmentation peut être attribuée aux progrès substantiels réalisés dans des pays comme la Croatie, où la proportion de femmes est passée de 9% (1 sur 11) à 22,2% (4 sur 18), le Luxembourg, où elle est passée de 45,4% de femmes (5 sur 11) à 60% (6 sur 10), et l'Estonie, qui est passée de 0 femme sur 12 en 2019 à 2 femmes sur 14 délégués.

Cependant, dans d'autres États, la proportion de femmes a connu une diminution globale: l'Autriche, qui est passée de 30% (9 sur 30) à 25% (6 sur 24); la Bulgarie, qui est passée de 25% (6 sur 24) à 15,8% (3 sur 19); et la Lituanie, qui passe de 16,7% (3 sur 18) à 7% (1 sur 14). En 2024, on constate que deux pays, la Grèce et Malte, n'ont aucune femme dans leur délégation.

LES TITULAIRES

En 2019, 21,6% des membres titulaires du CdR étaient des femmes; aujourd'hui, ce chiffre est passé à 26,2%. En 2019, les trois pays qui comptaient le plus de femmes parmi leurs membres (à l'exclusion des suppléants) étaient la Finlande (5 sur 9), la Suède (7 sur 13) et l'Allemagne (13 sur 24). En 2024, les délégations les plus féminisées sont la France (12 sur 23), l'Irlande (5 sur 8), le Luxembourg (2 sur 4), les Pays-Bas (7 sur 12) et la Suède (6 sur 12).

La plupart des délégations nationales affichent une progression continue en 2024 par rapport à 2019. Dans le cas de certains pays, des progrès notables ont été enregistrés: les Pays-Bas (+33%) et l'Irlande (+29,2%); mais aussi la France, la Hongrie et la Roumanie, qui peuvent toutes faire état d'augmentations allant de 14% à 16,7% du nombre de leurs déléguées.

Cinq pays ont nommé moins de femmes dans leur délégation en 2024 qu'en 2019. La baisse la plus importante concerne l'Allemagne, qui passe de 13 sur 24 en 2019 à 6 sur 23 en 2024 (soit une diminution de 28%), et la Bulgarie, qui passe de 3 sur 12 à 1 sur 11 (soit

En 2024, les délégations les plus féminisées sont la France (12 sur 23), l'Irlande (5 sur 8), le Luxembourg (2 sur 4), les Pays-Bas (7 sur 12) et la Suède (6 sur 12).

une diminution de 16 %). Des baisses ont également été enregistrées à Chypre, en Finlande et en Autriche, où le nombre de femmes déléguées a diminué de 2,4 % à 11 %.

Certaines délégations nationales se distinguent par le fait qu'elles ont décidé de ne nommer aucune femme. En 2019, les délégations de huit pays ne comptent aucune femme parmi leurs membres : Croatie, Danemark, Estonie, Grèce, Lituanie, Malte, Portugal et Slovaquie. Aujourd'hui, "seuls" cinq pays ont omis de nommer des femmes (Croatie, Grèce, Lettonie, Malte et Slovaquie) et, parallèlement à ce résultat, on observe une augmentation du nombre de pays ne nommant qu'une seule femme dans leur délégation depuis 2019 (Bulgarie, Chypre, Estonie, Lituanie et Portugal).

LES SUPPLÉANTS

En 2019, 26,9 % des membres suppléants du CdR étaient des femmes ; aujourd'hui, ce chiffre est passé à 27,8 %. S'il s'agit bien d'une hausse, elle n'est pas aussi importante (+0,9 %) que l'augmentation du nombre de femmes membres titulaires (+5,2 %). Dans l'ensemble, toutefois, la proportion de femmes suppléantes est plus élevée que la proportion de femmes membres à part entière. On peut donc considérer que certains progrès ont été réalisés pour combler l'écart entre le nombre de femmes membres (26,2 %) et le nombre de femmes suppléantes (27,8 %).

Trois pays n'ont aucune femme suppléante : Grèce (0 sur 5), Lituanie (0 sur 5) et Malte (0

sur 4). En outre, quatre pays n'ont qu'une seule femme suppléante : République tchèque, Estonie, Hongrie et Slovaquie.

Il convient de noter que les huit pays qui n'ont pas de femmes membres en 2019 ont tenté de compenser cette omission en nommant des femmes membres suppléantes ou titulaires en 2024 ; cependant, le résultat est encore loin de la parité hommes-femmes. En outre, comme le suggère le terme « suppléantes », il s'agit de remplaçantes, ce qui soulève des questions quant à la mesure dans laquelle les femmes suppléantes sont réellement appelées à participer aux travaux du CdR de manière régulière. Ce contexte a une incidence sur la parité globale, car la présence de femmes dans des rôles alternatifs ne se traduit pas nécessairement par une implication constante et masque potentiellement le véritable degré de participation et de représentation des hommes et des femmes.





Les femmes au Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Les 47 nations membres du Conseil de l'Europe ont été chargées de maintenir la démocratie locale et régionale, et le Congrès est depuis longtemps considéré comme un défenseur engagé et compétent de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les femmes représentaient 43 % de l'ensemble des représentants du Congrès (membres et suppléants) en 2019 et 37 % en 2008. Néanmoins, nous devons examiner si la proportion de femmes participant aux travaux du Congrès a progressé au fil du temps.

Les données indiquent que le Congrès est la plus égalitaire de toutes les institutions couvertes par cette étude. Il est important de rappeler que le Congrès a adopté une résolution concernant les quotas de genre dès 2008. Cette résolution prévoyait qu'au moins 30 % des membres du sexe sous-représenté soient représentés dans toutes les délégations. En 2016, Gudrun Mosler-Törnström a marqué l'histoire en devenant la première femme élue Présidente du Congrès¹², renforçant ainsi l'engagement de l'institution en faveur de l'égalité des genres et établissant un précédent pour le leadership féminin. Cette législation a donc été en vigueur lors de toute augmentation du nombre de représentantes entre 2008, 2019 et aujourd'hui. En 2024, nous constatons que le pourcentage de représentantes au Congrès a atteint 43,4 %.

LES REPRÉSENTANTES TITULAIRES

Au Congrès, la proportion de femmes membres s'élève à 38,9 % en 2024, ce qui représente une légère baisse de 3,1 % par rapport à 2019 (42 %).

Les pays ont généralement maintenu leurs progrès pour garantir que les femmes sont

dûment représentées au Congrès et dans ses travaux. Toutefois, une légère diminution du nombre de représentantes de certains pays est perceptible depuis 2019 : la Finlande (de 3 à 1 représentante), la Lituanie (de 2 à 1), la Macédoine du Nord (de 2 à 1) et la Slovénie (de 2 à 0 représentante). Néanmoins, même si les femmes représentaient moins de 30 % des membres représentatifs dans seize délégations nationales en 2008, il n'y a actuellement que deux pays qui auront moins de 30 % de femmes membres représentatifs en 2024. En outre, 11 pays ont atteint une parité de 50 % et plus.

LES REPRÉSENTANTES SUPPLÉANTES

Parmi les suppléants du Congrès, la proportion de femmes a de nouveau diminué, passant de 44,5 % en 2019 à 42 % aujourd'hui. Néanmoins, l'écart entre la proportion de femmes parmi les représentants et les suppléants continue de se réduire. À l'instar de la dynamique à l'œuvre chez les représentants, le nombre de femmes suppléantes a diminué dans certaines délégations nationales entre 2019 et aujourd'hui : Estonie (1 à 0 femme suppléante), Lituanie (3 à 0), Moldavie (2 à 1) et Suède (4 à 2 femmes suppléantes). Néanmoins, en 2024, il n'y a que trois pays qui ont moins de 30 % de femmes membres représentatifs, alors que 17 pays ont atteint la parité de 50 % et plus dans le nombre de femmes suppléantes.

Au Congrès, la proportion de femmes membres s'élève à

38,9%

en 2024.

La proportion de femmes parmi les suppléants du Congrès est actuellement de

42%

¹² Congress of Local and Regional Authorities. "Gudrun Mosler-Törnström, the first woman to be elected President of the Congress" 19 October 2016. <https://www.coe.int/en/web/congress/-/gudrun-mosler-tornstrom-the-first-woman-to-be-elected-president-of-the-congress>.



Les femmes au Conseil des communes et Régions d'Europe

Plus de quarante ans se sont écoulés depuis que le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) s'est engagé pour la première fois dans la cause de l'égalité entre les femmes et les hommes. A la demande de Fausta Gianini Cecchini, alors maire de Pise et future présidente de la province, le CCRE a organisé la première conférence européenne des élues locales et régionales à Pise en 1983. Avec deux conseillères britanniques, Doreen Fleming du Conseil du district de Fenland et Josephine Farrington du Conseil du comté de Lancashire, toutes trois ont contribué à lancer les efforts pour parvenir à une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du CCRE.

Le CCRE est depuis longtemps un fervent défenseur de l'égalité entre les hommes et les femmes. En organisant de nombreuses conférences (Saint-Jacques-de-Compostelle (1986), Anvers (1988), Heidelberg (1992) et Dublin (1995)), le CCRE a réussi à mettre en évidence l'importance d'une plus grande implication des femmes dans la politique municipale. La conférence de Dublin a rassemblé plus de 600 femmes de 32 pays, dont, pour la première fois, de nombreuses élues des pays d'Europe centrale et orientale. En 1992, le CCRE a créé sa Commission permanente pour l'égalité, composée de femmes élues locales et régionales, qui continue à traiter activement et à promouvoir les questions d'égalité entre les femmes et les hommes au niveau infranational.

Au fil des ans, le CCRE a entrepris de nombreux projets visant à promouvoir la position et la présence des femmes dans la politique locale, dont beaucoup sont les héritiers des premiers bénéficiaires du quatrième programme d'action communautaire pour l'égalité des chances. L'un de ces projets est la « Ville pour l'égalité », qui a abouti à la publication par le CCRE d'un manuel de bonnes pratiques pour l'égalité dans les villes européennes et à la rédaction de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, en 2006. Il s'agit d'un travail d'envergure auquel ont participé de nombreux élus, spécialistes et membres du CCRE. Toutes ces contributions ont permis d'établir

une véritable vision européenne de l'égalité femmes-hommes au niveau local, ce qui a conduit à la création de l'Observatoire de la Charte européenne de l'égalité en 2012.

Avec plus de 2 000 signataires dans 36 pays d'Europe, le succès de la Charte a incité les élus, les experts et les membres du CCRE à mettre à jour la Charte européenne pour l'égalité en 2022, avec l'ajout de neuf nouveaux articles pour garantir son utilité et sa pertinence pour les villes et régions d'Europe.

Le succès de la Charte avec plus de 2500 signataires dans 36 pays d'Europe a poussé les élus, les experts et les membres du CCRE à mettre à jour la Charte européenne pour l'égalité en 2022, en ajoutant neuf nouveaux articles afin de garantir son utilité et sa pertinence pour les villes et régions d'Europe.

La réalisation de la Charte, combinée à l'engagement fort des dirigeants du CCRE, a conduit à une promotion statutaire de l'égalité. Le Comité directeur du CCRE a autorisé la modification des statuts de l'organisation en 2013, qui inclut l'exigence qu'au moins 40 % du sexe sous-représenté siège au Comité directeur et 30 % au Bureau exécutif et au Comité de gestion financière. Selon le règlement intérieur de 2015, le CCRE est tenu d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein de ses organes statutaires. En outre, toutes les délégations nationales doivent contenir une représentation des deux sexes, proportionnelle au nombre de sièges disponibles. Les droits de vote peuvent être limités si une délégation ne respecte pas cette règle.

Actuellement, 68 des 168 membres titulaires¹³ du Comité directeur du CCRE - l'organe directeur de l'organisation composé de délégations nationales choisies par les associations nationales - sont des femmes, ce qui signifie qu'il est composé de 40,5 % aujourd'hui. En 2019, le Comité directeur était composé de 47 % de femmes (65 sur 137 membres à part entière).

En 2024, le Comité directeur du CCRE est composé de **40,5%** de femmes

¹³ Le CCRE n'a pas reçu toutes les nominations des associations membres au moment de la rédaction du présent rapport. Le nombre de femmes membres à part entière n'est donc pas définitif.

Le Bureau exécutif du CCRE en 2024 a presque atteint la parité parfaite avec dix femmes et douze hommes, alors qu'en 2019, le CCRE a atteint la parité avec neuf femmes et hommes respectivement. En 2024, le CCRE a une femme présidente : Gunn Marit Helgesen, Conseillère de Vestfold et Telemark de l'Association norvégienne des autorités locales et régionales.

Le CCRE continuera à s'engager dans l'échange d'idées sur l'égalité des genres, la diversité et l'intersectionnalité à tous les niveaux en Europe et à l'échelle internationale par le biais de son organisation mondiale, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU). Les données compilées dans cette étude montrent

que l'Europe a encore un long chemin à parcourir en termes de parité à tous les niveaux. Bien que nous ayons progressé au cours des 15 dernières années, il reste beaucoup d'incertitudes concernant la représentation des femmes en politique, notamment avec la montée des mouvements anti-féministes, le manque de confiance dans les institutions démocratiques et l'augmentation de la violence à l'égard des femmes. Le CCRE sera le moteur de l'évolution continue de la représentation des femmes, en particulier au niveau local, en veillant à ce que les progrès accomplis restent sur la bonne voie.



Portfolios

Bien que la représentation des femmes au niveau local ait connu une augmentation significative ou une certaine constance à travers l'Europe ces dernières années, les données existantes suggèrent que la ségrégation entre les sexes persiste dans la pratique, par exemple dans l'attribution des portefeuilles locaux. Les femmes politiques peuvent se trouver réduites, leur travail se limitant à des tâches « plus douces/féminines » des portefeuilles tels que l'éducation, la santé, la jeunesse et les services sociaux¹⁴. En revanche, les domaines politiques clés tels que la sécurité, la défense et les transports continuent d'être majoritairement gérés par des hommes.

Les trois premiers portefeuilles détenus par les femmes au niveau local, selon les données compilées à partir des réponses des personnes interrogées dans le cadre de notre enquête, sont les suivants : culture et sports (43 %), jeunesse (40 %) et finances, budget, économie (37 %). Les portefeuilles les moins souvent occupés par des femmes sont : la sécurité (forces de police) (7 %), les transports (9 %) et la protection civile (12 %).

Cette tendance à la ségrégation entre hommes et femmes dans l'attribution des portefeuilles reflète non seulement des stéréotypes persistants sur les rôles des hommes et des femmes, mais limite également l'influence des femmes et les possibilités de prouver leurs capacités dans des domaines traditionnellement considérés comme dominés par les hommes, perpétuant ainsi les disparités entre les hommes et les femmes.

¹⁴ Annesley, Claire, Karen Beckwith, and Susan Franceschet. *Cabinets, Ministers, and Gender*. Oxford University Press eBooks, 2019. <https://doi.org/10.1093/oso/9780190069018.001.0001>. Siklodi, Nora, Kenny William Ie, and Nicholas Allen. "From Gender Equity to Gendered Assignments? Women and Cabinet Committees in Canada and the United Kingdom." *Government and Opposition*, July 3, 2023, 1–24. <https://doi.org/10.1017/gov.2023.18>.

INFOGRAPHIES

Le rôle des femmes en politique dans les 41 pays membres du CCRE



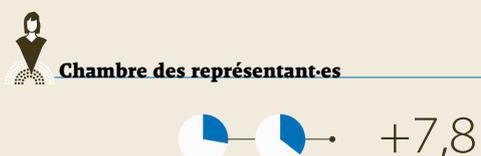
ALBANIE



SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1945

REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

AUTRE	1	
PROTECTION CIVILE	0	
CULTURE ET SPORT	0	
ÉDUCATION	0	
ENVIRONNEMENT	0	
FINANCE/BUDGET/ÉCONOMIE	0	
SERVICES DE SANTÉ	0	
LOGEMENTS	0	
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	0	
GESTION DES ROUTES	0	
ASSAINISSEMENT GESTION DE L'EAU	0	
SÉCURITÉ FORCES DE POLICE	0	
SERVICES PUBLICS	0	
TRANSPORTSS	0	
URBANISME	0	
GESTION DES DÉCHETS	0	
JEUNESSE	0	
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	0	

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON
AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIA

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGRO

NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

ALLEMAGNE

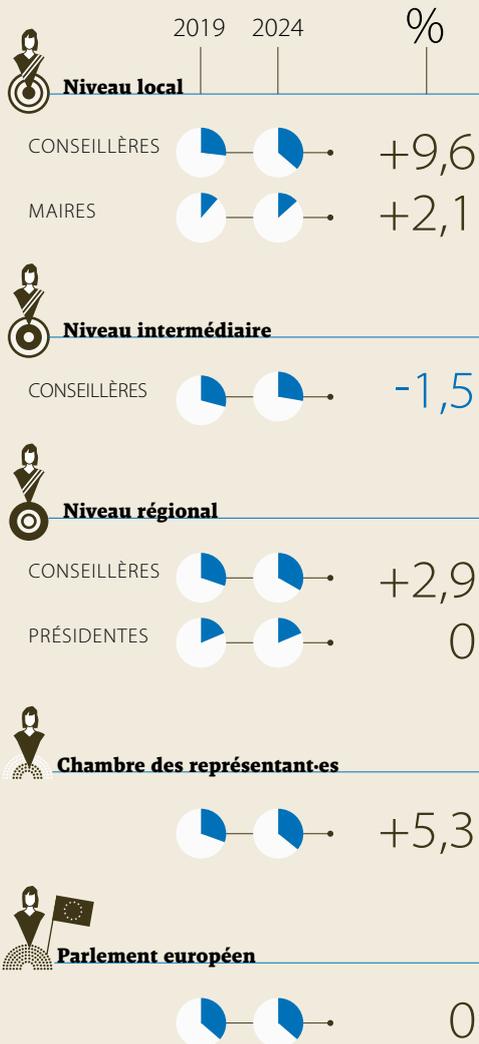
ASSOCIATION ALLEMANDE DU CONSEIL DES COMMUNES ET RÉGIONS D'EUROPE (RGRE)
 ASSOCIATION DES COMTÉS ALLEMANDS (DLT)
 ASSOCIATION DES VILLES ALLEMANDES (DST)
 ASSOCIATION DES VILLES ET COMMUNES ALLEMANDES (DSTGB)

SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1918



REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX



Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
 ALLEMAGNE
 AUTRICHE
 BELGIQUE
 BOSNIE-HERZÉGOVINE
 BULGARIA

CHYPRE
 CROATIE
 DANEMARK
 ESPAGNE
 ESTONIE
 FINLANDE
 FRANCE

GÉORGIE
 GRÈCE
 HONGRIE
 IRLANDE
 ISLANDE
 ISRAËL
 ITALIE

LETTONIE
 LITUANIE
 LUXEMBOURG
 MACÉDOINE DU NORD
 MALTE
 MOLDAVIE
 MONTÉNÉGRO

NORVÈGE
 PAYS-BAS
 POLOGNE
 PORTUGAL
 RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
 ROUMANIE
 ROYAUME-UNI

SERBIE
 SLOVAQUIE
 SLOVÉNIE
 SUÈDE
 SUISSE
 TURQUIE
 UKRAINE

AUTRICHE

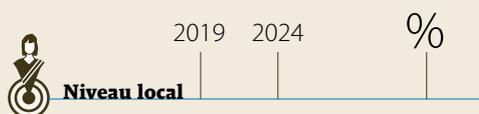
ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS AUTRICHIENNES (GEMEINDEBUND)
ASSOCIATION DES VILLES ET COMMUNES AUTRICHIENNES (STÄDTEBUND)

SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1918



REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX



Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIA

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGRO

NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

BELGIQUE

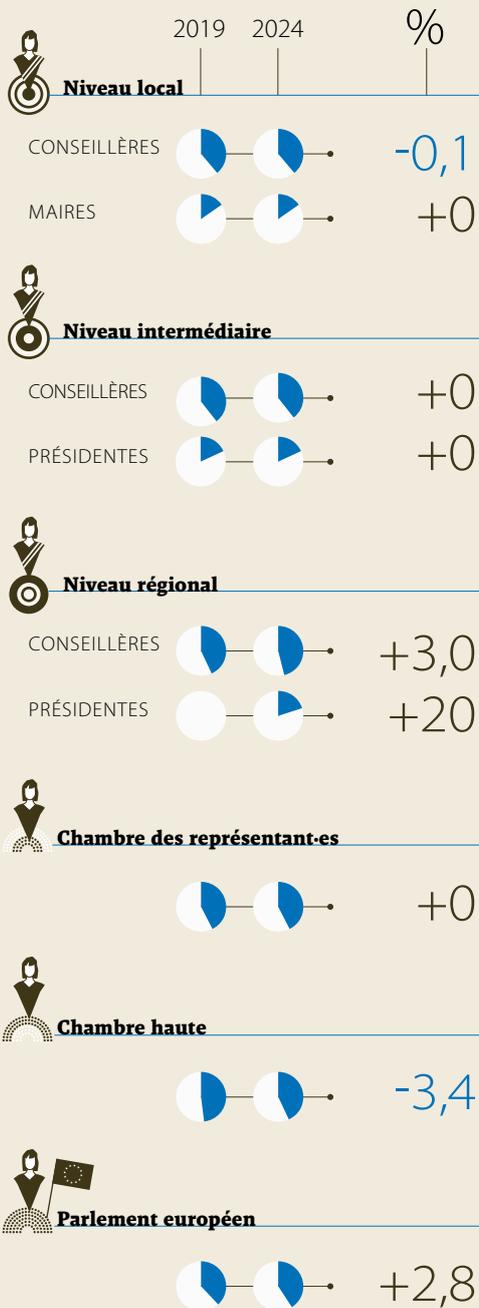
ASSOCIATION DE LA VILLE ET DES COMMUNES DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE (BRULOCALIS)
 ASSOCIATION DES VILLES ET COMMUNES FLAMANDES (VVSG)
 UNION DES VILLES ET COMMUNES DE WALLONIE (UVCW)

SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1948

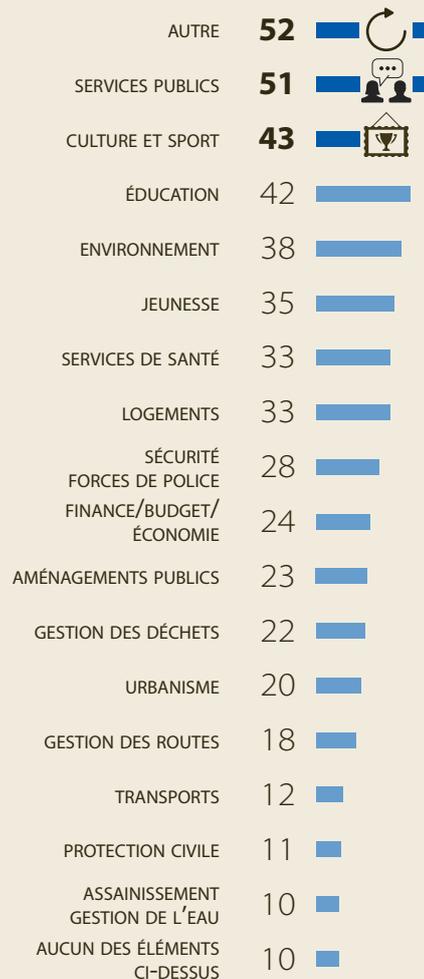


REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX



Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
 ALLEMAGNE
 AUTRICHE
 BELGIQUE
 BOSNIE-HERZÉGOVINE
 BULGARIE

CHYPRE
 CROATIE
 DANEMARK
 ESPAGNE
 ESTONIE
 FINLANDE
 FRANCE

GÉORGIE
 GRÈCE
 HONGRIE
 IRLANDE
 ISLANDE
 ISRAËL
 ITALIE

LETTONIE
 LITUANIE
 LUXEMBOURG
 MACÉDOINE DU NORD
 MALTE
 MOLDAVIE
 MONTÉNÉGRO

NORVÈGE
 PAYS-BAS
 POLOGNE
 PORTUGAL
 RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
 ROUMANIE
 ROYAUME-UNI

SERBIE
 SLOVAQUIE
 SLOVÉNIE
 SUÈDE
 SUISSE
 TURQUIE
 UKRAINE

BOSNIE-HERZÉGOVINE

ASSOCIATION OF MUNICIPALITIES AND CITIES OF THE FEDERATION OF BOSNIA AND HERZEGOVINA (SOGFBIH)
ASSOCIATION OF LOCAL AUTHORITIES OF THE REPUBLIC OF SRPSKA (ALVRS)



SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1945

REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

SERVICES DE SANTÉ	2	
ENVIRONNEMENT	1	
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	1	
ASSAINISSEMENT GESTION DE L'EAU	1	
SERVICES PUBLICS	1	
GESTION DES DÉCHETS	1	
PROTECTION CIVILE	0	
CULTURE ET SPORT	0	
ÉDUCATION	0	
FINANCE/BUDGET/ ÉCONOMIE	0	
LOGEMENTS	0	
GESTION DES ROUTES	0	
SÉCURITÉ FORCES DE POLICE	0	
TRANSPORTS	0	
URBANISME	0	
JEUNESSE	0	
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	0	
AUTRE	0	

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIA

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGRO

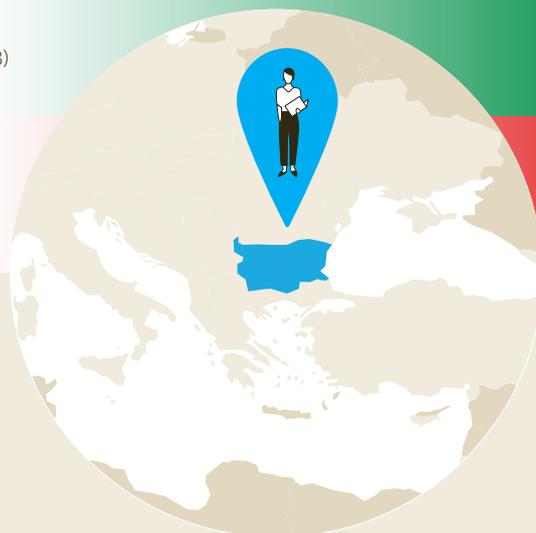
NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

BULGARIE

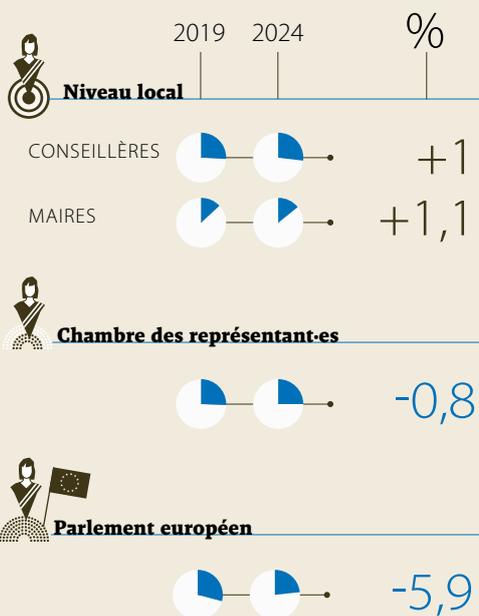
ASSOCIATION NATIONALE DES MUNICIPALITÉS DE LA RÉPUBLIQUE DE BULGARIE (NAMRB)

SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1944



REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

PROTECTION CIVILE	0
CULTURE ET SPORT	0
ÉDUCATION	0
ENVIRONNEMENT	0
FINANCE/BUDGET/ ÉCONOMIE	0
SERVICES DE SANTÉ	0
LOGEMENTS	0
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	0
GESTION DES ROUTES	0
ASSAINISSEMENT GESTION DE L'EAU	0
SÉCURITÉ FORCES DE POLICE	0
SERVICES PUBLICS	0
TRANSPORTS	0
URBANISME	0
GESTION DES DÉCHETS	0
JEUNESSE	0
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	0
AUTRE	0

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIE

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGRO

NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

CHYPRE

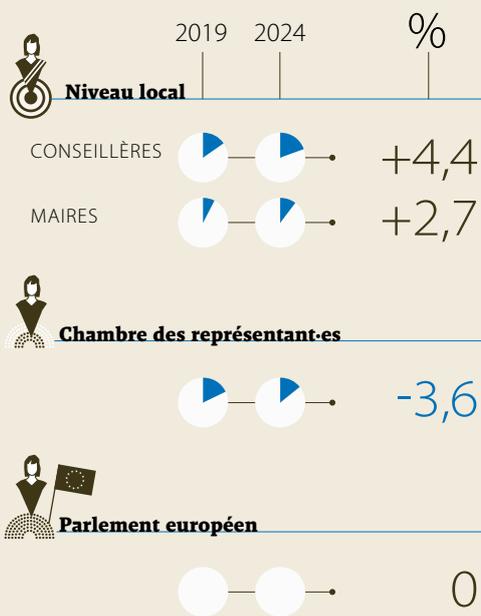
UNION OF CYPRUS MUNICIPALITIES (UCM) UNION DES COMMUNES CHYPRIOTES (UCM)



SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1960

REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

CULTURE ET SPORT	12	
SERVICES PUBLICS	9	
JEUNESSE	8	
ÉDUCATION	7	
ENVIRONNEMENT	7	
FINANCE/BUDGET/ÉCONOMIE	5	
PROTECTION CIVILE	4	
SERVICES DE SANTÉ	4	
AUTRE	4	
LOGEMENTS	3	
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	3	
TRANSPORTS	2	
GESTION DES DÉCHETS	1	
GESTION DES ROUTES	0	
ASSAINISSEMENT GESTION DE L'EAU	0	
SÉCURITÉ FORCES DE POLICE	0	
URBANISME	0	
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	0	

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIA

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGRO

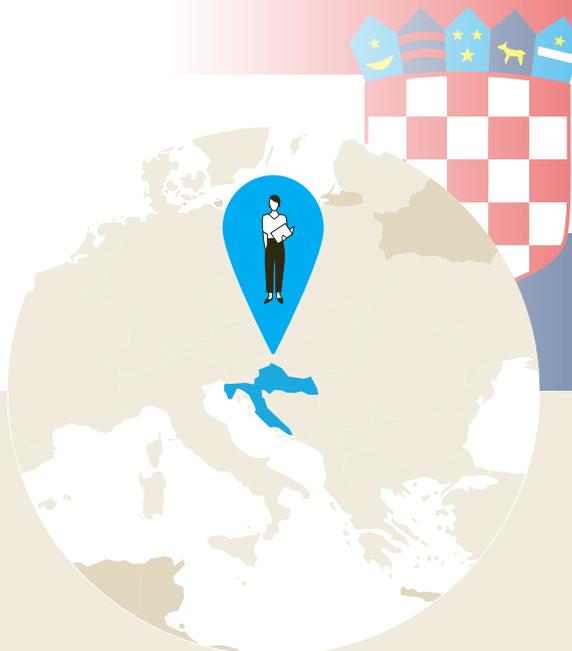
NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

CROATIE

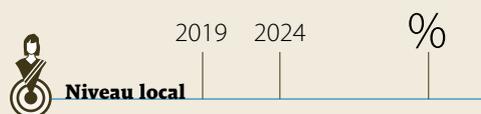
ASSOCIATION DES COMTÉS CROATES (HRVZZ)

SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1945



REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

ÉDUCATION	2	
CULTURE ET SPORT	1	
SERVICES DE SANTÉ	1	
SERVICES PUBLICS	1	
JEUNESSE	1	
PROTECTION CIVILE	0	
ENVIRONNEMENT	0	
FINANCE/BUDGET/ ÉCONOMIE	0	
LOGEMENTS	0	
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	0	
GESTION DES ROUTES	0	
ASSAINISSEMENT GESTION DE L'EAU	0	
SÉCURITÉ FORCES DE POLICE	0	
TRANSPORTS	0	
URBANISME	0	
GESTION DES DÉCHETS	0	
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	0	
AUTRE	0	

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIE

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGRO

NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

DANEMARK

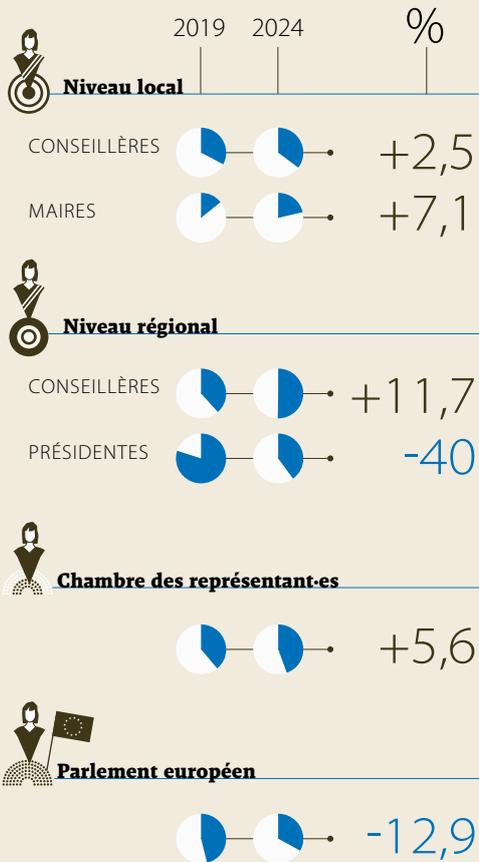
RÉGIONS DANOISES (DANSKE REGIONER)
 POUVOIRS LOCAUX DU DANEMARK (KL)

SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1915



REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

CULTURE ET SPORT	1	
ENVIRONNEMENT	1	
LOGEMENTS	1	
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	1	
GESTION DES ROUTES	1	
ASSAINISSEMENT GESTION DE L'EAU	1	
TRANSPORTS	1	
GESTION DES DÉCHETS	1	
PROTECTION CIVILE	0	
ÉDUCATION	0	
FINANCE/BUDGET/ ÉCONOMIE	0	
SERVICES DE SANTÉ	0	
SÉCURITÉ FORCES DE POLICE	0	
SERVICES PUBLICS	0	
URBANISME	0	
JEUNESSE	0	
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	0	
AUTRE	0	

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
 ALLEMAGNE
 AUTRICHE
 BELGIQUE
 BOSNIE-HERZÉGOVINE
 BULGARIA

CHYPRE
 CROATIE
 DANEMARK
 ESPAGNE
 ESTONIE
 FINLANDE
 FRANCE

GÉORGIE
 GRÈCE
 HONGRIE
 IRLANDE
 ISLANDE
 ISRAËL
 ITALIE

LETTONIE
 LITUANIE
 LUXEMBOURG
 MACÉDOINE DU NORD
 MALTE
 MOLDAVIE
 MONTÉNÉGRO

NORVÈGE
 PAYS-BAS
 POLOGNE
 PORTUGAL
 RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
 ROUMANIE
 ROYAUME-UNI

SERBIE
 SLOVAQUIE
 SLOVÉNIE
 SUÈDE
 SUISSE
 TURQUIE
 UKRAINE

ESPAGNE

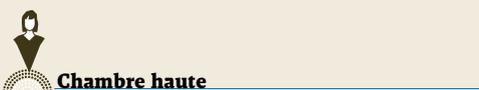
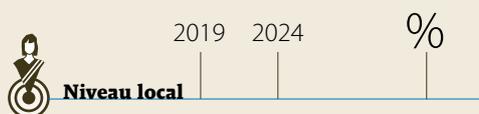
FÉDÉRATION ESPAGNOLE DES MUNICIPALITÉS ET PROVINCES (FEMP)
ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS BASQUES (EUEL)



SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1931

REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

ÉDUCATION	21	
SERVICES PUBLICS	20	
CULTURE ET SPORT	17	
FINANCE/BUDGET/ ÉCONOMIE	16	
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	16	
URBANISME	15	
AUTRE	15	
JEUNESSE	14	
SERVICES DE SANTÉ	11	
ENVIRONNEMENT	9	
TRANSPORTS	8	
GESTION DES DÉCHETS	8	
GESTION DES ROUTES	6	
ASSAINISSEMENT GESTION DE L'EAU	6	
PROTECTION CIVILE	5	
LOGEMENTS	5	
SÉCURITÉ FORCES DE POLICE	4	
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	3	

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIE

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGRO

NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

ESTONIE

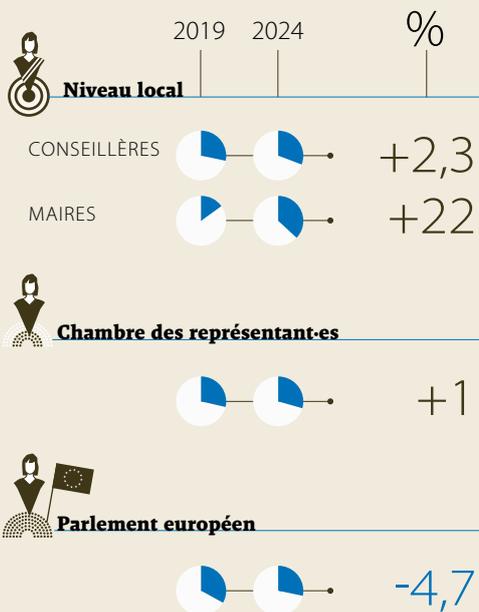
ASSOCIATION DES VILLES ET MUNICIPALITÉS ESTONIENNES (AECM)



SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1917

REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

CULTURE ET SPORT	4	
ÉDUCATION	4	
PROTECTION CIVILE	3	
ENVIRONNEMENT	3	
FINANCE/BUDGET/ÉCONOMIE	3	
SERVICES PUBLICS	3	
JEUNESSE	3	
SERVICES DE SANTÉ	2	
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	2	
GESTION DES ROUTES	2	
ASSAINISSEMENT GESTION DE L'EAU	2	
TRANSPORTS	2	
GESTION DES DÉCHETS	2	
LOGEMENTS	1	
SÉCURITÉ FORCES DE POLICE	1	
URBANISME	0	
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	0	
AUTRE	0	

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIA

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGRO

NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

FINLANDE

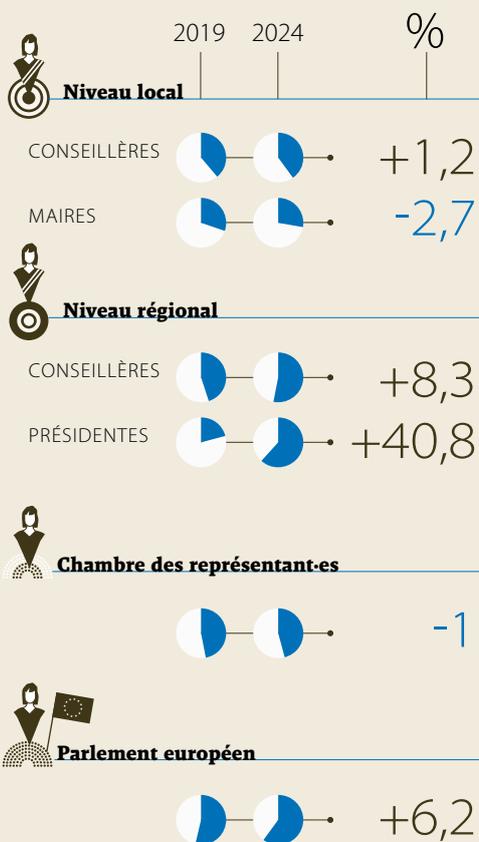
ASSOCIATION DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX FINLANDAIS (ALFRA)



SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1918

REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

ÉDUCATION	4	
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	4	
CULTURE ET SPORT	3	
FINANCE/BUDGET/ ÉCONOMIE	3	
LOGEMENTS	3	
GESTION DES ROUTES	3	
ASSAINISSEMENT GESTION DE L'EAU	3	
URBANISME	3	
JEUNESSE	3	
ENVIRONNEMENT	2	
SERVICES PUBLICS	2	
TRANSPORTS	2	
GESTION DES DÉCHETS	2	
PROTECTION CIVILE	1	
SERVICES DE SANTÉ	1	
SÉCURITÉ FORCES DE POLICE	0	
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	0	
AUTRE	0	

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIA

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGR0

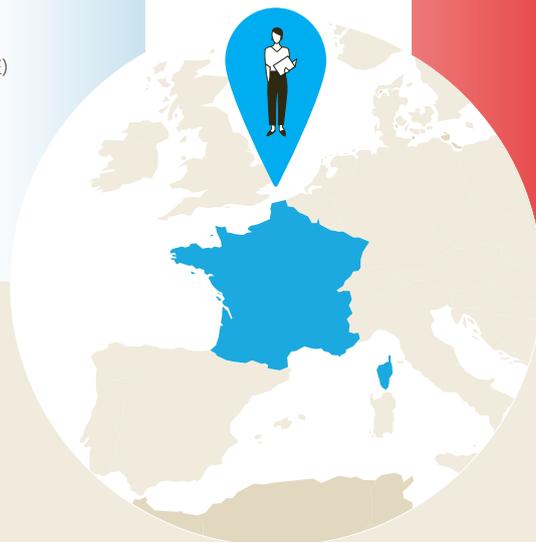
NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

FRANCE

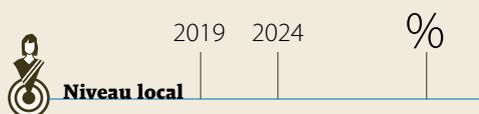
ASSOCIATION FRANÇAISE DU CONSEIL DES COMMUNES ET RÉGIONS D'EUROPE (AFCCRE)
ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE (AMF)

SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1944



REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

ÉDUCATION	9	
CULTURE ET SPORT	8	
JEUNESSE	8	
AUTRE	8	
ENVIRONNEMENT	7	
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	6	
FINANCE/BUDGET/ ÉCONOMIE	5	
URBANISME	5	
SERVICES PUBLICS	4	
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	4	
LOGEMENTS	3	
GESTION DES ROUTES	3	
ASSAINISSEMENT GESTION DE L'EAU	3	
GESTION DES DÉCHETS	3	
SÉCURITÉ FORCES DE POLICE	2	
TRANSPORTS	2	
SERVICES DE SANTÉ	1	
PROTECTION CIVILE	0	

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIE

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGRO

NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

GÉORGIE

ASSOCIATION NATIONALE DES POUVOIRS LOCAUX DE GÉORGIE (NALAG)

SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1918



REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

PROTECTION CIVILE	4	
CULTURE ET SPORT	4	
ÉDUCATION	4	
SERVICES DE SANTÉ	4	
SERVICES PUBLICS	4	
ENVIRONNEMENT	3	
TRANSPORTS	3	
URBANISME	3	
JEUNESSE	3	
FINANCE/BUDGET/ ÉCONOMIE	2	
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	2	
LOGEMENTS	1	
AUTRE	1	
GESTION DES ROUTES	0	
ASSAINISSEMENT GESTION DE L'EAU	0	
SÉCURITÉ FORCES DE POLICE	0	
GESTION DES DÉCHETS	0	
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	0	

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIA

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGRO

NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

GRÈCE

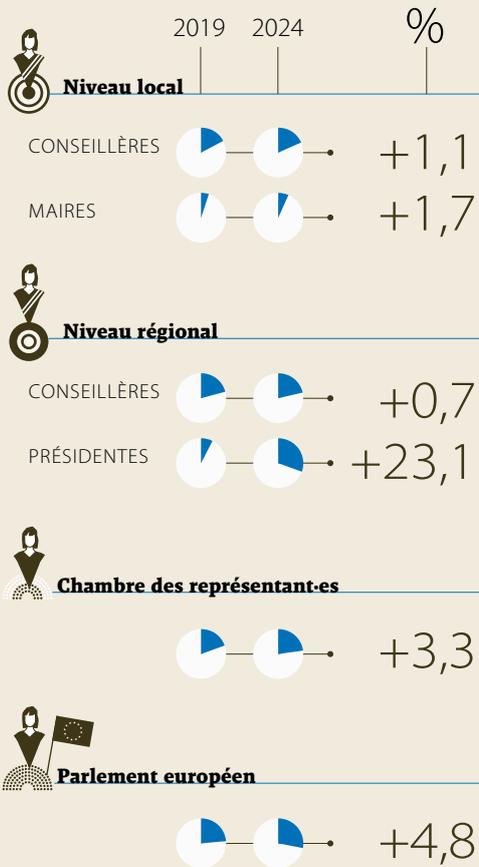
UNION CENTRALE DES VILLES DE GRÈCE (KEDE)

SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1952



REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

CULTURE ET SPORT	3	
JEUNESSE	3	
ENVIRONNEMENT	2	
FINANCE/BUDGET/ ÉCONOMIE	2	
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	2	
GESTION DES ROUTES	2	
SERVICES PUBLICS	2	
PROTECTION CIVILE	1	
ÉDUCATION	1	
SERVICES DE SANTÉ	1	
LOGEMENTS	1	
ASSAINISSEMENT GESTION DE L'EAU	1	
SÉCURITÉ FORCES DE POLICE	1	
TRANSPORTS	1	
URBANISME	1	
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	1	
GESTION DES DÉCHETS	0	
AUTRE	0	

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIA

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGRO

NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

HONGRIE

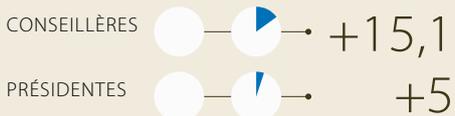
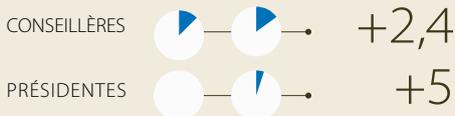
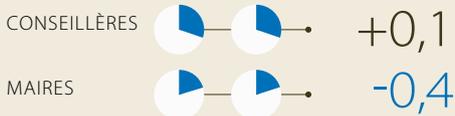
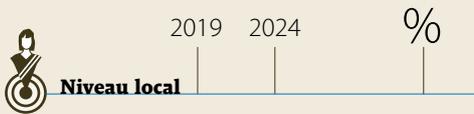
ASSOCIATION NATIONALE HONGROISE DE POUVOIRS LOCAUX (TÖÖSZ)
 ASSOCIATION DES VILLES HONGROISES AYANT STATUT COMTÉ (MJV SZ)
 ASSOCIATION NATIONALE DES PETITES VILLES (KSZ)
 ASSOCIATION HONGROISE DES GOUVERNEMENTS LOCAUX (MÖSZ)
 ASSOCIATION NATIONALE DES COMMUNES ET DES PETITES MUNICIPALITÉS (KÖSZ)
 ASSOCIATION HONGROISE DES VILLAGES (MFSZ)
 ASSOCIATION NATIONALE DES GOUVERNEMENTS LOCAUX DE COMTÉ (MÖÖSZ)

SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1945

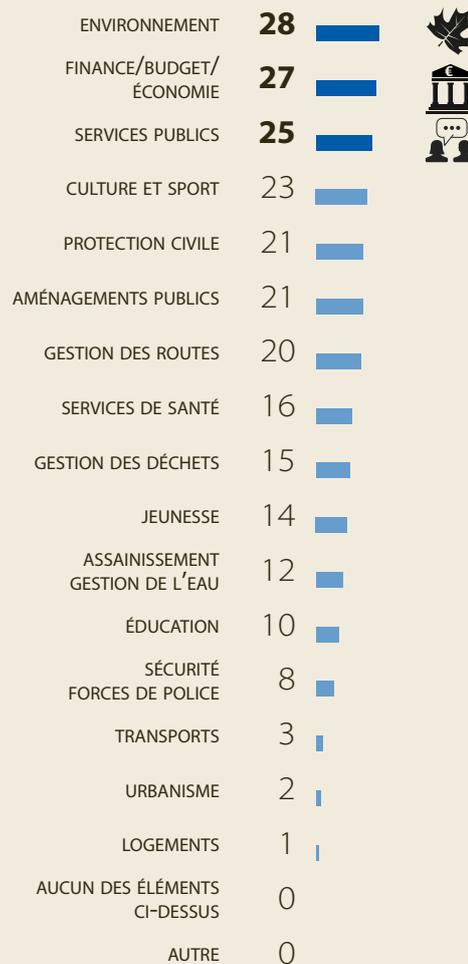


REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX



Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
 ALLEMAGNE
 AUTRICHE
 BELGIQUE
 BOSNIE-HERZÉGOVINE
 BULGARIE

CHYPRE
 CROATIE
 DANEMARK
 ESPAGNE
 ESTONIE
 FINLANDE
 FRANCE

GÉORGIE
 GRÈCE
 HONGRIE
 IRLANDE
 ISLANDE
 ISRAËL
 ITALIE

LETTONIE
 LITUANIE
 LUXEMBOURG
 MACÉDOINE DU NORD
 MALTE
 MOLDAVIE
 MONTÉNÉGR0

NORVÈGE
 PAYS-BAS
 POLOGNE
 PORTUGAL
 RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
 ROUMANIE
 ROYAUME-UNI

SERBIE
 SLOVAQUIE
 SLOVÉNIE
 SUÈDE
 SUISSE
 TURQUIE
 UKRAINE

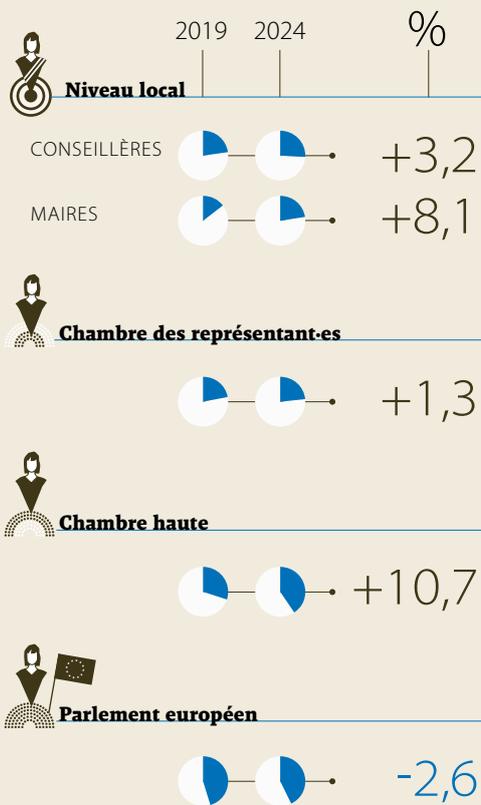
IRLANDE

SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1922



REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

LOGEMENTS	5	
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	5	
ENVIRONNEMENT	4	
GESTION DES ROUTES	4	
FINANCE/BUDGET/ÉCONOMIE	3	
URBANISME	3	
JEUNESSE	3	
CULTURE ET SPORT	2	
ASSAINISSEMENT GESTION DE L'EAU	2	
SERVICES PUBLICS	2	
GESTION DES DÉCHETS	2	
PROTECTION CIVILE	1	
ÉDUCATION	1	
SERVICES DE SANTÉ	1	
SÉCURITÉ FORCES DE POLICE	1	
TRANSPORTS	1	
AUTRE	1	
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	0	

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIA

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGRO

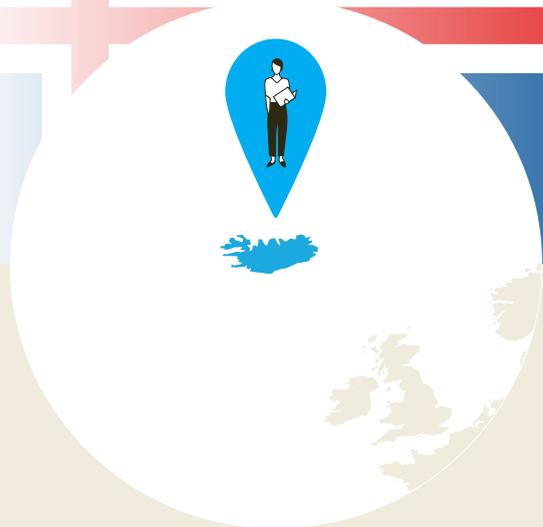
NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

ISLANDE

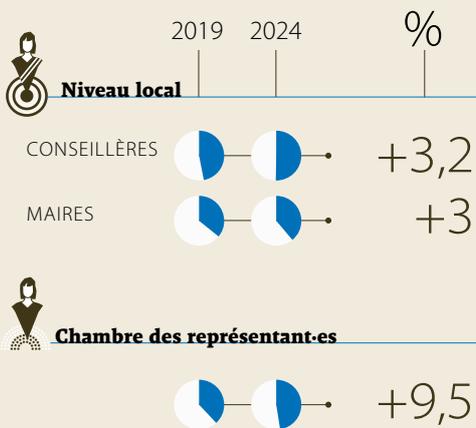
ASSOCIATION DES POUVOIRS LOCAUX D'ISLANDE (SAMBAND)

SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1915



REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX



Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIA

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGR0

NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

ISRAËL

UNION DES POUVOIRS LOCAUX EN ISRAËL (MASHAM)



SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1918

REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

PROTECTION CIVILE	0
CULTURE ET SPORT	0
ÉDUCATION	0
ENVIRONNEMENT	0
FINANCE/BUDGET/ ÉCONOMIE	0
SERVICES DE SANTÉ	0
LOGEMENTS	0
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	0
GESTION DES ROUTES	0
ASSAINISSEMENT GESTION DE L'EAU	0
SÉCURITÉ FORCES DE POLICE	0
SERVICES PUBLICS	0
TRANSPORTS	0
URBANISME	0
GESTION DES DÉCHETS	0
JEUNESSE	0
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	0
AUTRE	0

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIA

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGRO

NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

ITALIE

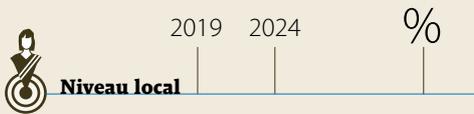
ASSOCIATION ITALIENNE DU CONSEIL DES COMMUNES ET RÉGIONS D'EUROPE (AICCIRE)

SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1945



REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

CULTURE ET SPORT	4	
JEUNESSE	4	
ENVIRONNEMENT	3	
SERVICES PUBLICS	2	
ÉDUCATION	1	
FINANCE/BUDGET/ÉCONOMIE	1	
LOGEMENTS	1	
SÉCURITÉ FORCES DE POLICE	1	
AUTRE	1	
PROTECTION CIVILE	0	
SERVICES DE SANTÉ	0	
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	0	
GESTION DES ROUTES	0	
ASSAINISSEMENT GESTION DE L'EAU	0	
TRANSPORTS	0	
URBANISME	0	
GESTION DES DÉCHETS	0	
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	0	

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIE

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGRO

NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

LETTONIE

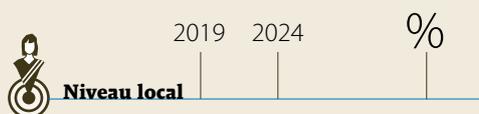
UNION DES GOUVERNEMENTS LOCAUX ET RÉGIONAUX DE LETTONIE (LPS)



SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1917

REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

PROTECTION CIVILE	1	
CULTURE ET SPORT	1	
ÉDUCATION	1	
FINANCE/BUDGET/ ÉCONOMIE	1	
URBANISME	1	
ENVIRONNEMENT	0	
SERVICES DE SANTÉ	0	
LOGEMENTS	0	
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	0	
GESTION DES ROUTES	0	
ASSAINISSEMENT GESTION DE L'EAU	0	
SÉCURITÉ FORCES DE POLICE	0	
SERVICES PUBLICS	0	
TRANSPORTS	0	
GESTION DES DÉCHETS	0	
JEUNESSE	0	
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	0	
AUTRE	0	

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIA

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGRO

NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

LITUANIE

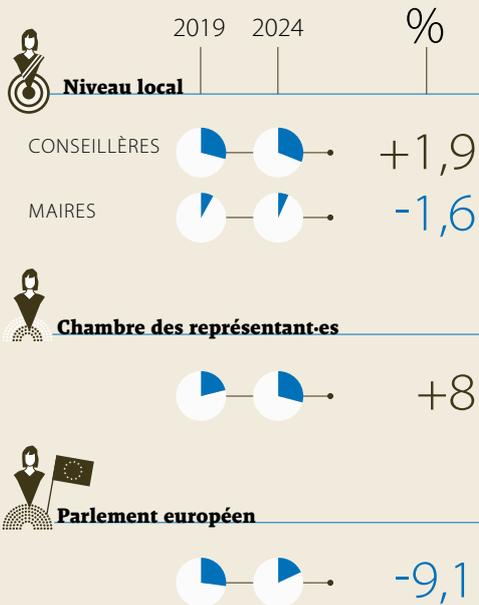
ASSOCIATION DES POUVOIRS LOCAUX DE LITUANIE (LSA)

SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1918

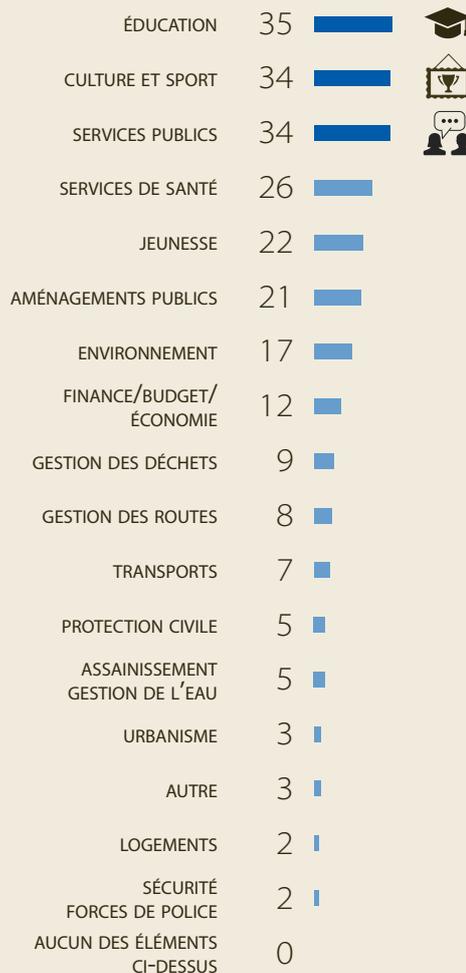


REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX



Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIA

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGRO

NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

LUXEMBOURG

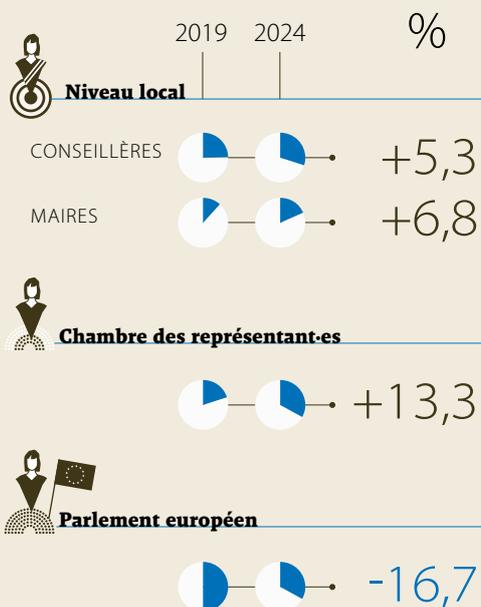
SYNDICAT DES VILLES ET COMMUNES LUXEMBOURGEOISES (SYVICOL)

SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1919



REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

SERVICES PUBLICS	2	
CULTURE ET SPORT	1	
FINANCE/BUDGET/ÉCONOMIE	1	
SERVICES DE SANTÉ	1	
PROTECTION CIVILE	0	
ÉDUCATION	0	
ENVIRONNEMENT	0	
LOGEMENTS	0	
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	0	
GESTION DES ROUTES	0	
ASSAINISSEMENT GESTION DE L'EAU	0	
SÉCURITÉ FORCES DE POLICE	0	
TRANSPORTS	0	
URBANISME	0	
GESTION DES DÉCHETS	0	
JEUNESSE	0	
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	0	
AUTRE	0	

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIA

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGR0

NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

MACÉDOINE DU NORD

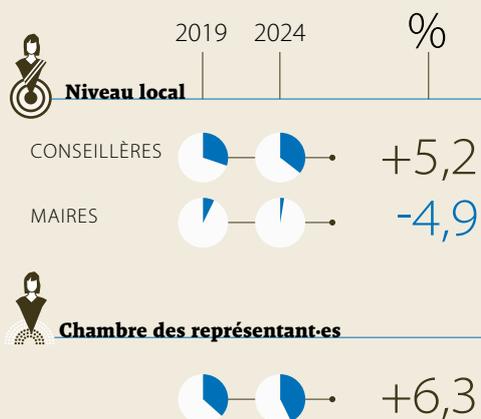
ASSOCIATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES DE LA RÉPUBLIQUE DE MACÉDOINE DU NORD (ZELS)

SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1946



REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

PROTECTION CIVILE	0
CULTURE ET SPORT	0
ÉDUCATION	0
ENVIRONNEMENT	0
FINANCE/BUDGET/ÉCONOMIE	0
SERVICES DE SANTÉ	0
LOGEMENTS	0
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	0
GESTION DES ROUTES	0
ASSAINISSEMENT GESTION DE L'EAU	0
SÉCURITÉ FORCES DE POLICE	0
SERVICES PUBLICS	0
TRANSPORTS	0
URBANISME	0
GESTION DES DÉCHETS	0
JEUNESSE	0
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	0
AUTRE	0

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIA

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGRO

NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

MALTE

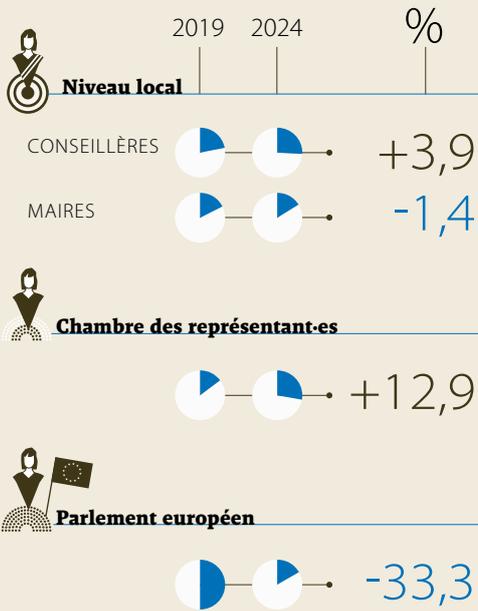
ASSOCIATION DES CONSEILS LOCAUX DE MALTE (LCA)

SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1947



REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

ÉDUCATION	2	
CULTURE ET SPORT	1	
JEUNESSE	1	
PROTECTION CIVILE	0	
ENVIRONNEMENT	0	
FINANCE/BUDGET/ÉCONOMIE	0	
SERVICES DE SANTÉ	0	
LOGEMENTS	0	
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	0	
GESTION DES ROUTES	0	
ASSAINISSEMENT GESTION DE L'EAU	0	
SÉCURITÉ FORCES DE POLICE	0	
SERVICES PUBLICS	0	
TRANSPORTS	0	
URBANISME	0	
GESTION DES DÉCHETS	0	
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	0	
AUTRE	0	

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON
AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIA

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGR0

NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

MOLDAVIE

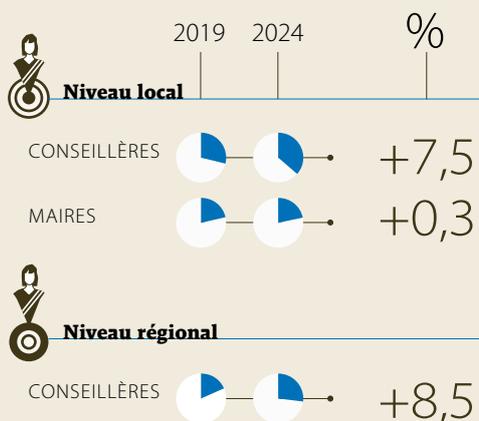
CONGRÈS DES AUTORITÉS LOCALES DE MOLDAVIE (CALM)

SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1993



REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

CULTURE ET SPORT	1	
ÉDUCATION	1	
ENVIRONNEMENT	1	
GESTION DES ROUTES	1	
SERVICES PUBLICS	1	
GESTION DES DÉCHETS	1	
PROTECTION CIVILE	0	
FINANCE/BUDGET/ ÉCONOMIE	0	
SERVICES DE SANTÉ	0	
LOGEMENTS	0	
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	0	
ASSAINISSEMENT GESTION DE L'EAU	0	
SÉCURITÉ FORCES DE POLICE	0	
TRANSPORTS	0	
URBANISME	0	
JEUNESSE	0	
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	0	
AUTRE	0	

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIA

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGRO

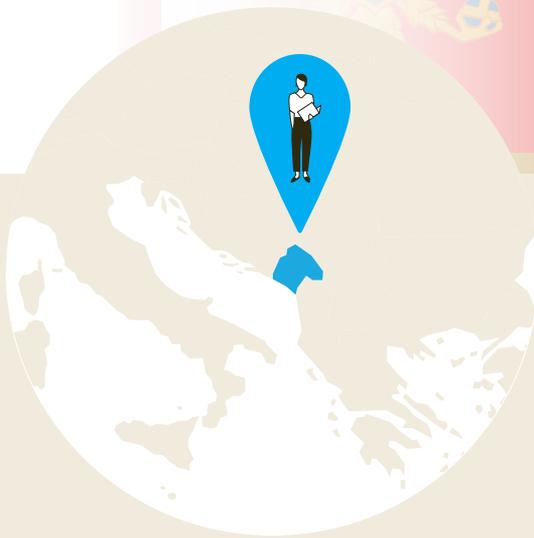
NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

MONTÉNÉGRO

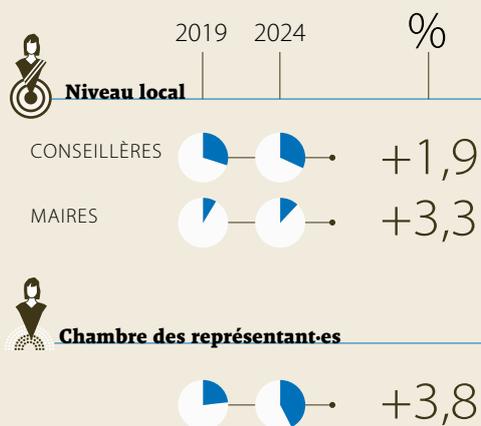
UNION DES MUNICIPALITÉS DU MONTÉNÉGRO (UOM)

SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1946



REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

PROTECTION CIVILE	0
CULTURE ET SPORT	0
ÉDUCATION	0
ENVIRONNEMENT	0
FINANCE/BUDGET/ÉCONOMIE	0
SERVICES DE SANTÉ	0
LOGEMENTS	0
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	0
GESTION DES ROUTES	0
ASSAINISSEMENT GESTION DE L'EAU	0
SÉCURITÉ FORCES DE POLICE	0
SERVICES PUBLICS	0
TRANSPORTS	0
URBANISME	0
GESTION DES DÉCHETS	0
JEUNESSE	0
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	0
AUTRE	0

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIA

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

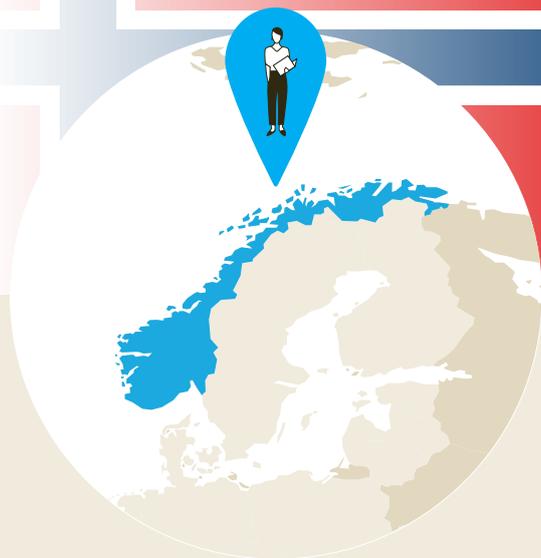
LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGRO

NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

NORVÈGE

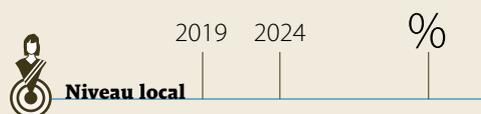
ASSOCIATION NORVÉGIENNE DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX (KS)



SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1913

REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

PROTECTION CIVILE	0
CULTURE ET SPORT	0
ÉDUCATION	0
ENVIRONNEMENT	0
FINANCE/BUDGET/ ÉCONOMIE	0
SERVICES DE SANTÉ	0
LOGEMENTS	0
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	0
GESTION DES ROUTES	0
ASSAINISSEMENT GESTION DE L'EAU	0
SÉCURITÉ FORCES DE POLICE	0
SERVICES PUBLICS	0
TRANSPORTS	0
URBANISME	0
GESTION DES DÉCHETS	0
JEUNESSE	0
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	0
AUTRE	0

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIA

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGRO

NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

PAYS-BAS

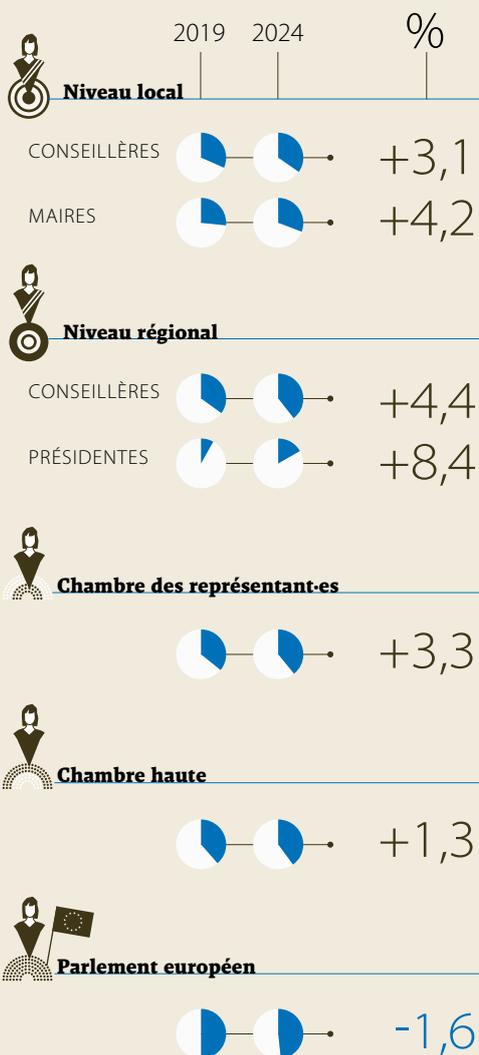
ASSOCIATION DES PROVINCES NÉERLANDAISES (IPO)
ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS NÉERLANDAISES (VNG)

SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1945



REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

ENVIRONNEMENT	2	
URBANISME	2	
AUTRE	2	
ÉDUCATION	1	
SERVICES DE SANTÉ	1	
LOGEMENTS	1	
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	1	
GESTION DES ROUTES	1	
ASSAINISSEMENT GESTION DE L'EAU	1	
SERVICES PUBLICS	1	
TRANSPORTS	1	
PROTECTION CIVILE	0	
CULTURE ET SPORT	0	
FINANCE/BUDGET/ ÉCONOMIE	0	
SÉCURITÉ FORCES DE POLICE	0	
GESTION DES DÉCHETS	0	
JEUNESSE	0	
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	0	

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON
AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIA

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGRO

NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

POLOGNE

ASSOCIATION DES COMTÉS POLONAIS (ZPP)
ASSOCIATION DES VILLES POLONAISES (ZMP)

SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1918



REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

CULTURE ET SPORT	11	
ÉDUCATION	10	
SERVICES PUBLICS	10	
JEUNESSE	8	
URBANISME	7	
FINANCE/BUDGET/ÉCONOMIE	6	
SERVICES DE SANTÉ	6	
GESTION DES ROUTES	6	
ENVIRONNEMENT	5	
LOGEMENTS	5	
TRANSPORTS	5	
AUTRE	5	
PROTECTION CIVILE	4	
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	4	
ASSAINISSEMENT GESTION DE L'EAU	3	
SÉCURITÉ FORCES DE POLICE	3	
GESTION DES DÉCHETS	3	
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	0	

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIE

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGRO

NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

PORTUGAL

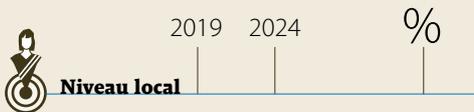
ASSOCIATION NATIONALE DES MUNICIPALITÉS PORTUGAISES (ANMP)

SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1976



REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX



Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIA

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
MACÉDOINE DU NORD
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGRO

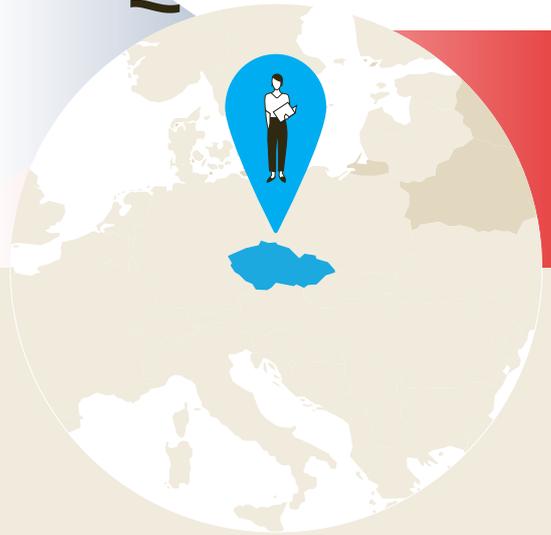
NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

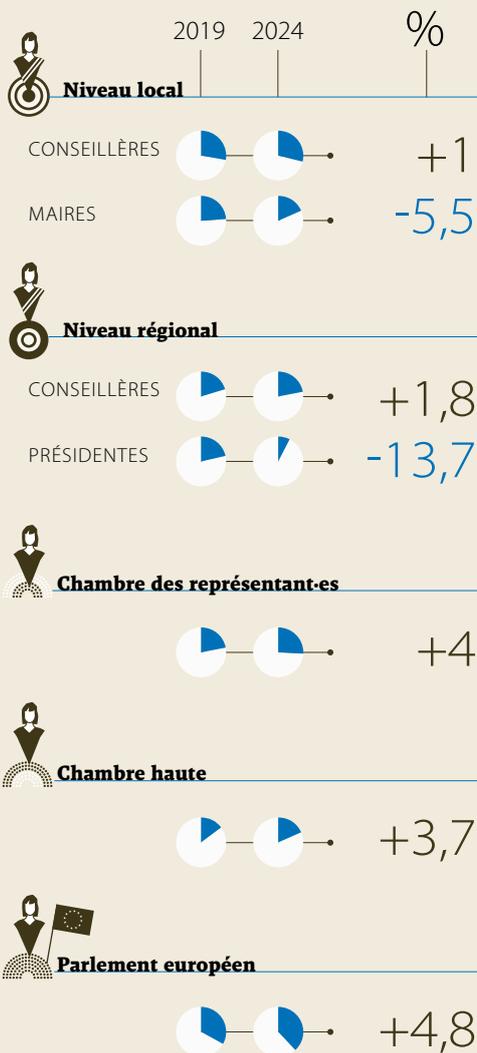
UNION DES VILLES ET COMMUNES DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE (SMO CR)

SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1920



REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

ENVIRONNEMENT	2	
CULTURE ET SPORT	1	
LOGEMENTS	1	
SERVICES PUBLICS	1	
GESTION DES DÉCHETS	1	
PROTECTION CIVILE	0	
ÉDUCATION	0	
FINANCE/BUDGET/ ÉCONOMIE	0	
SERVICES DE SANTÉ	0	
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	0	
GESTION DES ROUTES	0	
ASSAINISSEMENT	0	
GESTION DE L'EAU	0	
SÉCURITÉ	0	
FORCES DE POLICE	0	
TRANSPORTS	0	
URBANISME	0	
JEUNESSE	0	
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	0	
AUTRE	0	

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIA

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGRO

NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

ROUMANIE

UNION NATIONALE DES CONSEILS DE COMTÉS DE ROUMANIE (UNCJR)
 ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS DE ROUMANIE (AMR)
 ASSOCIATION DES COMMUNES DE ROUMANIE (ACOR)
 ASSOCIATION DES VILLES DE ROUMANIE (AOR)

SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1946



REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

ÉDUCATION	3	
FINANCE/BUDGET/ ÉCONOMIE	2	
JEUNESSE	2	
CULTURE ET SPORT	1	
SERVICES DE SANTÉ	1	
LOGEMENTS	1	
ASSAINISSEMENT GESTION DE L'EAU	1	
SERVICES PUBLICS	1	
TRANSPORTS	1	
AUTRE	1	
PROTECTION CIVILE	0	
ENVIRONNEMENT	0	
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	0	
GESTION DES ROUTES	0	
SÉCURITÉ FORCES DE POLICE	0	
URBANISME	0	
GESTION DES DÉCHETS	0	
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	0	

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
 ALLEMAGNE
 AUTRICHE
 BELGIQUE
 BOSNIE-HERZÉGOVINE
 BULGARIA

CHYPRE
 CROATIE
 DANEMARK
 ESPAGNE
 ESTONIE
 FINLANDE
 FRANCE

GÉORGIE
 GRÈCE
 HONGRIE
 IRLANDE
 ISLANDE
 ISRAËL
 ITALIE

LETTONIE
 LITUANIE
 LUXEMBOURG
 MACÉDOINE DU NORD
 MALTE
 MOLDAVIE
 MONTÉNÉGRO

NORVÈGE
 PAYS-BAS
 POLOGNE
 PORTUGAL
 RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
 ROUMANIE
 ROYAUME-UNI

SERBIE
 SLOVAQUIE
 SLOVÉNIE
 SUÈDE
 SUISSE
 TURQUIE
 UKRAINE

ROYAUME-UNI

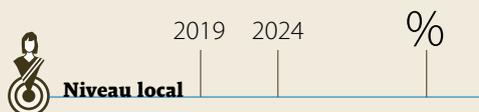
ASSOCIATION DES GOUVERNEMENTS LOCAUX (LGA)
 CONVENTION DES AUTORITÉS LOCALES ÉCOTSAISES (COSLA)
 ASSOCIATION DES COLLECTIVITÉS LOCALES D'IRLANDE DU NORD (NILGA)
 ASSOCIATION DU GOUVERNEMENT LOCAL GALLOIS (WLGA)

SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1928



REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



Les données du Parlement européen pour le Royaume-Uni reflètent la situation avant le départ du Royaume-Uni de l'Union européenne. Tous les députés britanniques ont quitté l'Union européenne à la fin de l'année 2020 et le Parlement européen n'a donc pas de députés représentant le Royaume-Uni en 2024.

LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

ENVIRONNEMENT	5	
GESTION DES DÉCHETS	5	
CULTURE ET SPORT	4	
FINANCE/BUDGET/ÉCONOMIE	4	
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	4	
JEUNESSE	4	
LOGEMENTS	3	
GESTION DES ROUTES	3	
URBANISME	3	
PROTECTION CIVILE	2	
ASSAINISSEMENT GESTION DE L'EAU	2	
SERVICES DE SANTÉ	1	
SÉCURITÉ FORCES DE POLICE	1	
TRANSPORTS	1	
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	1	
ÉDUCATION	0	
SERVICES PUBLICS	0	
AUTRE	0	

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
 ALLEMAGNE
 AUTRICHE
 BELGIQUE
 BOSNIE-HERZÉGOVINE
 BULGARIE

CHYPRE
 CROATIE
 DANEMARK
 ESPAGNE
 ESTONIE
 FINLANDE
 FRANCE

GÉORGIE
 GRÈCE
 HONGRIE
 IRLANDE
 ISLANDE
 ISRAËL
 ITALIE

LETTONIE
 LITUANIE
 LUXEMBOURG
 MACÉDOINE DU NORD
 MALTE
 MOLDAVIE
 MONTÉNÉGRO

NORVÈGE
 PAYS-BAS
 POLOGNE
 PORTUGAL
 RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
 ROUMANIE
 ROYAUME-UNI

SERBIE
 SLOVAQUIE
 SLOVÉNIE
 SUÈDE
 SUISSE
 TURQUIE
 UKRAINE

SERBIE

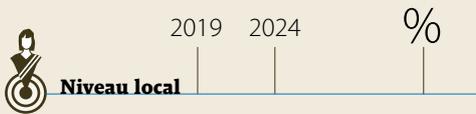
CONFÉRENCE PERMANENTE DES VILLES ET COMMUNES DE SERBIE (SKGO)



SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1945

REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

ÉDUCATION	8	
CULTURE ET SPORT	6	
SERVICES PUBLICS	6	
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	6	
FINANCE/BUDGET/ÉCONOMIE	4	
AUTRE	4	
SERVICES DE SANTÉ	3	
TRANSPORTS	3	
JEUNESSE	3	
ENVIRONNEMENT	2	
PROTECTION CIVILE	1	
GESTION DES ROUTES	1	
LOGEMENTS	0	
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	0	
ASSAINISSEMENT GESTION DE L'EAU	0	
SÉCURITÉ FORCES DE POLICE	0	
URBANISME	0	
GESTION DES DÉCHETS	0	

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIA

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGRO

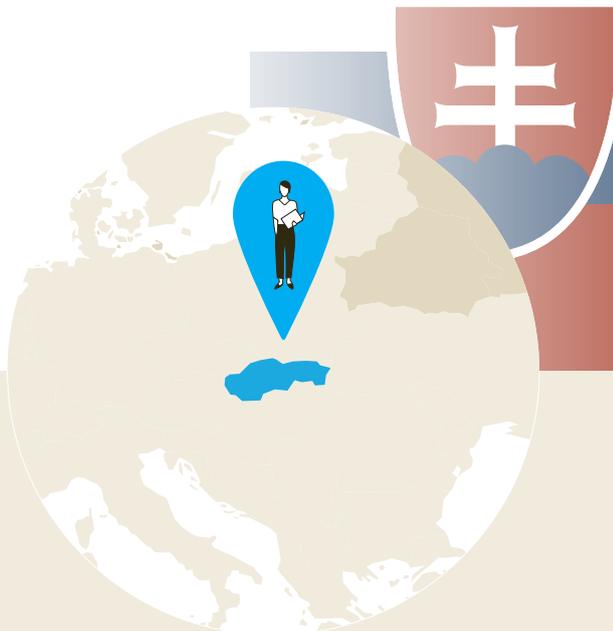
NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

SLOVAQUIE

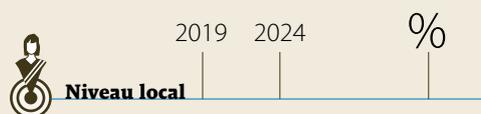
ASSOCIATION DES VILLES ET COMMUNES SLOVAQUES (ZMOS)

SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1920



REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

FINANCE/BUDGET/ ÉCONOMIE	1	
SERVICES DE SANTÉ	1	
SERVICES PUBLICS	1	
JEUNESSE	1	
PROTECTION CIVILE	0	
CULTURE ET SPORT	0	
ÉDUCATION	0	
ENVIRONNEMENT	0	
LOGEMENTS	0	
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	0	
GESTION DES ROUTES	0	
ASSAINISSEMENT GESTION DE L'EAU	0	
SÉCURITÉ FORCES DE POLICE	0	
TRANSPORTS	0	
URBANISME	0	
GESTION DES DÉCHETS	0	
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	0	
AUTRE	0	

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIA

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGRO

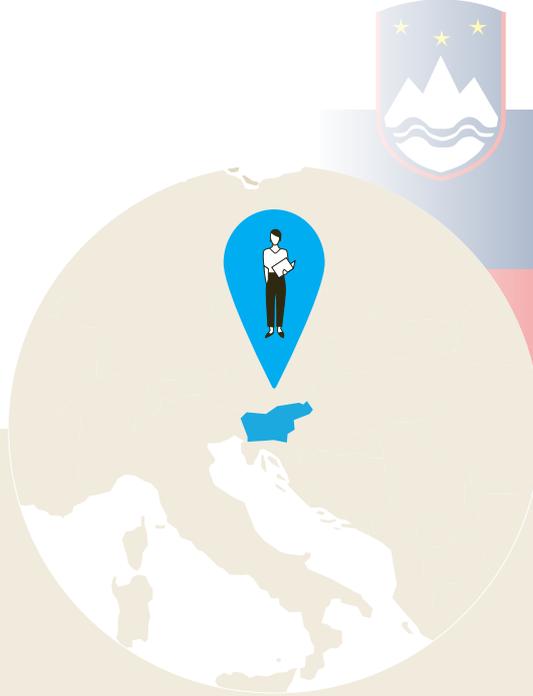
NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

SLOVÉNIE

ASSOCIATION DES COMMUNES URBAINES DE SLOVÉNIE (ZMOS)
ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS ET VILLES DE SLOVÉNIE (SOS)

SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1920



REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX



Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIA

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGRO

NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

SUÈDE

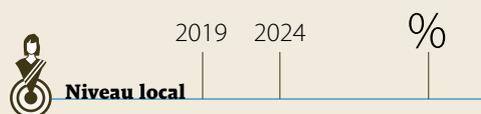
ASSOCIATION SUÉDOISE DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES RÉGIONS (SKL)



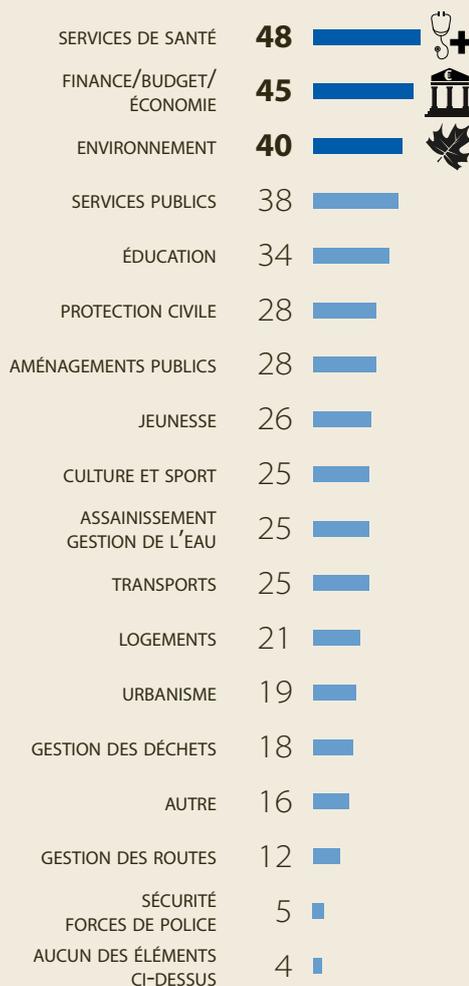
SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1921

REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX



Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIE

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

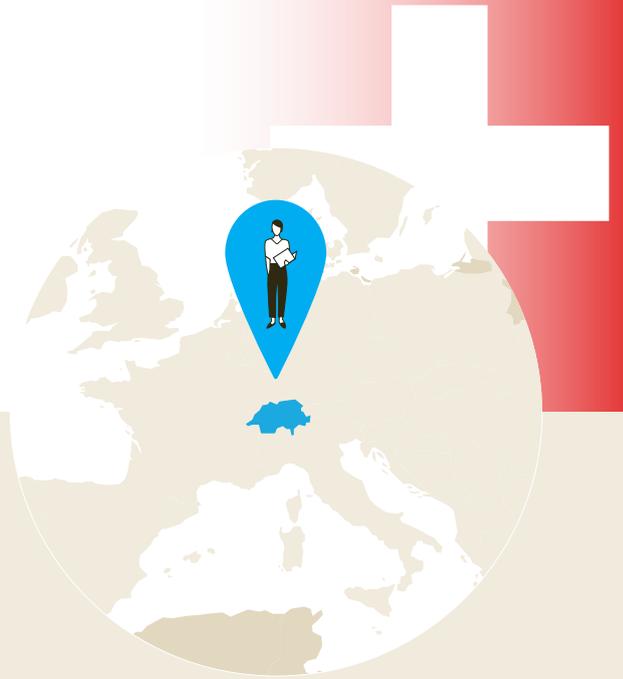
GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGRO

NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

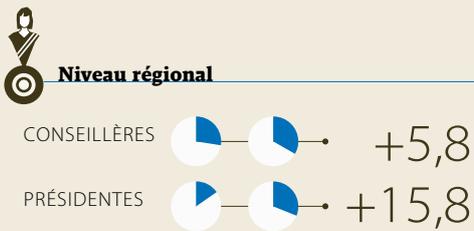
SUISSE



SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1971

REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

PROTECTION CIVILE	0
CULTURE ET SPORT	0
ÉDUCATION	0
ENVIRONNEMENT	0
FINANCE/BUDGET/ÉCONOMIE	0
SERVICES DE SANTÉ	0
LOGEMENTS	0
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	0
GESTION DES ROUTES	0
ASSAINISSEMENT GESTION DE L'EAU	0
SÉCURITÉ FORCES DE POLICE	0
SERVICES PUBLICS	0
TRANSPORTS	0
URBANISME	0
GESTION DES DÉCHETS	0
JEUNESSE	0
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	0
AUTRE	0

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIA

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGRO

NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

TURQUIE

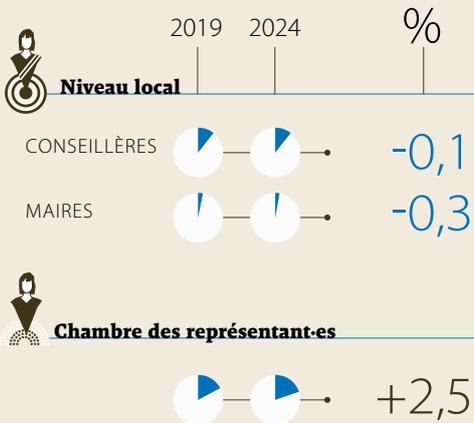
UNION DES MUNICIPALITÉS DE TURQUIE (TBB)

SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1934



REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

PROTECTION CIVILE	0
CULTURE ET SPORT	0
ÉDUCATION	0
ENVIRONNEMENT	0
FINANCE/BUDGET/ ÉCONOMIE	0
SERVICES DE SANTÉ	0
LOGEMENTS	0
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	0
GESTION DES ROUTES	0
ASSAINISSEMENT GESTION DE L'EAU	0
SÉCURITÉ FORCES DE POLICE	0
SERVICES PUBLICS	0
TRANSPORTS	0
URBANISME	0
GESTION DES DÉCHETS	0
JEUNESSE	0
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	0
AUTRE	0

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIA

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGRO

NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

UKRAINE

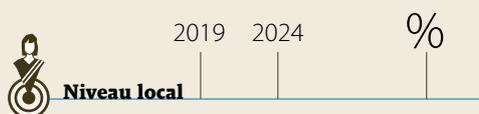
ASSOCIATION DES VILLES UKRAINIENNES (AUC)
ASSOCIATION UKRAINIENNE DES CONSEILS DE DISTRICTS ET RÉGIONAUX

SUFFRAGE UNIVERSEL FÉMININ — 1917



REPRÉSENTATION DE FEMMES

Changement dans la représentation



LES 3 PORTEFEUILLES PRINCIPAUX

CULTURE ET SPORT	1	
ÉDUCATION	1	
ENVIRONNEMENT	1	
URBANISME	1	
GESTION DES DÉCHETS	1	
PROTECTION CIVILE	0	
FINANCE/BUDGET/ÉCONOMIE	0	
SERVICES DE SANTÉ	0	
LOGEMENTS	0	
AMÉNAGEMENTS PUBLICS	0	
GESTION DES ROUTES	0	
ASSAINISSEMENT GESTION DE L'EAU	0	
SÉCURITÉ FORCES DE POLICE	0	
SERVICES PUBLICS	0	
TRANSPORTS	0	
JEUNESSE	0	
AUCUN DES ÉLÉMENTS CI-DESSUS	0	
AUTRE	0	

Sources : Ensemble de données secondaires (EIGE, CoE, CdR, offices nationaux de statistique)

COMPARAISON AVEC D'AUTRES PAYS

ALBANIE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
BELGIQUE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BULGARIA

CHYPRE
CROATIE
DANEMARK
ESPAGNE
ESTONIE
FINLANDE
FRANCE

GÉORGIE
GRÈCE
HONGRIE
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
ITALIE

LETTONIE
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MALTE
MOLDAVIE
MONTÉNÉGRO

NORVÈGE
PAYS-BAS
POLOGNE
PORTUGAL
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

SERBIE
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SUÈDE
SUISSE
TURQUIE
UKRAINE

PARTIE 2:

LA PARTICIPATION POLITIQUE MENACÉE : LUTTER CONTRE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES EN POLITIQUE

«La moitié des habitants de 80 pays pensent que les hommes font de meilleurs dirigeants politiques [...]»

Comme l'a montré la première partie, il y a lieu de s'inquiéter de la stagnation, voire du recul, des progrès en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, tant au niveau mondial qu'en Europe. Selon un rapport¹⁵ publié en juin 2023 par le Programme des Nations unies pour le développement, « la moitié des habitants de 80 pays pensent que les hommes font de meilleurs dirigeants politiques [...] ».

La violence constitue une menace particulière et croissante. Si la violence en politique existe et est utilisée depuis des siècles, la violence à l'égard des femmes en politique est un problème spécifique. Un rapport de 2016 a révélé que, dans le monde entier, plus de 44 % des représentantes élues ont été menacées dans l'exercice de leurs fonctions¹⁶. Il s'agit d'une violence fondée sur le genre où les femmes politiques sont ciblées parce qu'elles sont des femmes et pour miner, saboter ou contester leur présence dans les sphères politiques.

Un rapport de 2016 a révélé que, dans le monde entier, plus de

44%

des représentantes élues ont été menacées dans l'exercice de leurs fonctions

¹⁵ United Nations Development Programme (UNDP). Breaking Down Gender Biases: Shifting social norms towards gender equality, 2023. <https://hdr.undp.org/system/files/documents/hdp-document/gsniz202303.pdf>.

¹⁶ Guest Blogger for Women Around the World. "Violence Against Female Politicians." Council on Foreign Relations, July 11, 2017. <https://www.cfr.org/article/violence-against-female-politicians>.



La violence à l'égard des femmes en politique constitue une grave menace pour la démocratie, car elle viole leurs droits humains et les empêche de participer à la vie politique et publique.

Cette violence est fortement influencée par la politique mondiale actuelle et s'inscrit dans le cadre d'un problème plus large de violence endémique à l'égard des femmes. Les divisions politiques, la misogynie, la discrimination et la violence se sont intensifiées tant hors ligne qu'en ligne, résultant d'une augmentation de la rhétorique et des mouvements antiféministes, d'un retour aux tendances antidémocratiques et d'un retour en arrière contre l'État de droit, les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes dans plusieurs pays¹⁷.

La violence à l'égard des femmes en politique a des répercussions négatives et durables sur les personnes concernées et sur la société dans son ensemble. Elle sape la légitimité et la crédibilité des institutions et des processus politiques et électoraux. De nombreuses femmes sont dissuadées d'entamer ou de poursuivre une carrière politique, des campagnes électorales et des activités connexes en raison de leur expérience personnelle ou autre de la violence à l'égard des femmes, de la peur qu'elle suscite ou de la menace qu'elle représente.

¹⁷ Khan, Ayesha, Emilie Tant, Caroline Harper, and Align Platform. "Facing the Backlash: What Is Fuelling Anti-feminist and Anti-democratic Forces?," July 2023. <https://www.alignplatform.org/sites/default/files/2023-07/align-framingpaper-backlash-web.pdf>. Conny, Roggeband, and Andrea, Krizsán. "Democratic backsliding and the backlash against women's rights: understanding the current challenges for feminist politics," June 2020. <https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2020/Discussion-paper-Democratic-backsliding-and-the-backlash-against-womens-rights-en.pdf>



Définir la violence à l'égard des femmes en politique

La violence à l'égard des femmes en politique est une forme spécifique de violence sexiste à l'égard des femmes qui cible les femmes principalement parce qu'elles sont des femmes. Tout acte de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui interfère avec l'exercice et le respect des droits humains des femmes est considéré comme une violence contre les femmes en politique.

Les quatre types de violence les plus largement reconnus auxquels sont confrontées les femmes en politique sont les violences physiques, sexuelles, psychologiques et économiques¹⁸. La violence symbolique commence à être incluse dans le débat sur la violence à l'égard des femmes en politique. En outre, la prévalence des médias sociaux et des nouvelles technologies a entraîné une augmentation de la cyberviolence fondée sur le genre. De nouvelles études révèlent que les femmes politiques à tous les niveaux de gouvernement sont confrontées chaque jour à des agressions en ligne et à des préjudices psychologiques, qui vont des menaces de viol aux contrefaçons numériques à caractère sexuel, communément appelées « deepfakes »¹⁹.

La violence à l'égard des femmes est sexuée et souvent sexualisée, empêchant les générations actuelles et futures de femmes d'agir, d'être représentées et de faire entendre leur voix en politique.

¹⁸ UN WOMEN. "Preventing violence against women in politics." July 2021. <https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2021/Guidance-note-Preventing-violence-against-women-in-politics-en.pdf>. Consulted on 30 August 2024.

¹⁹ Lucina, Di Meo and Saskia, Brechenmacher. "Tackling Online Abuse and Disinformation Targeting Women in Politics." Carnegie Endowment for International Peace. November 30, 2020. <https://carnegieendowment.org/research/2020/11/tackling-online-abuse-and-disinformation-targeting-women-in-politics?lang=en>

LA DÉFINITION DE CES FORMES DE VIOLENCE EST LA SUIVANTE :

- **Violence physique** : assassinats, enlèvements, passages à tabac, souvent dans le but de forcer les femmes à démissionner ou à se retirer de la vie politique.
- **Violence sexuelle** : comprend le harcèlement sexuel, les avances non désirées et les agressions sexuelles, le viol, les images pornographiques ou sexualisées modifiées visant à dénigrer publiquement les compétences des femmes et à leur faire honte.
- **Violence psychologique** : comprend les menaces, la diffamation, le harcèlement, les abus en ligne, l'intimidation, les campagnes de rumeurs dans le but de priver les femmes de leur pouvoir en tentant d'inspirer la peur, de causer du stress ou de nuire à leur crédibilité.
- **Violence économique** : comprend la détérioration de biens ou de matériel de campagne, le refus de salaire, de soins de santé, de garde d'enfants, le refus d'accès à des réunions ou à un soutien financier dans le but de contrôler, d'entraver la participation des femmes et de nuire à leurs moyens de subsistance financiers sous forme d'intimidation.
- **Violence symbolique** : lorsque des actions symboliques, un langage ou une imagerie sexualisée, une désinformation sexiste ou un doute moral sont utilisés ou ont pour effet de nuire à l'action, à la représentation et à la voix des femmes en politique. Actes qui « délégitiment les femmes politiques par le biais de tropes sexistes qui leur dénie toute compétence dans la sphère politique²⁰. »

Il est important de souligner que les différents types de violence peuvent se recouper, notamment la violence sexuelle, psychologique, physique, économique et émotionnelle. En d'autres termes, les femmes peuvent subir simultanément différents types de violence.

²⁰ Krook, Mona Lena, and Restrepo Sanín, Juliana. "Gender and Political Violence in Latin America: Concepts, debates and solutions." *Política y gobierno*, Vol. 23, No.1, Mexico City, June 2016.

Le but ultime de ces types de violence est d'empêcher les femmes de se faire entendre et de participer à la vie publique. Il ne s'agit pas seulement d'attaquer physiquement des adversaires politiques ou électoraux, hommes ou femmes, dans le but d'obtenir un avantage politique. Il s'agit plutôt d'un « phénomène distinct impliquant une série de préjugés pour attaquer et miner les femmes en tant qu'acteurs politiques [...] et les exclure en tant que groupe de la vie publique²¹. » En plus de mettre en danger la sécurité personnelle des personnes concernées, cela peut décourager les femmes d'entrer dans la sphère politique et d'occuper des postes à responsabilité.

La violence à l'égard des femmes en politique reste largement sous-déclarée et sous-étudiée à tous les niveaux de la politique.

Il est important de faire la distinction entre la violence politique et la violence contre les femmes en politique. La violence à l'égard des femmes est sexuée et souvent sexualisée, empêchant les générations actuelles et futures de femmes d'agir, d'être représentées et de faire entendre leur voix en politique. Bien entendu, les femmes peuvent être victimes d'une violence politique qui n'est pas nécessairement sexiste²².

La violence à l'égard des femmes en politique est répandue et banalisée, mais elle reste largement sous-déclarée et sous-étudiée à tous les niveaux de la politique. Les femmes aux identités croisées - celles issues de minorités raciales ou ethniques, appartenant à la

communauté LGBTQI+, souffrant d'un handicap ou sujettes à l'âgisme - peuvent être touchées de manière disproportionnée par la violence, même si leurs expériences tendent généralement à ne pas être signalées. Par exemple, les taux d'agression sont plus élevés pour les femmes de couleur que pour les femmes blanches²³ et l'âge peut également influencer sur la probabilité d'être victime de violence. Selon une étude danoise, les jeunes politiciens sont plus susceptibles que leurs aînés d'être confrontés à diverses formes de violence²⁴.

La violence à l'égard des femmes en politique²⁵ constitue une grave menace pour la démocratie, car elle viole leurs droits humains et les empêche de participer à la vie politique et publique. Dans une tentative de maintenir les privilèges masculins, les structures de pouvoir et les normes sociétales, les femmes qui cherchent à participer à la vie politique se heurtent souvent à des obstacles violents qui entravent leur légitimité, leur présence et leur voix. Elles sont ciblées principalement parce qu'elles sont des femmes plutôt que pour leurs convictions politiques, ce qui les décourage d'entrer et de participer à la vie politique. Cela nuit non seulement aux femmes qui font de la politique, mais aussi à leurs proches et aux autres femmes qui envisagent de s'engager politiquement.

21 Merdanovic, Ajla Van Heel. "Introduction to Violence Against Women in Politics. Addressing Violence Against Women in Politics in the OSCE Region Toolkit." OSCE Office for Democratic Institutions and Human Rights (ODIHR), 2022. https://www.osce.org/files/f/documents/e/7/530272_o.pdf.

22 Krook, Mona Lena. *Violence Against Women in Politics*. Oxford University Press eBooks, 2020. <https://doi.org/10.1093/oso/9780190088460.001.0001>.

23 Amnesty International. (2018). *Toxic Twitter. Violence and abuse against women online*.

24 Kosiara-Pedersen, Karina. "Single Ladies and Freedom of Speech: Gendered Explanations for, and Effects of, Violence in Politics." *European Journal of Politics and Gender* 7, no. 2 (June 19, 2023): 221–38. <https://doi.org/10.1332/251510821X16777808903018>.

25 Cette étude limite la définition des « femmes en politique » à celles qui jouent un rôle politique formel, comme les candidates, les membres de partis politiques et les fonctionnaires élus ou nommés. Pour cette étude, nous utiliserons la définition du National Democratic Institute, qui définit la violence contre les femmes en politique comme toutes les formes d'agression, de coercition et d'intimidation à l'encontre des femmes en tant qu'acteurs politiques, simplement parce qu'elles sont des femmes.



Cartographie de la violence à l'égard des femmes en politique : Une perspective locale

Étant donné que les questions d'égalité sont souvent sous-représentées dans la politique actuelle et qu'en Europe, même les droits à la santé sexuelle et reproductive ont fait l'objet d'un examen minutieux, les collectivités locales occupent une position unique pour faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes. Grâce à leur proximité avec les citoyens, leur capacité à s'attaquer aux problèmes au niveau local et à fournir des solutions tangibles, elles jouent un rôle central dans la promotion des droits de l'homme et la résolution de problèmes tels que la violence et la discrimination fondées sur le sexe. La participation des mouvements civiques est également significative. Il est important de noter que des progrès ont été réalisés dans la condamnation ouverte de ces crimes et du harcèlement à l'encontre des femmes, qui ont longtemps souffert de ces formes d'agression en silence²⁶. Ces actes ne sont désormais plus acceptés et sont de moins en moins tolérés.

Le CCRE a interrogé plus de

2 600

femmes politiques élues au niveau local, dont

86%

sont des élues locales, dans

31

pays à travers l'Europe

A la suite des innombrables exemples d'agression et de harcèlement sexuels qui ont fait surface au cours des quinze dernières années, des femmes de toutes les strates de la société ainsi que des élues se sont exprimées sur l'épidémie d'abus et de harcèlement à laquelle elles sont confrontées dans la sphère politique. Les données indiquent que les femmes en politique sont plus susceptibles que les hommes d'être victimes de violence et que ces différences sont principalement imputables au sexe et moins à d'autres caractéristiques telles que l'idéologie politique²⁷.

²⁶ Sanín, Juliana Restrepo. "Criminalizing Violence Against Women in Politics: Innovation, Diffusion, and Transformation." *Politics & Gender* 18, no. 1 (July 27, 2020): 1-32. « <https://doi.org/10.1017/s1743923x20000173> » <https://doi.org/10.1017/s1743923x20000173>.

²⁷ UN Women – Headquarters. "Why so Few Women Are in Political Leadership, and Five Actions to Boost Women's Political Participation | UN Women – Headquarters," September 10, 2024. <https://www.unwomen.org/en/news-stories/explainer/2024/09/five-actions-to-boost-womens-political-participation>.

Les données existantes ont également confirmé que la violence fondée sur le genre est en effet l'une des raisons pour lesquelles les femmes sont sous-représentées en politique à tous les niveaux dans l'UE²⁸.

La collecte de données reste donc cruciale pour mieux comprendre et évaluer l'impact et les conséquences de cette violence. À l'heure actuelle, il n'existe pas de collecte exhaustive de données sur la violence à l'égard des femmes au niveau local, mais des preuves concordantes provenant de plusieurs sources, y compris une base de données limitée qui existe au niveau national, suggèrent que le problème est mondial et omniprésent à tous les niveaux de la politique.

Avec l'enquête anonyme sur les femmes élues aux niveaux local, intermédiaire et régional en Europe, le CCRE a entrepris de recueillir des informations de première main sur les schémas européens concernant le harcèlement, les

²⁸ Håkansson, Sandra. "The Gendered Representational Costs of Violence Against Politicians," *Perspectives on Politics* 22, no. 1 (July 26, 2023): 81-96, <https://doi.org/10.1017/s1537592723001913>.

abus et la violence auxquels ce groupe en particulier est confronté. Le CCRE a interrogé plus de 2 600 femmes politiques élues au niveau local, dont 86 % sont des élues locales, dans 31 pays à travers l'Europe. Elles ont fait part de leur expérience de la violence, des raisons pour lesquelles elles l'ont signalée ou non et de l'impact et des conséquences qu'elle a eue sur elles et sur leur mandat.

Les réponses reçues révèlent des tendances alarmantes concernant la violence perpétrée à l'encontre des femmes élues locales dans toute l'Europe. Selon les répondants, 48 % d'entre eux pensent que la violence à l'encontre des élues locales est restée inchangée et 33 % pensent qu'elle a augmenté dans leur pays. Ces résultats montrent que la violence à l'encontre des femmes en politique reste répandue et continue de façonner la structure de notre société. Toutefois, la question de l'impact de cette violence persistante sur l'ambition et la motivation des femmes, dans toute leur diversité, à entrer en politique se pose toujours.

Nos résultats montrent que 32 % des personnes interrogées ont subi des violences. Parmi les femmes qui ont déclaré avoir subi une forme de violence au cours de leur carrière politique :

- 41 % — ont subi des violences psychologiques,
- 29 % — ont subi des cyberviolences,
- 11 % — ont subi des violences sexuelles,
- 6 % — ont subi des violences économiques et
- 3 % — ont subi des violences physiques.

La violence physique et sexuelle est beaucoup moins fréquente que la violence psychologique et la cyberviolence, qui constituent la grande majorité des cas. La violence psychologique, qui comprend les agressions et le harcèlement visant la vie personnelle des femmes, leurs attributs physiques ou leur statut matrimonial, ainsi que la cyberviolence ou la violence symbolique visant à les marginaliser et à leur donner un sentiment d'inadéquation, est malheureusement un phénomène courant dans la politique européenne. Il y a plusieurs raisons à cela, comme les stéréotypes sexuels bien ancrés, l'opposition à l'entrée des femmes dans la sphère

politique et l'hostilité à l'égard des nouvelles venues, considérées comme une menace pour les intérêts établis.

Notamment, la plupart des femmes politiques victimes de violences ont décidé de porter plainte. Seules 29 % d'entre elles l'ont signalé, et parmi celles qui l'ont fait, seules 22 % ont constaté des conséquences pour les auteurs de ces violences.

De nombreuses raisons peuvent toutefois expliquer pourquoi les femmes décident de ne pas porter plainte ou de garder le silence, comme le fait de ressentir la pression exercée par les organisations politiques soucieuses de maintenir une réputation positive, de craindre de passer pour une faible ou une "victime", de normaliser cette violence comme le "coût de la politique" ou de s'inquiéter de l'impact qu'elle peut avoir sur leur carrière politique. En outre, l'absence de mécanismes de signalement fiables, le manque de confiance dans le système et les doutes quant à son efficacité peuvent également être des facteurs.

En plus de toutes les raisons susmentionnées de la sous-déclaration, la violence subie par les femmes a des conséquences et des impacts négatifs, non seulement sur elles-mêmes, mais aussi sur leur avenir et sur les personnes qui leur sont proches - leur famille, leur communauté et leurs collègues. La santé des femmes et leur capacité à exercer leur métier sont affectées par la violence dont elles sont victimes. Selon une enquête de l'Union interparlementaire (UIP), 57,7 % des femmes parlementaires qui ont été la cible de harcèlement ou d'agression ont exprimé une grande détresse à cause de l'incident²⁹. Les témoignages des personnes interrogées qui ont participé à notre enquête font état d'un sentiment d'humiliation, de tristesse, de solitude, de colère ou de désorientation à ce moment-là, ce qui a déclenché de l'anxiété et des problèmes de santé mentale et physique. En outre, les personnes interrogées ont également expliqué que la violence qu'elles ont subie les a fait se sentir seules et isolées, ce qui les a empêchées de s'acquitter de leurs tâches quotidiennes comme auparavant. Certaines personnes interrogées ont exprimé leur inquiétude quant à leur propre sécurité et à celle de leurs proches, et beaucoup d'entre

²⁹Inter-Parliamentary Union. "Sexism, harassment, and violence against women in parliaments in Europe." Geneva: IPU, 2018. <https://www.ipu.org/resources/publications/issue-briefs/2018-10/sexism-harassment-and-violence-against-women-in-parliaments-in-europe>.

Les femmes ne constituent pas un groupe homogène mais peuvent avoir des identités qui se chevauchent, ce qui signifie qu'elles peuvent être exposées à des formes de violence et de préjugés qui se recoupent.

elles ont dû prendre des mesures de sécurité supplémentaires.

L'impact de la violence va au-delà des femmes individuelles. Le coût de la représentation de la violence, qui peut être considéré comme l'effet préjudiciable de la violence sur la représentation, est l'un des effets corollaires de la violence fondée sur le genre à l'encontre des hommes politiques. En d'autres termes, il existe des effets négatifs en aval sur la représentation politique des femmes, causés par la violence que les femmes candidates à des fonctions électives peuvent subir pendant ou même avant leur mandat³⁰. Par exemple, afin de prévenir la violence, certaines femmes politiques peuvent se retirer du discours public, ce qui réduit leur visibilité. Les hommes politiques qui ont subi des violences peuvent être moins enclins à interagir avec leurs électeurs, mais les femmes candidates en particulier ont moins de chances de gagner si elles limitent leurs activités de campagne³¹.

Tout cela a un effet d'entraînement, car les femmes sont plus susceptibles de se lancer elles-mêmes dans la politique lorsqu'elles peuvent observer d'autres femmes à des postes de direction. Toutefois, dans un paysage politique de plus en plus hostile, de plus en plus de femmes hésitent ou sont découragées d'entrer en politique par crainte de devenir des cibles³². La violence peut nuire à l'ambition politique, ce qui a des conséquences dramatiques car elle peut amener les femmes à quitter leurs fonctions plus tôt que leurs homologues masculins ou à ne pas entrer en politique du tout³³.

En outre, en raison d'inégalités préexistantes, l'ampleur et les répercussions de la violence perpétrée à l'encontre des femmes peuvent être plus prononcées pour certaines que pour d'autres. Afin de traiter efficacement l'impact et les conséquences de la violence contre les femmes politiques, nous devons reconnaître que les femmes ne constituent pas un groupe homogène mais peuvent avoir des identités qui se chevauchent, ce qui signifie qu'elles peuvent être exposées à des formes de violence et de préjugés qui se recoupent. L'absence de réponse adéquate à cette réalité créera un cercle vicieux dans lequel le problème sera exacerbé, ce qui dissuadera finalement d'autres femmes d'entrer dans la sphère politique.

³⁰ Håkansson, Sandra. "The Gendered Representational Costs of Violence Against Politicians," *Perspectives on Politics* 22, no. 1 (July 26, 2023): 81–96, <https://doi.org/10.1017/S1537592723001913>.

³¹ Collignon, Sofia, and Wolfgang Rüdiger. "Increasing the Cost of Female Representation? The Gendered Effects of Harassment, Abuse and Intimidation Towards Parliamentary Candidates in the UK," *Journal of Elections Public Opinion and Parties* 31, no. 4 (August 23, 2021): 429–49. <https://doi.org/10.1080/17457289.2021.1968413>.

³² Runderkamp, Zahra, Judith De Jong, Nanda Van Der Poel, and Alliantie Politica. "Wie Wil Er Nog De Politiek in? Onderzoek Naar De Invloed Van Geweld Op De Politieke Aspiraties Van Vrouwen." Alliantie Politica, 2023. <https://www.nederlandsevrrouwenraad.nl/wp-content/uploads/2024/01/Politica-Rapport-Wie-wil-er-nog-de-politiek-in-2023.pdf>

³³ Van Bavel, Anne. "The Issue Is Not Getting but Keeping Women in Politics': The Impact of Violence Against Women in Politics in the Belgian Context." *Tijdschrift Voor Genderstudies* 25, no. 3 (October 1, 2022): 231–47. « <https://doi.org/10.5117/tvgn2022.3.004.bave> » <https://doi.org/10.5117/tvgn2022.3.004.bave>.



Spotlight sur la cyberviolence sexiste à l'encontre des femmes en politique

La violence à l'égard des femmes en politique reste un sujet de préoccupation important, comme le montrent les initiatives législatives et les mesures non législatives en cours sur ce thème. Dans l'actuel plan de l'UE pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2020-2025), qui définit le cadre général de l'activité de l'UE dans ce domaine, la Commission européenne reconnaît l'effet préoccupant que la violence en ligne a eu sur la participation des femmes à la vie publique. S'appuyant sur la Convention d'Istanbul³⁴, le Conseil de l'Europe a insisté pour que les pays préviennent et combattent la violence en ligne à l'encontre des femmes en politique. La directive européenne récemment adoptée sur la lutte contre la violence domestique et la violence à l'égard des femmes³⁵ attire l'attention sur le préjudice que la cyberviolence cause aux femmes politiques et appelle à un minimum de réglementation européenne pour poursuivre le délit de cyberharcèlement. Grâce à la nouvelle directive, la diffusion involontaire de « deep-fakes » sexualisés, le cyberharcèlement, le harcèlement en ligne et le partage non consenti de matériel pornographique seront désormais passibles de sanctions juridiques dans toute l'Europe.

Les abus en ligne et numériques constituent une forme émergente de violence. Bien que des études soient menées sur la violence en ligne en général, la recherche et les politiques actuelles ont négligé la perspective sexospécifique et intersectionnelle. Bien que de nombreux gouvernements démocratiques se soient initialement opposés à la réglementation de la "nouvelle place publique", de plus en plus de législateurs concluent que des lois spécifiques sont nécessaires pour protéger le public de la violence en ligne, en particulier sur les réseaux sociaux.

Nos résultats montrent que

29%

des élues ont subi des cyberviolences

Réagissant aux statistiques selon lesquelles une jeune femme européenne sur deux est victime de cyberviolence, en particulier celles qui sont impliquées dans la vie publique, l'UE et le Conseil de l'Europe ont déclaré que la cyberviolence affaiblit la démocratie.

Les femmes politiques font l'objet de diverses menaces en ligne, notamment des menaces de mort directes, des discours haineux, des abus d'images (comme les « deepfakes »), du cyberharcèlement, du harcèlement en ligne, du « pile-on » ou « mobbing » (plusieurs comptes différents diffusant du contenu abusif), du « doxing » (partage d'informations personnelles sans consentement) et de la désinformation (partage délibéré d'informations erronées). La violence en ligne peut déboucher sur une violence « hors ligne » ou en personne. Bien qu'un seul contenu préjudiciable puisse être ressenti comme une violation, les femmes en politique doivent souvent faire face à l'effet cumulatif de nombreux contenus préjudiciables répétitifs provenant d'un large éventail d'auteurs, ce qui peut les amener à vivre dans une peur constante et à subir des violences en personne. Par exemple, Sigrid Kaag, vice-premier ministre et ministre des finances des Pays-Bas, a quitté le parlement à la suite de nombreuses menaces de mort, dont un incident au cours duquel un homme tenant une torche allumée s'est tenu devant la maison de sa famille en criant des slogans contre elle tout en diffusant son action en direct sur l'internet³⁶.

Les jeunes femmes politiques sont souvent victimes de cyberviolence à un niveau encore plus élevé.

34 La Convention d'Istanbul (2011), établie par le Conseil de l'Europe, offre un cadre global pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et les abus domestiques à l'échelle européenne. Bien que la Convention ne mentionne pas spécifiquement l'arène politique ou les espaces en ligne, le Conseil de l'Europe a poussé les pays à utiliser ses principes pour prévenir et traiter la violence en ligne contre les femmes en politique.

35 Directive (EU) 2024/1385 of the European Parliament and of the Council. "Combating violence against women and domestic violence." 14 May 2024. [L_202401385EN.000101.fmx.xml](https://eur-lex.europa.eu/eli/dir/2024/1385/oj) (europa.eu)

36 Camut, Nicolas. "Top Dutch Minister Steps Down From Party Leadership Over 'Intimidation' and 'Threats'" POLITICO, July 13, 2023. <https://www.politico.eu/article/sigrid-kaag-dutch-finance-minister-quits-over-intimidation-and-threats/>.

Nos résultats montrent que 29% des élues ont subi des cyberviolences. Cela n'est pas surprenant étant donné que, selon nos résultats, 67% des femmes âgées de 24 ans ou moins qui ont subi une forme quelconque de violence ont été victimes de cyberviolence, et cela vaut pour 61% des femmes âgées de 25 à 34 ans. Les jeunes femmes politiques sont souvent victimes de cyberviolence à un niveau encore plus élevé, ce qui n'est pas surprenant pour un certain nombre de raisons. Elles sont généralement plus présentes sur les réseaux sociaux et autres plateformes en ligne, ce qui leur permet d'être plus visibles, mais les rend également plus exposées et donc vulnérables aux abus et au harcèlement. En outre, elles sont confrontées à des préjugés liés au sexe et à l'âge, car elles sont souvent perçues comme moins expérimentées mais faisant autorité, ce qui entraîne des efforts agressifs pour saper leur crédibilité. Les jeunes femmes ont également tendance à défendre des idées progressistes qui remettent en question les structures de pouvoir traditionnelles, ce qui provoque une réaction brutale de la part de ceux qui sont réfractaires au changement. L'anonymat de l'internet enhardit encore les auteurs d'actes de violence tandis que la surveillance accrue dont les femmes font l'objet les rend encore plus susceptibles d'être la cible de harcèlement en ligne.





Lutter contre la violence à l'égard des femmes en politique

La violence fondée sur le sexe, y compris la violence à l'égard des femmes en politique, trouve son origine dans l'inégalité structurelle entre les sexes, dans les préjugés et les stéréotypes à l'égard des femmes, omniprésents dans de nombreuses sphères de la société, y compris la politique. La stratégie la plus efficace pour réduire et, à terme, éliminer tous les types de violence est la prévention, même si la protection et les poursuites judiciaires restent indispensables pour faire face à la violence actuelle et imminente. Les stéréotypes fondés sur le sexe doivent être remis en question ; les attitudes et la rhétorique qui favorisent la violence doivent être modifiées et les raisons fondamentales qui donnent lieu à cette agression doivent être abordées.

Pour trouver des solutions systémiques et à long terme à l'augmentation de la violence à l'égard des femmes en politique, il est essentiel de collaborer. La complexité, l'ampleur et la gravité de ce problème exigent une action commune et des efforts coordonnés à tous les niveaux. En raison des multiples facettes et des chevauchements de ce problème, les approches individuelles peuvent s'avérer insuffisantes pour traiter l'ensemble des actes de violence dirigés contre les femmes en politique. En s'appuyant sur la convention d'Istanbul, le cadre juridique mondial actuel, la lutte contre la violence à l'égard des femmes en politique nécessite une stratégie globale connue sous le nom de « 4P » - prévention, protection, poursuites et coordination des politiques³⁷.

La question complexe et omniprésente de la violence à l'égard des femmes, appelle une réponse coordonnée et globale de la part des acteurs étatiques et non étatiques.

La prévention se concentre sur la sensibilisation et le changement des attitudes qui perpétuent la violence à l'égard des femmes. Cela passe par l'éducation, la formation des professionnels et la promotion de l'égalité des genres. Le fait de parler de la violence politique à l'égard des femmes, que ce soit individuellement ou collectivement, contribue à sensibiliser l'opinion et à promouvoir le discours public. Il existe diverses stratégies qui favorisent une prise de conscience, telles que les campagnes publiques, les témoignages personnels, l'activisme des hashtags et les efforts de la société civile. Les hommes et les garçons devraient être inclus dans toutes les discussions sur l'égalité des genres, les stéréotypes et la masculinité toxique qui provoque la violence. Travailler avec des leaders masculins, des politiciens et des sympathisants pour plaider en faveur d'une tolérance zéro à l'égard de la violence contre les femmes en politique favorise la prise de conscience, modifie les comportements et les attitudes et aide les personnes touchées par de tels abus.

Les médias jouent un rôle important dans la sensibilisation et doivent s'efforcer de donner une représentation non violente des femmes politiques et veiller à ce que le public ne soit pas désensibilisé à la violence à l'égard des femmes en politique. Pour prévenir et réduire ce type de violence, il est important d'éduquer les individus sur cette question et de renforcer leur capacité à faire face à la violence. La collecte de données précises sur la violence à l'égard des femmes est essentielle pour comprendre et résoudre ce problème. Il s'est avéré difficile de trouver des mesures spécifiques pour évaluer correctement la violence à l'égard des femmes en politique, au-delà de la violence physique et sexuelle.

Un exemple de prévention est la campagne #NotTheCost (2018) du National Democratic Institute, qui vise à mettre fin à la violence contre les femmes en politique, en soulignant que la participation des femmes ne devrait pas s'accompagner de violence ou de menaces³⁸. D'un point de vue plus local, le « Portrait de

³⁷ Council of Europe. "The Four pillars of the Istanbul Convention." 2021. <https://edoc.coe.int/en/violence-against-women/10714-the-four-pillars-of-the-istanbul-convention.html>. Consulted on 28 August 2024.

³⁸ National Democratic Institute (NDI). "#NotTheCost A renewed call to action." 2021. <https://www.ndi.org/sites/default/files/NTC%202021%20ENGLISH%20FINAL.pdf>.

genre du conseil municipal de Zhytomyr » en Ukraine utilise des infographies pour présenter des données ventilées par sexe. La page « Égalité des chances » du site officiel du conseil municipal de Zhytomyr comprend des données sur le genre, la législation pertinente, des informations sur la lutte contre les abus domestiques et des programmes sur l'égalité des genres et la lutte contre la discrimination³⁹.

La protection met l'accent sur la sauvegarde et le soutien des victimes de la violence en mettant en place des services tels que des refuges, des lignes téléphoniques d'urgence et une assistance médicale. Elle appelle à l'adoption de mesures garantissant la sécurité des victimes et leur apportant un soutien juridique et psychologique. Les femmes qui sont victimes d'abus en politique ont souvent du mal à obtenir protection et justice.

Les organisations de femmes, de par leur expérience, peuvent être particulièrement bien placées pour agir.

L'association finlandaise "Green Women's association" a créé un guide pour aider les femmes, les personnes LGBTQI+, les personnes de couleur et les personnes handicapées exposées à la violence en ligne⁴⁰. Pour protéger les femmes de la violence politique, des définitions et des actes juridiques sont nécessaires pour préciser ce qui constitue une telle violence et pour prescrire des recommandations, des mécanismes de protection et de poursuite, ainsi que des conséquences efficaces, proportionnées et dissuasives.

Certaines tentatives ont été faites au niveau international pour aborder la question de la violence à l'égard des femmes en politique par le biais de la législation, soit en élaborant des lois spécifiques et autonomes, soit en les incorporant dans le cadre juridique plus large de la violence à l'égard des femmes.

Les lois existantes doivent évoluer pour définir et reconnaître correctement la violence à

l'égard des femmes en politique, ce qui garantira la mise en place de garanties appropriées, d'actions préventives et d'actions en justice. Les réformes juridiques sont une première étape importante que les pays devraient franchir dans leurs efforts pour lutter contre la violence à l'égard des femmes en politique, indépendamment de toute inadéquation potentielle, comme le fait de ne garantir que ce qui est prescrit ou l'absence de mise en œuvre effective. On pourrait prendre pour exemple les efforts déployés en Amérique latine, tels que la loi type élaborée par l'Organisation des États américains (OEA) et la modification par la Catalogne de sa loi sur la violence fondée sur le sexe (VFS) afin d'intégrer la violence à l'égard des femmes dans la vie politique, illustrent la manière dont les actions législatives peuvent traiter ces questions aux niveaux régional et national⁴¹.

Les institutions devraient établir des protocoles garantissant que les victimes et les survivants sont informés et ont accès aux mesures de sécurité, aux procédures de plainte et aux services d'aide, de conseil et de soutien confidentiels qui donnent la priorité aux intérêts et aux droits des victimes.

³⁹ Zhytomyr City Council. "Equal Opportunities." <http://zt-rada.gov.ua/files/upload/sitefiles/img1531136603.jpg>

⁴⁰ Green European Foundation, Finnish Green Women's association, and Sien Hasker. "SAFE: A Guide for People Targeted by Online Violence." Green European Foundation, 2021. <https://gef.eu/wp-content/uploads/2021/06/SAFE-final-version.pdf>.

⁴¹ Organization of American States (OAS). "Inter-American Model Law on the Prevention, Punishment and Eradication of Violence against Women in Political Life." 2017. « <https://www.oas.org/en/cim/docs/ViolenciaPolitica-LeyModelo-EN.pdf> » <https://www.oas.org/en/cim/docs/ViolenciaPolitica-LeyModelo-EN.pdf> Verge, Tània. "Legislative Reform in Europe to Fight Violence Against Women in Politics." *European Journal of Politics and Gender* 4, no. 3 (April 1, 2021): 459–61. « <https://doi.org/10.1332/251510821x16149579296781> » <https://doi.org/10.1332/251510821x16149579296781>.

Les efforts politiques locaux illustrent le rôle important que les autorités locales peuvent jouer dans la promotion de la sécurité des femmes. Par exemple, la misogynie a été explicitement désignée comme un crime de haine à Nottingham (Royaume-Uni)⁴². En Bosnie-Herzégovine, les élus de la municipalité de Stari Grad, dans la ville de Sarajevo, qui signalent des cas de harcèlement sexuel sont spécifiquement protégés contre les représailles par le code d'éthique, grâce à un amendement adopté par le conseil municipal en 2018 à l'initiative de ses conseillères⁴³.

De nombreux incidents ont été enregistrés concernant des actes de violence à l'encontre de femmes politiques perpétrés par des collègues masculins du même parti.

Les poursuites garantissent que la violence à l'égard des femmes et la violence domestique font l'objet d'enquêtes et de poursuites efficaces. La lutte contre l'impunité et la garantie d'une participation sûre des femmes à la vie politique exigent des enquêtes et des poursuites approfondies sur les actes de violence commis à leur encontre. Il est important de mettre en place des enquêtes, des poursuites et des procédures judiciaires efficaces, rapides et axées sur les victimes, qu'elles découlent d'une nouvelle législation spécifiquement adoptée pour lutter contre la violence à l'égard des femmes ou de l'application élargie de mesures existantes.

Les autorités doivent réagir rapidement et de manière appropriée à chaque cas signalé de violence à l'égard des femmes en politique, ce qui devrait inclure un plan de sécurité et de soutien coordonné, une évaluation instantanée des risques et des mesures de protection. Les ordonnances de non-communication ou de protection sont des exemples de mesures de protection qui devraient être judicieusement envisagées dans les cas de violence à

l'égard des femmes en politique, même si elles peuvent être difficiles à mettre en œuvre, en particulier dans les situations d'agression sur internet.

Compte tenu de la stigmatisation, du traumatisme et des risques pour la réputation auxquels sont confrontées les femmes qui dénoncent ces types de violence, l'enquête ou la poursuite de tels incidents, en particulier contre des femmes en politique, pourrait un jour envisager de renoncer à l'exigence d'une plainte de la victime ; au contraire, l'enquête pourrait être lancée au nom de la victime et rester active même si la victime devait rétracter sa déclaration ou sa plainte par souci de bien-être personnel. En outre, étant donné que de nombreux incidents ont été enregistrés concernant des actes de violence à l'encontre de femmes politiques perpétrés par des collègues masculins du même parti⁴⁴ de telles mesures semblent encore plus urgentes et faciliteraient des enquêtes et des poursuites plus efficaces, réduisant ainsi le fardeau de la victime pour obtenir justice.

Un élément essentiel de toute enquête efficace et des poursuites qui s'ensuivent est la sensibilisation des fonctionnaires de justice et des services répressifs aux particularités de ce type d'affaires. Pour que ces actes de violence soient enregistrés et que les responsables soient tenus de rendre des comptes, il est essentiel d'apporter un soutien aux victimes. Lorsque les femmes sont confrontées à la violence sous quelque forme que ce soit, y compris en politique, elles ne le signalent souvent pas pour diverses raisons : elles ne sont pas informées de leurs droits ou des ressources à leur disposition, elles craignent d'être davantage victimisées et de voir leurs affaires personnelles exposées, ou elles craignent pour leur propre sécurité et celle de leurs proches.

La coordination des politiques exige que les États adoptent une approche harmonisée pour lutter contre la violence à l'égard des femmes. La question complexe et omniprésente de la violence à l'égard des femmes, y compris en politique, appelle une réponse coordonnée et globale de la part des acteurs étatiques et non étatiques. Il s'agit notamment de formuler des politiques pratiques et créatives qui

⁴²Fish, Sue. "Policing misogyny as a hate crime – the Nottinghamshire Police experience." *Misogyny as Hate Crime*, no.1 (2021): 249-268.

⁴³Organization for Security and Co-operation in Europe (OSCE) (2023) *Addressing Violence against Women in Politics in the OSCE Region: Toolkit*. Available at: <https://www.osce.org/odihr/530272>

⁴⁴Zamfir, Ionel and European Parliamentary Research Service. "Violence Against Women Active in Politics in the EU." Report. EPRS | European Parliamentary Research Service, 2024. [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/759600/EPRS_BRI\(2024\)759600_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/759600/EPRS_BRI(2024)759600_EN.pdf)

impliquent toutes les parties prenantes, telles que les agences gouvernementales, les organisations non gouvernementales (ONG), la société civile et les médias, à tous les niveaux et dans tous les domaines.

Des politiques et des stratégies coordonnées, appliquées de manière holistique et intégrées en conséquence, sont nécessaires pour s'assurer que les intérêts et les droits des victimes et des survivants restent au cœur de tous les efforts et que la violence est suffisamment prévenue et poursuivie. En outre, les organisations de la société civile et les ONG peuvent contribuer à sensibiliser le public à la violence contre les femmes en politique. Étant donné que des questions telles que la violence à l'égard des femmes et la participation des femmes à la vie politique relèvent directement de leurs centres d'intérêt et de leur expérience, les organisations de femmes peuvent être particulièrement bien placées pour agir.

Pour lutter efficacement contre la violence à l'égard des femmes en politique sous toutes ses formes et dans toutes ses actions, en particulier en ce qui concerne la violence économique et psychologique, y compris la violence en ligne, il faut collaborer avec des acteurs non traditionnels. Pour trouver des solutions créatives dans les domaines de la collecte de données, de la protection et de la sensibilisation, il convient d'envisager des partenariats avec les médias, les établissements d'enseignement ou les fournisseurs d'accès à internet et aux réseaux sociaux.

Par exemple, en réponse à un niveau historiquement bas de participation politique des femmes en Irlande (2013-2015), le Conseil national des femmes d'Irlande a organisé une campagne pour réformer la politique, sensibiliser et encourager les femmes à participer activement à la vie politique⁴⁵. Un autre exemple peut être trouvé en Ukraine où plusieurs ONG ont effectué un suivi spécifique au genre pour « l'Indice de sensibilité au genre pour les médias » afin d'évaluer la représentation des femmes dans les médias, y compris la fréquence des invitations en tant qu'expertes dans divers secteurs. Cet indice a été analysé au niveau infranational⁴⁶.

Un autre exemple de coordination innovante est le leadership : les écoles cherchent de nouveaux moyens d'accroître la participation politique des jeunes femmes en veillant à ce qu'elles soient bien préparées et informées. Le programme « From Woman to Woman » au Portugal en est un exemple et consiste à donner à des femmes ayant une expérience de la politique la possibilité d'encadrer de futures dirigeantes en leur transmettant de nouvelles connaissances et compétences qui les aideront à faire avancer leur carrière⁴⁷.

45 European Institute for Gender Equality. "Grassroots campaign empowers women '(Ireland)". June 5 2024. <https://eige.europa.eu/gender-mainstreaming/good-practices/grassroots-campaign-empowers-women>.

46 Volyn Press Club, "Gender Sensitivity Index for Media", 2019. <https://internews.in.ua/news/>

volyn-press-club-monitors-gender-sensitivity-in-regional-media-content/

47 European Institute for Gender Equality. "Bringing Young Women Into Politics: The Project 'From Woman to Woman (Portugal)'" June 5, 2024. <https://eige.europa.eu/gender-mainstreaming/good-practices/bringing-young-women-politics-project-woman-woman>.

▶ CONCLUSION

Alors que nous concluons cette étude sur la représentation des femmes en politique au niveau infranational dans toute l'Europe, il est évident que si des progrès ont été accomplis, d'importants défis subsistent. Les femmes continuent d'être sous-représentées dans les fonctions politiques, en particulier dans les rôles de direction, et les obstacles qui empêchent leur pleine participation sont complexes et multi-formes. L'un des problèmes les plus urgents est la prévalence de la violence politique sexiste et de la violence à l'égard des femmes en politique, qui a produit un "effet paralysant". Cette violence empêche les femmes et les filles de participer activement à la vie politique et à la société et réduit également leurs chances de vivre leur vie à l'abri du danger et de réaliser pleinement leur potentiel.

Les femmes subissent une violence qui est à la fois fondée sur le sexe et motivée par des considérations politiques. Il s'agit à la fois d'une attaque contre les individus et contre la démocratie elle-même. Les gouvernements, les organisations et la société dans son ensemble doivent prendre cette question au sérieux ; la violence à l'égard des femmes en politique ne peut être tolérée comme un effet corollaire de la participation à la vie publique. Les États et leurs diverses institutions gouvernementales assument la responsabilité première de la lutte contre la violence à l'égard des femmes en politique, mais cela commence par chacun d'entre nous. Lorsque la violence à l'égard des femmes en politique persiste, les droits de l'homme sont violés, la participation des femmes à la vie politique est entravée et la démocratie elle-même est sapée. Pour s'attaquer à ce problème mondial, la prévention de la violence à l'égard des femmes en politique doit passer par la sensibilisation du public, la fourniture d'un soutien adéquat, d'une sécurité et d'un recours juridique aux personnes concernées, ainsi que par la poursuite des auteurs d'infractions et la fin de l'impunité. En outre, nous devons encourager la coopération entre les secteurs afin d'établir des politiques globales qui répondent à ces défis.

Une approche holistique est essentielle, intégrant la prévention, la protection, les poursuites et la coordination des politiques. Pour commencer, de vastes campagnes d'éducation sont nécessaires pour remettre en question les stéréotypes et s'attaquer à la masculinité toxique, qui alimente cette violence. Il est également essentiel d'impliquer les hommes en tant que participants actifs dans ce processus, car les normes patriarcales ont un impact négatif sur tous les genres et les hommes doivent faire partie de la solution. La violence sexiste facilitée par la technologie doit également être combattue. Les gouvernements, les entreprises technologiques, les forces de l'ordre et la société civile doivent travailler ensemble pour garantir que les espaces numériques sont sûrs pour les femmes. Parallèlement, les structures de gouvernance locales et régionales doivent fournir des ressources destinées aux femmes, telles que des services de conseil et de plaider, ainsi que des environnements inclusifs qui leur permettent de participer pleinement à la vie politique, en particulier lorsqu'elles sont issues de milieux divers.

La protection doit être une priorité, y compris les initiatives législatives à long terme alignées sur la Convention d'Istanbul qui s'attaquent à la violence dans les sphères publiques et privées. Des mesures axées sur les survivants, telles que des codes de conduite actualisés, des mécanismes de réclamation et des services d'aide aux victimes, sont essentielles pour garantir la sécurité et le bien-être. De même, les efforts en matière de poursuites judiciaires doivent se concentrer sur le rétablissement de la confiance entre les femmes et les institutions en offrant une aide juridique accessible et en formant les forces de

De vastes campagnes d'éducation sont nécessaires pour remettre en question les stéréotypes et s'attaquer à la masculinité toxique, qui alimente cette violence.

l'ordre à traiter les cas de violence à l'égard des femmes dans la sphère politique avec sensibilité et urgence.

Toutefois, la voie à suivre ne se limite pas à des changements de politique. Il faut cultiver une culture politique qui valorise et soutient la participation des femmes. Les collectivités locales et régionales continuent de jouer un rôle crucial dans la conduite de ce changement en créant des environnements inclusifs où les femmes, en particulier celles issues de milieux divers, peuvent s'épanouir. Pourtant, les données de cette étude montrent que malgré ces efforts, la représentation des femmes dans la politique locale et régionale reste disproportionnellement faible. Dans ce contexte, l'étude unique du CCRE permet de collecter des données précieuses et complètes sur l'égalité entre les femmes et les hommes au niveau infranational dans toute l'Europe, ce qui fournit des informations essentielles sur ces lacunes persistantes.

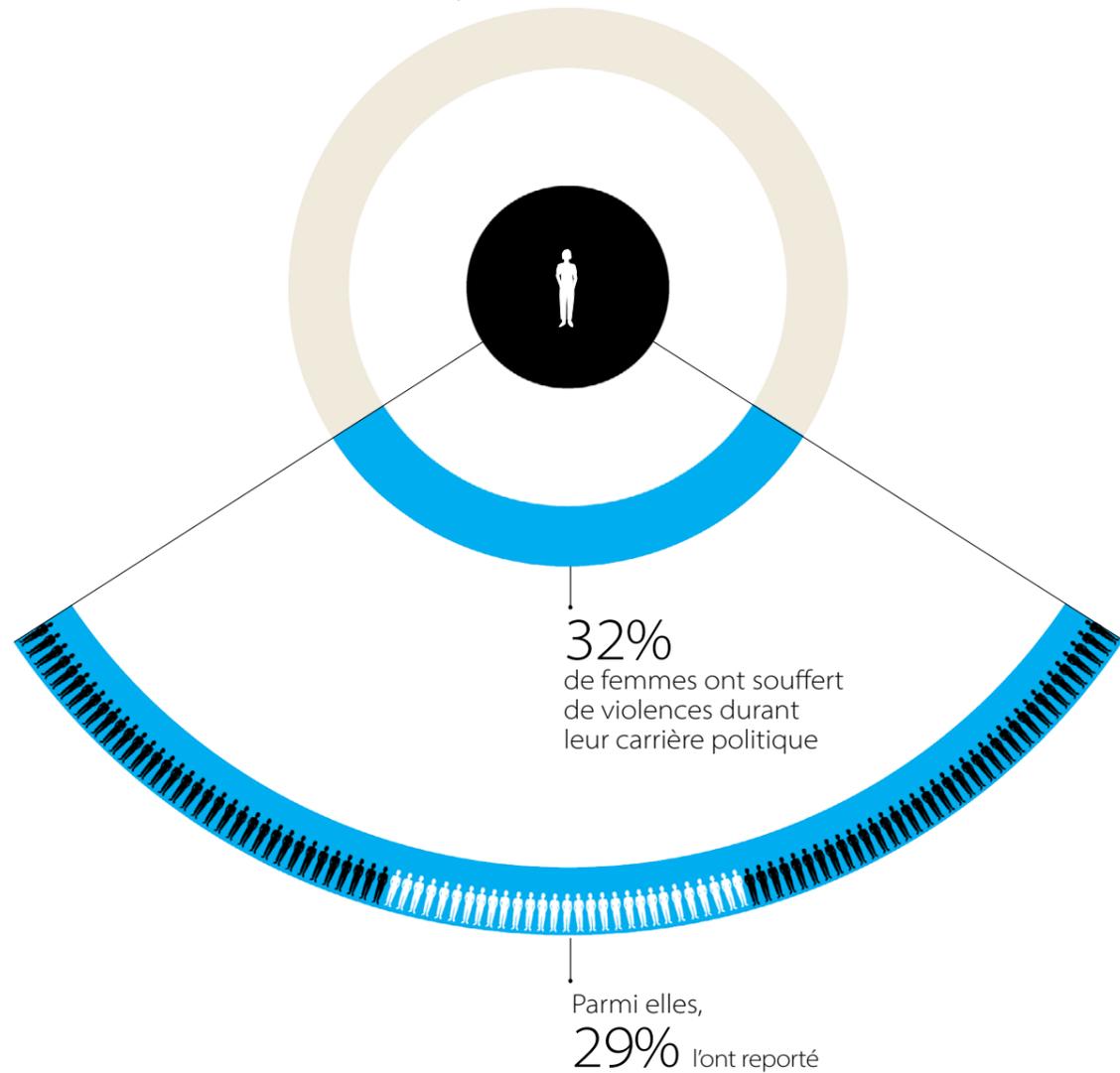
Pour l'avenir, nous devons rester vigilants et nous engager dans les changements systémiques nécessaires pour relever ces défis. La lutte pour l'égalité des genres en politique est loin d'être terminée, mais il y a de l'espoir. En introduisant des environnements politiques

plus inclusifs et plus favorables, nous pouvons nous attendre à une augmentation de la représentation féminine, à un rééquilibrage de la dynamique du pouvoir et, à long terme, à une diminution de la violence qui frappe depuis longtemps les femmes en politique. L'ascension continue des femmes dirigeantes, en particulier au niveau infranational, offre donc une voie à suivre, mais seulement si nous donnons la priorité à la sécurité, à l'inclusion et à l'autonomisation de toutes les femmes.

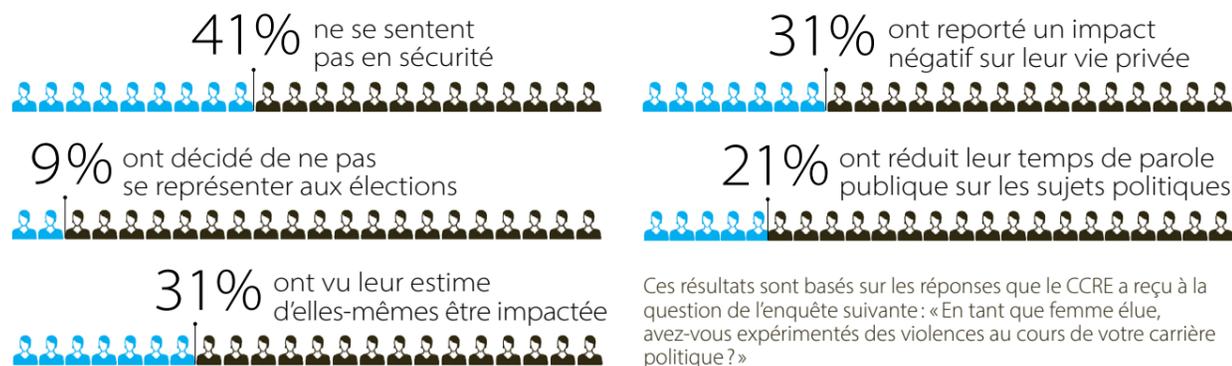
Il s'agit de problèmes graves qui se profilent à l'horizon et dont les conséquences sont considérables. La persistance de l'inégalité entre les sexes et de la violence à l'égard des femmes en politique menace de réduire à néant des décennies de progrès vers une Europe plus inclusive et plus démocratique. L'avenir de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la politique européenne dépend d'efforts coordonnés à tous les niveaux de gouvernance, dans la société civile et au sein des organisations internationales. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions construire un paysage politique qui reflète véritablement la diversité des populations qu'il sert et qui y répond.

L'EXPÉRIENCE DES FEMMES VIS-À-VIS DE LA VIOLENCE EN POLITIQUE

PROPORTION DE FEMMES AYANT SOUFFERT DE VIOLENCES DURANT LEUR CARRIÈRE POLITIQUE

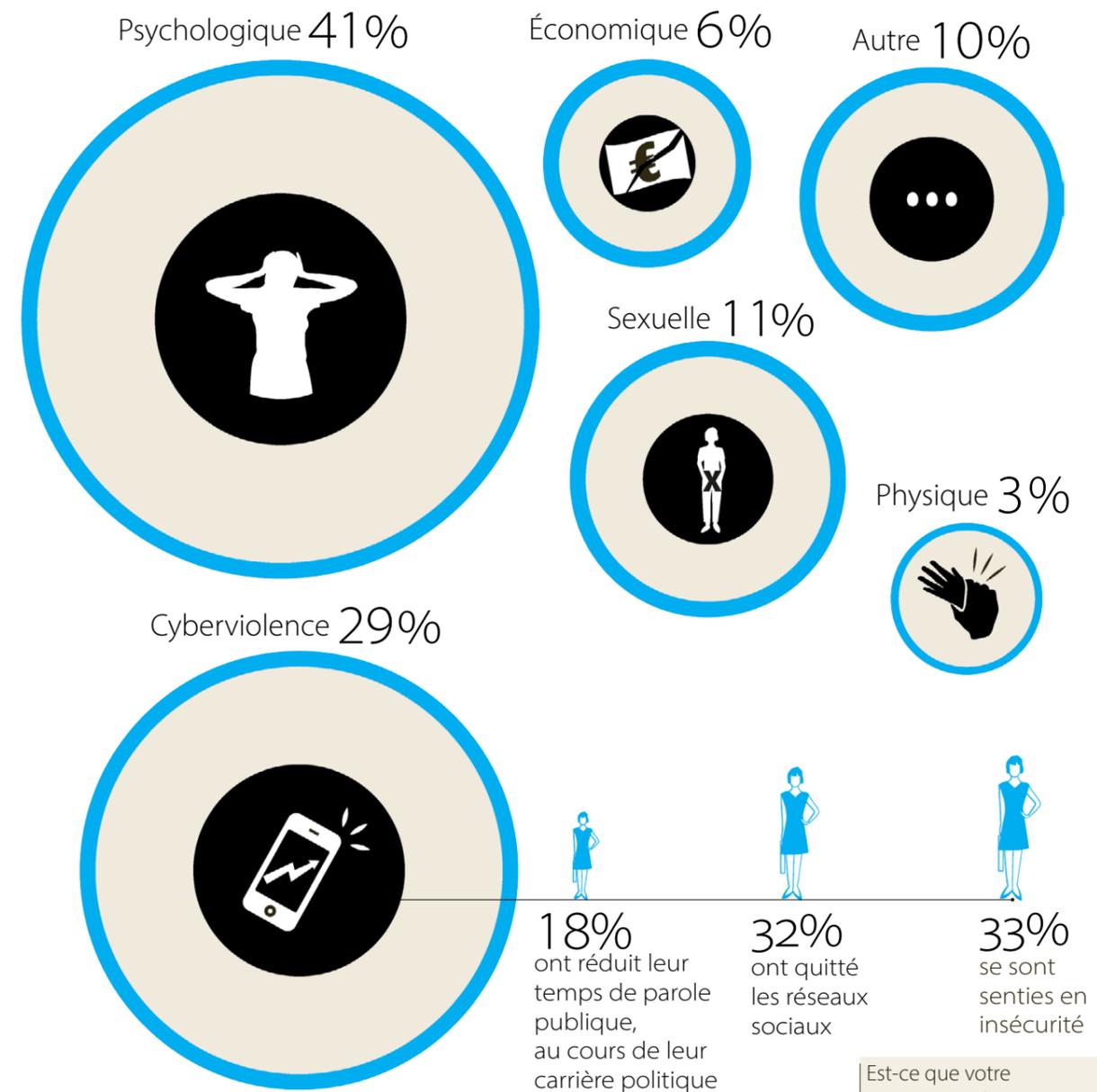


CONSÉQUENCES



LES TYPES DE VIOLENCES VÉCUES DURANT LEUR CARRIÈRE POLITIQUE

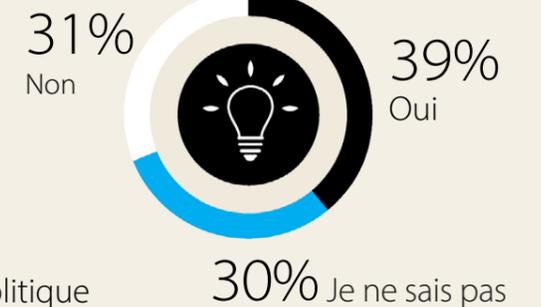
% du type de violence que les répondantes ont vécu



RAISONS POUR LESQUELLES ELLES NE L'ONT PAS RAPPORTÉ



INITIATIVE LOCALE



Est-ce que votre organisation/parti politique ou autorité a développé une initiative ou un partenariat pour lutter contre ou prévenir les violences faites aux femmes, y compris celles faites aux élues ?

RECOMMANDATIONS

Malgré les progrès réalisés dans de nombreux domaines, les femmes continuent d'être sous-représentées en politique aux niveaux local et régional, ainsi qu'aux niveaux national et européen. Garantir une plus grande représentation des femmes en politique à tous les niveaux de gouvernement contribuerait de manière significative à une Europe plus inclusive, équitable et démocratique. Aux niveaux national et territorial, il est indispensable de sensibiliser à l'importance d'accroître la participation des femmes à la vie politique en utilisant une approche ascendante et en permettant activement leur participation significative. Les gouvernements devraient promouvoir activement des politiques et des initiatives qui s'attaquent aux obstacles systémiques à l'égalité de représentation, y compris les politiques et pratiques antisexistes et antiféministes, et qui s'attaquent aux normes patriarcales profondément enracinées, en particulier celles auxquelles sont confrontées les femmes issues de communautés marginalisées.

POUR Y PARVENIR, LES COLLECTIVITÉS LOCALES ET RÉGIONALES DEMANDENT À L'UE DE :

1. Développer un cadre réglementaire européen pour garantir une représentation égale des femmes, y compris celles issues de milieux marginalisés et intersectionnels, dans tous les organes politiques. Le cadre de l'UE devrait inclure :
 - des quotas de femmes (par exemple, des sièges réservés aux candidates)
 - des incitations financières pour les partis qui soutiennent des candidates
 - une application plus stricte des lois antidiscriminatoires, y compris des sanctions en cas de non-respect, et des mécanismes garantissant la transparence et la responsabilité.
2. Améliorer l'accès des candidates et des candidats issus de minorités au financement de leur campagne afin de garantir des conditions de concurrence plus équitables pour tous. En outre, il est essentiel de s'attaquer à toutes les formes de discrimination et de risques pour la sécurité, y compris les barrières intersectionnelles, afin de garantir un soutien équitable. Pour ce faire, il est possible de mettre en place des subventions et des financements publics/privés, de fournir des aides et des programmes financiers spécialisés destinés aux candidats sous-représentés.
3. Fournir un renforcement des capacités financé par l'UE aux gouvernements locaux et régionaux pour collecter, analyser les données ventilées par sexe et rendre compte de la violence fondée sur le genre, ainsi que pour suivre les progrès, mieux comprendre l'étendue et les causes du problème, et tenir les institutions responsables de la promotion de la participation des femmes à tous les niveaux.
4. Mettre en place une gouvernance à plusieurs niveaux et une plateforme européenne multipartite pour :
 - favoriser le dialogue et la coopération entre les différentes parties prenantes afin d'élaborer des politiques d'intégration de la dimension de genre adaptées aux réalités et aux besoins de chacun, et d'assurer ainsi leur mise en œuvre effective. Cet objectif peut être atteint grâce à des initiatives, des programmes et des formations sur la manière de surmonter les barrières patriarcales enracinées, telles que les stéréotypes, et les nouveaux obstacles, tels que le harcèlement et la violence en ligne.
 - partager les bonnes pratiques et les stratégies visant à accroître la représentation politique des femmes et à lutter contre la violence dont elles sont victimes,
 - développer, en collaboration avec l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, des recherches et des études visant à identifier les obstacles à la participation politique des femmes et à élaborer des solutions durables pouvant être mises en œuvre aux niveaux local et régional.

LISTE DES ASSOCIATIONS MEMBRES DU CCRE

ALLEMAGNE

- Association allemande du Conseil des communes et régions d'Europe (RGRE)
- Association du comtés allemands (DLT)
- Association des villes allemandes (DST)
- Association allemande des villes et communes allemandes (DStGB)

AUTRICHE

- Association des municipalités autrichiennes (GEMEINDEBUND)
- Association des villes et communes autrichiennes (STÄDTEBUND)

BELGIQUE

- Association de la ville et des communes de la Région de Bruxelles-Capitale (BRULOCALIS)
- Association des villes et communes flamandes (VVSG)
- Union des villes et communes de Wallonie (UVCW)

BOSNIE ET HERZÉGOVINE

- Association des municipalités et villes de la Fédération de Bosnie-Herzégovine (SOGFBiH)
- Association des pouvoirs locaux de la République Srpska (ALVRS)

BULGARIE

- Association nationale des municipalités de la République de Bulgarie (NAMRB)

CHYPRE

- Union des communes chypriotes (UCM)

CROATIE

- Association des comtés croates (HRVZZ)

DANEMARK

- Régions danoises (REGIONER)
- Gouvernement local Danemark (KL)

ESPAGNE

- Fédération espagnole des municipalités et provinces (FEMP)
- Association des municipalités basques (EUDEL)

ESTONIE

- Association des villes et municipalités estoniennes (AECM)

FRANCE

- Association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE)

GÉORGIE

- Association nationale des autorités locales de Géorgie (NALAG)

GRÈCE

- Union centrale des villes de Grèce (KEDE)

HONGRIE

- Association nationale hongroise des pouvoirs locaux (TÖOSZ)
- Association des villes hongroises ayant statut Comté (MJVSZ)
- Association nationale des petites villes (KSZ)
- Association hongroise des gouvernements locaux (MÖSZ)
- Association nationale des communes et des petites municipalités (KÖSZ)
- Association hongroise des villages (MFSZ)
- Association nationale des gouvernements locaux de comté (MÖOSZ)

ISLANDE

- Association des pouvoirs locaux d'Islande (SAMBAND)

ISRAËL

- Union des pouvoirs locaux en Israël (MASHAM)

ITALIE

- Association italienne du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AICCRE)

LETTONIE

- Union des gouvernements locaux et régionaux de Lettonie (LPS)

LITUANIE

- Association des pouvoirs locaux de Lituanie (LSA)

LUXEMBOURG

- Syndicat des villes et communes luxembourgeoises (SYVICOL)

MACÉDOINE DU NORD

- Association des collectivités locales de la République de Macédoine du Nord (ZELS)

MALTE

- Association des conseils locaux de Malte (ACL)

MOLDAVIE

- Congrès des autorités locales de Moldavie (CALM)

MONTÉNÉGRO

- Union des municipalités du Monténégro (UOM)

NORVÈGE

- Association norvégienne des pouvoirs locaux et régionaux (KS)

PAYS-BAS

- Association des provinces néerlandaises (IPO)
- Association des municipalités néerlandaises (VNG)

PORTUGAL

- Association nationale des municipalités portugaises (ANMP)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

- Union des villes et communes de la République tchèque (SMO ČR)

ROUMANIE

- Union nationale des conseils de comtés de Roumanie (UNCJR)
- Association des municipalités Roumaines (AMR)
- Association des communes de Roumanie (ACOR)
- Association des villes de Roumanie (AOR)

ROYAUME-UNI

- Association des gouvernements locaux (LGA)
- Convention des autorités locales écossaises (COSLA)
- Association des collectivités locales d'Irlande du Nord (NILGA)
- Association gouvernement local gallois (WLGA)

SERBIE

- Conférence permanente des villes et municipalités de Serbie (SKGO)

SLOVAQUIE

- Association des villes et communautés slovaque (ZMOS)

SLOVÉNIE

- Association des communes urbaines de Slovénie (ZMOS)
- Association des municipalités et villes de Slovénie (SOS)

SUÈDE

- Association suédoise des collectivités locales et des régions (SKL)

TÜRKIYE

- Union des municipalités de Türkiye (TBB)

UKRAINE

- Association des villes ukrainiennes (AUC)
- Association Ukrainienne des conseils de districts et régionaux

BIBLIOGRAPHIE

- Annesley, Claire, Karen Beckwith, and Susan Franceschet. *Cabinets, Ministers, and Gender*. Oxford University Press eBooks, 2019. <https://doi.org/10.1093/oso/9780190069018.001.0001>.
- Amnesty International. "Toxic twitter. A roxic place for women." 21 March 2018. <https://www.amnesty.org/en/latest/research/2018/03/online-violence-against-women-chapter-1-1/>. Consulted on 15 August 2024.
- Adelaidenow. "Gillard 'Treatment' a Political Turnoff," January 14, 2014. <https://www.adelaidenow.com.au/news/south-australia/more-women-turning-off-politics-after-julia-gillard-was-badly-treated/news-story/321177664cf100e0316704bad5c5f8a6>. Consulted 14 August 2024.
- Bardall, Gabrielle, Elin Bjarnegård, and Jennifer M Piscopo. "How Is Political Violence Gendered? Disentangling Motives, Forms, and Impacts." *Political Studies* 68, no. 4 (December 3, 2019): 916–35. <https://doi.org/10.1177/0032321719881812>.
- Bardall, Gabrielle. "Symbolic Violence as a Form of Violence Against Women in Politics: A Critical Examination." *Revista Mexicana De Ciencias Políticas Y Sociales* 65, no. 238 (December 11, 2019). <https://doi.org/10.22201/fcpys.2448492xe.2020.238.68152>. Consulted on 15 August 2024.
- Camut, Nicolas. "Top Dutch Minister Steps Down From Party Leadership Over 'Intimidation' and 'Threats'" *POLITICO*, July 13, 2023. <https://www.politico.eu/article/sigrid-kaag-dutch-finance-minister-quits-over-intimidation-and-threats/>.
- Council of European Municipalities and Regions (CEMR). "Women in Politics: Local and European Trends." (2019). https://ccre-cemr.org/wp-content/uploads/2024/04/CEMR_Study_Women_in_politics_EN.pdf
- Centre for Feminist Foreign Policy (CFFP). "Power Over Rights: Understanding and Countering the Anti-Gender Campaigns." Volume 1, CFFP Study (2021). <https://centreforfeministforeignpolicy.org/2022/11/15/power-over-rights-understanding-and-countering-the-anti-gender-campaigns/>
- Collignon, Sofia, and Wolfgang Rüdig. "Increasing the Cost of Female Representation? The Gendered Effects of Harassment, Abuse and Intimidation Towards Parliamentary Candidates in the UK." *Journal of Elections Public Opinion and Parties* 31, no. 4 (August 23, 2021): 429–49. <https://doi.org/10.1080/17457289.2021.1968413>.
- Collins, Patricia Hill, and Valerie Chepp. "Intersectionality." In *Oxford University Press eBooks*, 57–87, 2013. <https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780199751457.013.0002>.
- Conceição, Pedro, Yu-Chieh Hsu, Tasneem Mirza, Rehana Mohammed, Fernanda Pavez Esbry, Carolina Rivera Vázquez, Heriberto Tapia, and United Nations Development Programme. *Breaking Down Gender Biases*, 2023. <https://hdr.undp.org/system/files/documents/hdp-document/gsn202303.pdf>.
- Conny, Roggeband, and Andrea, Krizsán. "Democratic backsliding and the backlash against women's rights: understanding the current challenges for feminist politics," June 2020. <https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2020/Discussion-paper-Democratic-backsliding-and-the-backlash-against-womens-rights-en.pdf>
- Council of Europe. "The Four pillars of the Istanbul Convention." 2021. <https://edoc.coe.int/en/violence-against-women/10714-the-four-pillars-of-the-istanbul-convention.html>. Consulted on 28 August 2024.
- Congress of Local and Regional Authorities. "Fighting sexist violence against women in politics at local and regional level." 7 December 2020. <https://rm.coe.int/fighting-sexist-violence-against-women-in-politics-at-local-and-region/1680a061c3>
- Dunn, Suzie. "Women, Not Politicians, Are Targeted Most Often by Deepfake Videos." *Centre for International Governance Innovation*, March 3, 2021. <https://www.cigionline.org/articles/women-not-politicians-are-targeted-most-often-deepfake-videos/>.
- European Parliament. 2024 European Election Results. "MEPs Gender Balance by country 2024." September 13, 2024. <https://results.elections.europa.eu/en/mep-gender-balance/2024-2029/>. Consulted on 13 September 2024.
- Fish, Sue. "Policing misogyny as a hate crime – the Nottinghamshire Police experience." *Misogyny as Hate Crime*, no.1 (2021): 249–268.
- Green European Foundation, Finnish Green Women's association, and Sien Hasker. "SAFE: A Guide for People Targeted by Online Violence." Green European Foundation, 2021. <https://gef.eu/wp-content/uploads/2021/06/SAFE-final-version.pdf>.
- Håkansson, Sandra. "Do Women Pay a Higher Price for Power? Gender Bias in Political Violence in Sweden." *The Journal of Politics* 83, no. 2 (October 6, 2020): 515–31. <https://doi.org/10.1086/709838>.
- Håkansson, Sandra. "The Gendered Representational Costs of Violence Against Politicians," *Perspectives on Politics* 22, no. 1 (July 26, 2023): 81–96, <https://doi.org/10.1017/s1537592723001913>.
- International IDEA. "Codes of Conduct on the Rise: Fair and Ethical Political Campaigning Online," n.d. <https://www.idea.int/publications/catalogue/codes-conduct-rise-fair-and-ethical-political-campaigning-online>.
- Inter-Parliamentary Union. "Sexism, harassment, and violence against women in parliaments in Europe." Geneva: IPU, 2018. <https://www.ipu.org/resources/publications/issue-briefs/2018-10/sexism-harassment-and-violence-against-women-in-parliaments-in-europe>
- Harper, Caroline, Marcus, Rachel, George, Rachel, D'Angelo, Sophia, and Samman, Emma. "Gender, Power and Progress: How Norms Change," December 2020. https://www.alignplatform.org/sites/default/files/2021-04/align_-_gender_power_and_progress_o.pdf. Consulted on 17 August 2024.
- Jankowicz, Nina, Isabella Gomez-O'Keefe, Lauren Hoffman, and Andrea Vidal Becker. "It's Everyone's Problem: Mainstreaming Responses To Technology-Facilitated Gender-Based Violence." *Columbia SIPA Institute of Global Politics*, n.d. https://igp.sipa.columbia.edu/sites/igp/files/202409/IGP_TFGBV_Its_Everyones_Problem_090524.pdf
- Khan, Ayesha, Emilie Tant, Caroline Harper, and Align Platform. "Facing the Backlash: What Is Fuelling Anti-feminist and Anti-democratic Forces?," July 2023. <https://www.alignplatform.org/sites/default/files/2023-07/align-framingpaper-backlash-web.pdf>. Consulted on 17 August 2024.
- Kimberly, Crenshaw. "Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color." *Stanford Law Review*, 43(6), (1991): 1241–1299.
- Kuperberg, Rebecca. "Intersectional Violence Against Women in Politics." *Politics & Gender* 14, no. 4 (November 13, 2018): 685–90. <https://doi.org/10.1017/s1743923x18000612>.
- Kuperberg, Rebecca. "Gendered Violence in Politics: A Framework for Analyzing the Impacts of Political Violence on Women." *Politics & Gender* 16, no. 3 (2020): 630–654.
- Kosiara-Pedersen, Karina. "Single Ladies and Freedom of Speech: Gendered Explanations for, and Effects of, Violence in Politics." *European Journal of Politics and Gender* 7, no. 2 (June 19, 2023): 221–38. <https://doi.org/10.1332/251510821x16777808903018>.
- Krook, Mona Lena. *Violence Against Women in Politics*. Oxford University Press eBooks, 2020. <https://doi.org/10.1093/oso/9780190088460.001.0001>.
- Krook, Mona Lena. "Violence Against Women in Politics: A Rising Global Trend." *Politics & Gender* 14, no. 4 (November 13, 2018): 673–75. <https://doi.org/10.1017/s1743923x18000582>.
- Krook, Mona Lena. "Global feminist collaborations and the concept of violence against women in politics." *Journal of International Affairs* 72, no. 2 (2019): 77–94. <https://www.jstor.org/stable/26760833>.

- Krook, Mona Lena. "Violence Against Women in Politics," *Journal of Democracy* 28, no. 1 (January 1, 2017): 74–88, <https://doi.org/10.1353/jod.2017.0007>.
- Krook, Mona Lena, and Restrepo Sanín, Juliana. "The Cost of Doing Politics? Analyzing Violence and Harassment Against Female Politicians." *Perspectives on Politics* 18, no. 3 (July 2, 2019): 740–55. <https://doi.org/10.1017/s1537592719001397>.
- Krook, Mona Lena, and Restrepo Sanín, Juliana. "Gender and Political Violence in Latin America: Concepts, debates and solutions." *Política y gobierno*, Vol. 23, No.1, Mexico City, June 2016.
- Lucina, Di Meco and Saskia, Brechenmacher. "Tackling Online Abuse and Disinformation Targeting Women in Politics." *Carnegie Endowment for International Peace*. November 30, 2020. <https://carnegieendowment.org/research/2020/11/tackling-online-abuse-and-disinformation-targeting-women-in-politics?lang=en>
- Merdanovic, Ajla Van Heel. "Introduction to Violence Against Women in Politics. Addressing Violence Against Women in Politics in the OSCE Region Toolkit." OSCE Office for Democratic Institutions and Human Rights (ODIHR), 2022. https://www.osce.org/files/f/documents/e/7/530272_o.pdf.
- National Democratic Institute (NDI). "#NotTheCost A renewed call to action." 2021. <https://www.ndi.org/sites/default/files/NTC%202021%20ENGLISH%20FINAL.pdf>. Consulted 15 August 2024.
- National Democratic Institute. "No party to violence: Analyzing violence against women in political parties." National Democratic Institute, 2018. <https://www.ndi.org/sites/default/files/2019%20VAW-PP%20Compendium%20Report.pdf>. Consulted 16 August 2024.
- Organization of American States (OAS). "Inter-American Model Law on the Prevention, Punishment and Eradication of Violence against Women in Political Life." 2017. <https://www.oas.org/en/cim/docs/ViolenciaPolitica-LeyModelo-EN.pdf>
- Organization of American States (OAS). "Model Protocol for Political Parties: Preventing, Addressing, Punishing and Eradicating Violence against Women in Political Life." 2019. <https://www.oas.org/en/cim/docs/ViolenciaPolitica-ProtocoloPartidos-EN.pdf>
- Phillips, Hannah, Agostina Bergia, Rosario Grimà Algora, and Blavatnik School of Government. "Strengthening democracy by reducing threats to women in politics: A review of explanations and solutions to online violence against women in politics." February 2024. <https://www.bsg.ox.ac.uk/sites/default/files/2024-03/Strengthening-democracy-reducing-threats-women-politics.pdf>. Consulted on 28 August 2024.
- Sanín, Juliana Restrepo. "Criminalizing Violence Against Women in Politics: Innovation, Diffusion, and Transformation." *Politics & Gender* 18, no. 1 (July 27, 2020): 1-32. <https://doi.org/10.1017/s1743923x20000173>.
- Sen, Purna, and Andrew Gilmour. "Violence against women in politics." Expert Group Meeting Report & Recommendations, 2018. <https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Women/ViolenceAgainstWomeninPoliticsReport.pdf>. Consulted 28 August 2024.
- Siklodi, Nora, Kenny William Ie, and Nicholas Allen. "From Gender Equity to Gendered Assignments? Women and Cabinet Committees in Canada and the United Kingdom." *Government and Opposition*, July 3, 2023, 1–24. <https://doi.org/10.1017/gov.2023.18>.
- Runderkamp, Zahra. "Barrières Voor Vrouwen Om Politiek Actief Te Worden, Zijn En Blijven," 2023. <https://www.nederlandsevroutenraad.nl/wp-content/uploads/2023/09/Onderzoek-Zahra-Runderkamp-korte-versie.pdf#:~:text=Alliantie%20Politica,%20Zahra%20Runderkamp,%202023.%20Barri%C3%A8res>.
- Runderkamp, Zahra, Judith De Jong, Nanda Van Der Poel, and Alliantie Politica. "Wie Wil Er Nog De Politiek in? Onderzoek Naar De Invloed Van Geweld Op De Politieke Aspiraties Van Vrouwen." Alliantie Politica, 2023. <https://www.nederlandsevroutenraad.nl/wp-content/uploads/2024/01/Politica-Rapport-Wie-wil-er-nog-de-politiek-in-2023.pdf>
- UN WOMEN. "Preventing violence against women in politics." July 2021. <https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2021/Guidance-note-Preventing-violence-against-women-in-politics-en.pdf>. Consulted on 30 August 2024.
- UN Women – Headquarters. "Why so Few Women Are in Political Leadership, and Five Actions to Boost Women's Political Participation | UN Women – Headquarters," September 10, 2024. <https://www.unwomen.org/en/news-stories/explainer/2024/09/five-actions-to-boost-womens-political-participation>.
- Van Bavel, Anne. "The Issue Is Not Getting but Keeping Women in Politics: The Impact of Violence Against Women in Politics in the Belgian Context." *Tijdschrift Voor Genderstudies* 25, no. 3 (October 1, 2022): 231–47. <https://doi.org/10.5117/tvgn2022.3.004.bave>.
- Verge, Tània. "Legislative Reform in Europe to Fight Violence Against Women in Politics." *European Journal of Politics and Gender* 4, no. 3 (April 1, 2021): 459–61. <https://doi.org/10.1332/251510821x16149579296781>.
- Vrieling, Jade, and Daphne Joanna Van Der Pas. "Part of the Job? The Effect of Exposure to the Online Intimidation of Politicians on Political Ambition." *Political Studies Review*, July 30, 2024. <https://doi.org/10.1177/14789299241258099>.
- Wolbrecht, Christina, and David E. Campbell. "Leading by Example: Female Members of Parliament as Political Role Models." *American Journal of Political Science* 51, no. 4 (2007): 921–39. <http://www.jstor.org/stable/4620108>.
- Zamfir, Ionel and European Parliamentary Research Service. "Violence Against Women Active in Politics in the EU." Report. EPRS | European Parliamentary Research Service, 2024. [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/759600/EPRS_BRI\(2024\)759600_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2024/759600/EPRS_BRI(2024)759600_EN.pdf). Consulted 30 August 2024.

Contactez-nous

À propos du CCRE

1 Square de Meeûs

B – 1000 Bruxelles

Tel: +32 2 511 74 77

Fax: +32 2 511 09 49

Courriel: info@ccre-cemr.org

www.cemr.eu

**À propos de l'étude et de sa mission en matière d'égalité
des genres et de diversité**

Annelies Coessens

Chargée de mission au CCRE - Égalité des genres et diversité, et Migration et intégration

Courriel: annelies.coessens@ccre-cemr.org





L'Europe
locale & régionale

